



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2017-2018

Exercice clos le 31 mars 2018

Siège social : Parc d'activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 Sainte-Hélène du Lac
454 083 379 RCS Chambéry

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 13.102.128,30 euros
Siège social : Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan,
73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après « la Société » ou « MND »), nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après « le Groupe » ou « le Groupe MND ») durant l'exercice clos le 31 mars 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'administration du 18 juillet 2018, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices ;
- Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 ;

1. INFORMATION SUR LE GROUPE

1.1 RAPPORT DU GROUPE

1.1.1 Activité globale du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2018 s'établit à 87.599 K€.

En termes de chiffre d'affaires, l'activité du Groupe s'étant internationalisée au cours des dernières années, elle peut se décomposer par zones géographiques comme suit :

En K€	31/03/2018		31/03/2017	
France	19.538	22.3%	25.710	33.6%
UE hors France	26.555	30.3%	28.931	37.8%
Reste du monde	41.506	47.4%	21.799	28.6%
Total	87.599	100%	76.440	100%

Nous vous proposons ci-dessous une présentation simplifiée du compte de résultat. Un comparatif est donné par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2017.

En K€	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires	87.599	76.440
Dotation aux amortissements	(3.205)	(2.023)
Dotation aux provisions	41	(649)
Résultat opérationnel courant	1.920	3.096
Résultat opérationnel	1.132	3.120
Coût de l'endettement financier net	(1.629)	(1.391)
Résultat net	(1.273)	2.224
Part du groupe	(1.582)	2.226
Intérêts minoritaires	305	(2)

Le résultat opérationnel s'élève à 1.132 K€ et le résultat opérationnel courant à 1.920 K€.

La dotation aux amortissements ressort à (3.205) K€.

Le résultat net global de l'exercice clos le 31 mars 2018 ressort à (1.273) K€. Le résultat net part du Groupe est de (1.582) K€ et la part des intérêts minoritaires est de 305 K€.

S'agissant du tableau des flux de trésorerie, nous vous proposons ci-dessous un tableau simplifié en décrivant les principaux éléments :

En K€	31/03/2018	31/03/2017
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	2.280	4.052
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	4.359	5.254
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1.342	4.340
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(11.127)	(8.458)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	12.011	(2.321)
Variation de la trésorerie	2.231	(6.378)

Des informations complémentaires vous sont données dans les annexes aux comptes consolidés.

Sur la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, la société MND SA a réalisé les opérations juridiques suivantes :

- Création de la société MND ZHANGJIAKOU MOUNTAIN DEVELOPMENT (Chine), Joint-venture détenue à 80 %.

1.1.2 Périmètre de consolidation au 31 mars 2018

Société mère :

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

% d'intérêt

Sainte Hélène du Lac (73)

Filiales françaises :

MBS	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
ATM73	98.57 %	Chambéry (73)
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS)	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
SUFAG	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
TECHFUN	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
LST	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)

Filiales étrangères :

LST GMBH	100 %	Allemagne
MND AMERICA	100 %	USA
MND SWISS	100 %	Suisse
MND ITALIA	100 %	Italie
MND IBERIA	100 %	Espagne
MND MÜHENDISLIK VE TICARET	100 %	Turquie
SUFAG TURKEY	100 %	Turquie
MND SVERIGE	100 %	Suède

MND AUSTRIA	100 %	Autriche
SUFAG AB	100 %	Suède
LST SRL	100 %	Italie
MND TECHNOLOGIES LIMITED	100 %	Chine
MND ZHANGJIAKOU MOUNTAIN DEVELOPMENT	80 %	Chine

1.1.3 Activités des filiales consolidées et perspectives

1.1.1.1 Les résultats et perspectives des filiales françaises sont les suivants :

MBS	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	6.210 K€	6.033 K€
Résultat net	(549) K€	(569) K€

La Société MBS a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 6.210 K euros contre 6.033 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (549) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (569) K euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 479 K euros.

Nous vous précisons que l'associée unique a décidé, en date du 28 septembre 2017 :

- d'augmenter le capital social de 999 990 euros pour le porter de 1.000.080 euros à 2.000.070 euros, par l'émission de 11.111 actions nouvelles de numéraire de 90 euros de nominal chacune, émises au pair, soit 90 euros par action dont la souscription a été réservée en totalité à l'associée unique et faite par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société,
- sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social exposée ci-dessus, de réduire le capital social d'une somme de 1.000.035 euros pour le ramener de 2.000.070 euros à 1.000.035 euros, par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017 et régulièrement approuvés, par imputation sur le compte report à nouveau négatif qui serait ainsi ramené de (1.267.967,99) euros, après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017, à (267.932,99) euros, et ce, par voie de réduction de 45 euros de la valeur nominale des actions, qui passe ainsi de 90 à 45 euros,
- de mettre à jour les statuts en conséquence.

ATM73	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	597 K€	659 K€
Résultat net	(6) K€	(10) K€

La Société ATM73 a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 597 K euros contre 659 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (6) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (10) K euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 34 K euros.

Nous vous précisons que l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, en date du 28 septembre 2017 :

- d'augmenter le capital social de 200.000 euros pour le porter de 10.000 euros à 210.000 euros, par l'émission de 200.000 actions nouvelles de numéraire de 1 euro de nominal chacune, émises au pair, soit 1 euro par action dont la souscription a été réservée en totalité à l'associée unique et faite par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société tel que constaté par le Président en date du 28 septembre 2017,
- sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social exposée ci-dessus, de réduire le capital social d'une somme de 168.000 euros pour le ramener de 210.000 euros à 42.000 euros, par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017 et régulièrement approuvés, et ce, par voie de réduction de 0,80 euro de la valeur nominale des actions qui passera ainsi de 1 euro à 0,20 euro,
- de mettre à jour les statuts en conséquence.

TAS	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	7.174 K€	8.545 K€
Résultat net	870 K€	796 K€

La Société TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS) a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 7.174 K euros contre 8.545 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 870 K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire à 796 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.967 K euros.

Nous vous précisons que la Présidente a décidé le 28 septembre 2017 de nommer Monsieur Louis NOEL en qualité de Directeur Général.

SUFAG	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	18.480 K€	20.698 K€
Résultat net	368 K€	565 K€

La Société SUFAG a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 18.480 K euros contre 20.698 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 368 K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 565 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 2.394 K euros.

Nous vous précisons que l'associée unique a décidé, en date du 28 septembre 2017 :

- d'augmenter le capital social de 1.200.034,50 euros pour le porter de 2.000.043 euros à 3.200.077,50 euros, par l'émission de 27.587 actions nouvelles de numéraire de 43,50 euros de nominal chacune, émises au pair, soit 43,50 euros par action dont la souscription a été réservée en totalité à l'associée unique et faite par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société,

- sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social exposée ci-dessus, de réduire le capital social d'une somme de 1.140.257,50 euros pour le ramener de 3.200.077,50 euros à 2.059.820,00 euros, par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017 et régulièrement approuvés, par imputation sur le compte report à nouveau négatif qui serait ainsi ramené de (2.648.757,10) euros, après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017, à (1.508.499,60) euros, et ce, par voie de réduction de 15,50 euros de la valeur nominale des actions, qui passe ainsi de 43,50 à 28,00 euros,
- de mettre à jour les statuts en conséquence.

TECHFUN	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	5.059 K€	5.243 K€
Résultat net	(313) K€	71 K€

La société TECHFUN a réalisé, au cours de son exercice social clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 5.059 K euros contre un chiffre d'affaires de 5.243 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (313) K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 71 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 472 K euros.

LST	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	19.855 K€	15.170 K€
Résultat net	(1.144) K€	64 K€

La société LST SAS a réalisé, au cours de son exercice social clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 19.855 K euros contre un chiffre d'affaires de 15.170 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (1.144) K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 64 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 3.721 K euros.

Nous vous précisons que le 6 avril 2018, Monsieur Ludovic BIBOLLET-RUCHE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général délégué.

1.1.1.2 Les résultats des filiales étrangères sont les suivants :

LST GmbH	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	4.493 K€	5.982 K€
Résultat net	(948) K€	(240) K€

La société LST GmbH a réalisé, au cours de cet exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 4.493 K euros contre 5.982 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (948) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (240) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (860) K euros.

MND AMERICA	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	5.183 KUSD	5.208 KUSD
Résultat net	129 KUSD	706 KUSD

La société MND AMERICA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 5.183 K USD contre 5.208 K USD lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 129 K USD contre un résultat net comptable bénéficiaire à 706 K USD de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 2.027 K USD.

MND SWISS	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	2.695 KCHF	1.059 KCHF
Résultat net	(358) KCHF	(384) KCHF

La société MND SWISS a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 2.695 K CHF contre 1.059 K CHF lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (358) K CHF contre un résultat net comptable déficitaire de (384) K CHF de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (606) K CHF.

MND ITALIA	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	2.881 K€	3.627 K€
Résultat net	(242) K€	(33) K€

La société MND ITALIA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 2.881 K euros contre 3.627 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (242) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (33) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.224 K euros.

MND IBERIA	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	345 K€	482 K€
Résultat net	(119) K€	76 K€

La société MND IBERIA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 345 K euros contre 482 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (119) K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 76 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 48 K euros.

MND MÜHENDISLIK VE TICARET	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	110 KTRY	44 KTRY
Résultat net	(784) KTRY	(1.361) KTRY

La société MND TURKEY a réalisé, au cours de la situation arrêtée le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 110 K livres turques contre 44 K livres turques lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (784) K livres turques contre un résultat net comptable déficitaire à (1.361) K livres turques lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (2.586) K livres turques.

SUFAG TURKEY	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	139 KTRY	1.616 KTRY
Résultat net	(258) KTRY	(382) KTRY

La société LST TURKEY a réalisé, au cours de la situation arrêtée le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 139 K livres turques contre 1.616 K livres turques lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (258) K livres turques contre un résultat net comptable déficitaire de (382) K livres turques lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (401) K livres turques.

SUFAG AB	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires HT	83.651 KSEK	113.702 KSEK
Résultat net	2.218 KSEK	9.525 KSEK

La société SUFAG AB a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 83.651 K Couronnes Suédoises contre 113.702 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 2.218 K Couronnes Suédoises contre un résultat net comptable bénéficiaire de 9.525 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 47.745 K Couronnes Suédoises.

MND SVERIGE	31/03/2018	31/03/2017
Chiffres d'affaires HT	40.321 KSEK	39.490 KSEK
Résultat net	(206) KSEK	(2.557) KSEK

La société MND SVERIGE AB a réalisé, au cours de cet exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 40.321 K couronnes suédoises contre 39.490 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (206) K Couronnes Suédoises contre un résultat net comptable déficitaire de (2.557) K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 3.448 K Couronnes Suédoises.

MND AUSTRIA	31/03/2018	31/03/2017
Chiffres d'affaires HT	14.326 K€	13.724 K€
Résultat net	(645) K€	171 K€

La Société MND AUSTRIA GmbH, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 14.326 K euros contre 13.724 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (645) K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire à 171 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.852 K euros.

LST SRL	31/03/2018	31/03/2017
Chiffres d'affaires HT	2.908 K€	1.974 K€
Résultat net	34 K€	98 K€

La Société MND AUSTRIA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 2.908 K euros contre 1.974 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 34 K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire à 98 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 142 K euros.

MND TECHNOLOGIES LIMITED	31/03/2018	31/03/2017
Chiffres d'affaires HT	1.269 KCNY	9.494 KCNY
Résultat net	(688) KCNY	382 KCNY

La Société MND CHINA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 1.269 K yuan contre 9.494 K yuan lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (688) K yuan contre un résultat net comptable bénéficiaire à 382 K yuan lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.868 K yuan.

MND ZHANGJIAKOU MOUNTAIN DEVELOPMENT	31/03/2018
Chiffres d'affaires HT	197.544 KCNY
Résultat net	11.108 KCNY

La Société MND ZHANGJIAKOU a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 197.544 KCNY .

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 11.108 KCNY .

Ses capitaux propres ressortent à 61.108 KCNY .

1.1.1.3 Entrées et sorties du périmètre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, sont sorties du périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

Cessions de participations

Néant

Prise de participations ou prises de contrôles

Nous vous signalons que notre Société a, au cours de l'exercice écoulé, pris des participations dans le capital des sociétés suivantes dans les conditions décrites ci-après :

- Création de la société MND ZHANGJIAKOU MOUNTAIN DEVELOPMENT (Chine). Joint-venture détenue à 80 %.

1.2 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des frais de recherche et développement ont été comptabilisés en immobilisation pour un montant de 3.408 K€.

1.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les événements postérieurs à la clôture sont :

- MND a annoncé la mise en place de nouveaux outils de financement afin de renforcer sa structure financière et de l'aligner avec son important carnet de commandes. D'ores et déjà le Groupe a émis une 1ère tranche d'obligations convertibles pour un montant de 6,0 M€ en nominal, et la 2nde tranche, d'un montant de 4,0 M€ en nominal, interviendra le 28 août 2018 au plus tard.
- Enfin, une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres d'un montant maximum de 30 M€ sera mise en place dès l'obtention d'un visa de l'Autorités des marchés financiers sur la note d'opération relative à cette ligne de financement d'une durée de 3 ans.
- Dans sa décision en date du 7 mai 2018, la Commission des Sanctions de l'AMF a prononcé une sanction pécuniaire de 400 000 euros à l'égard de Montagne et Neige Développement et de 150 000 euros à l'encontre de Monsieur Gallot-Lavallée.

Hormis les points mentionnés ci-dessus, aucun événement postérieur à la clôture de la période n'est à mentionner.

1.4 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.4.1 Etat de la situation financière consolidée

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Ecart d'acquisition	5	13 147	13 169
Immobilisations incorporelles	6	15 590	13 848
Immobilisations corporelles	7	11 566	7 231
Autres actifs financiers	8/9	3 805	2 067
Impôts différés	10	6 487	7 030
Autres actifs long terme		0	2
Actifs non-courants		50 595	43 347
Stocks et en-cours	11	20 653	24 612
Créances clients	12	61 882	35 284
Créances fiscales	12	4 596	1 894
Autres débiteurs	12	9 753	4 116
Créances d'impôt		2 279	2 350
Autres actifs courants		2 386	827
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	805	2 095
Actifs courants		102 355	71 177
Total Actif		152 949	114 524
		Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Capital	14	13 102	11 996
Primes liées au capital		27 436	22 865
Actions propres		(151)	(153)
Autres réserves		(765)	(211)
Résultats accumulés		(11 108)	(8 388)
Total Capitaux propres, part du groupe		28 514	26 109
Intérêts minoritaires		400	95
Total Intérêts minoritaires		400	95
Total des capitaux propres		28 914	26 204
Emprunts et dettes financières	17	5 068	16 184
Engagements envers le personnel	15/16	765	854
Autres provisions	15	73	79
Impôts différés		182	63
Autres passifs long terme		1 493	0
Total Passifs non courants		7 581	17 180
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	65 072	34 635
Provisions (part à moins d'un an)		400	0
Dettes fournisseurs	18	34 905	22 269
Dettes sociales	18	3 866	3 825
Dettes fiscales	18	3 175	5 049
Autres créditeurs	18	4 576	4 962
Dettes d'impôt		469	0
Autres passifs courants		3 992	401
Total Passifs courants		116 455	71 140
Total des passifs		124 035	88 320
Total Passif		152 949	114 524

1.4.2 Etat de résultat net consolidé

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Chiffre d'affaires	19	87 599	76 440
Achats consommés	20	(49 171)	(38 247)
Charges externes	21	(16 133)	(15 397)
Charges de personnel	22	(19 296)	(17 893)
Impôts et taxes		(493)	(335)
Dotation aux amortissements		(3 205)	(2 023)
Dotation aux dépréciations et provisions		41	(649)
Autres produits et charges d'exploitation	23	2 578	1 199
Résultat opérationnel courant		1 920	3 096
Résultat sur cession de participations consolidées			266
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(788)	(242)
Résultat opérationnel		1 132	3 120
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	5
Coût de l'endettement financier brut		(1 629)	(1 396)
Coût de l'endettement financier net	26	(1 629)	(1 391)
Autres produits et charges financiers		(326)	306
Résultat avant impôt		(823)	2 035
Impôts sur les bénéfices	27	(1 589)	189
Résultat après impôt		(2 412)	2 224
Résultat des ME			0
Résultat net		(2 412)	2 224
Part du groupe		(2 717)	2 226
Part des minoritaires		305	(2)
Résultat par action (€/action)	29	(0,20)	0,19
Résultat dilué par action (€/action)	29	(0,20)	0,19

1.4.3 Etat du résultat global consolidé

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Résultat net total		(2 412)	2 224
Ecart de conversion		(559)	26
Ecart actuariels		(24)	(25)
Actions auto-détenues		2	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(581)	1
Résultat global		(2 993)	2 224
Dont part revenant au Groupe consolidé		(3 298)	2 226
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		305	(2)

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

1.4.4 Etat de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Total				
Situation au 31 mars 2016	11 996	22 865	(193)	(113)	(101)	(214)	(10 614)	23 840	97	23 937
Situation ajustée au 1er avril 2016	11 996	22 865	(193)	(113)	(101)	(214)	(10 614)	23 840	97	23 937
Variation de juste valeur	0	0	0	0	(25)	(25)	0	(25)	0	(25)
Ecart de conversion	0	0	0	26	0	26	0	26	0	26
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	2 224	2 226	(2)	2 224
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	26	(25)	1	2 224	2 224	(2)	2 224
Mouvements sur actions propres	0	0	40	0	0	0	0	40	0	40
Autres variations	0	0	0	2	0	2	2	4	0	4
Situation au 31 mars 2017	11 996	22 865	(153)	(85)	(126)	(211)	(8 388)	26 109	95	26 204
Situation ajustée au 1er avril 2017	11 996	22 865	(153)	(85)	(126)	(211)	(8 388)	26 109	95	26 204
Variation de juste valeur	0	0	0	0	(36)	(36)	0	(36)	0	(36)
Ecart de conversion	0	0	0	(559)	0	(559)	0	(559)	0	(559)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	(2 412)	(2 717)	305	(2 412)
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	(559)	(36)	(595)	(2 412)	(3 312)	305	(3 007)
Augmentation de capital	1 106	4 571	0	0	0	0	0	5 677	0	5 677
Mouvements sur actions propres	0	0	2	0	0	0	0	2	0	2
Autres variations	0	0	0	(104)	145	41	(308)	37	0	37
Situation au 31 mars 2018	13 102	27 436	(151)	(748)	(17)	(765)	(11 108)	28 514	400	28 914

L'augmentation de capital est détaillée en NOTE 14 du rapport financier – Capital social.

1.4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Résultat net total consolidé		(2 412)	2 224
Ajustements			
Amortissements et provisions		3 526	2 087
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		31	(258)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 145	4 052
Charge (produit) d'impôt	27	1 589	(189)
Coût de l'endettement financier net	26	1 629	1 391
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		4 363	5 254
Incidence de la variation des stocks	11	3 637	(2 188)
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	12	(36 786)	(11 606)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	18	15 679	14 823
Impôts payés		(450)	(1 942)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(13 557)	4 341
Incidence des variations de périmètre	4/5	0	72
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(9 432)	(8 541)
Variation des prêts et avances consentis	9	(1 741)	(38)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	46	49
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(11 127)	(8 458)
Augmentation de capital	14	5 677	0
Emission d'emprunts	17	13 913	2 732
Remboursement d'emprunts	17	(7 285)	(3 671)
Intérêts financiers nets versés	26	(1 564)	(1 422)
Autres flux liés aux opérations de financement	17	16 170	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		26 910	(2 321)
Incidence de la variation des taux de change		6	62
Incidence des changements de principes comptables			0
Variation de la trésorerie		2 231	(6 377)
Trésorerie d'ouverture	13/17	(26 428)	(20 050)
Trésorerie de clôture	13/17	(24 197)	(26 428)

1.5 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la société faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de (1.582) K€ pour un résultat net global de (1.273) K€.

À l'issue de l'exercice 2017/2018, le Groupe MND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 87.6 M€, en progression de +14.6% par rapport à l'exercice 2016/2017.

Cette performance est d'autant plus satisfaisante que la croissance du Groupe a été freinée par une contribution moins importante que prévue initialement du contrat pluriannuel (110 M€) de Snowland (Chine), conséquence du retard pris par le donneur d'ordre du fait de décalages dans l'obtention d'autorisations administratives et de lignes de financement. Ce décalage de chiffre d'affaires, de l'ordre de 12 M€, sera rattrapé sur la durée restante du contrat, qui devrait dorénavant s'étaler jusqu'en 2022 (2020 initialement), des discussions se poursuivant avec le client sur le calendrier.

À plus long terme, le Groupe est confiant vis-à-vis de son plan stratégique et de ses objectifs financiers de 150 M€ de chiffre d'affaires à horizon mars 2020, accompagné d'une marge opérationnelle courante comprise entre 8% et 10%.

Le pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » a réalisé un exercice 2017/2018 extrêmement solide, avec des ventes de 65,3 M€, en forte progression de +28,3%. Le pôle a bénéficié des premières facturations des contrats chinois de Snowland et Wanlong, à hauteur de 11,9 M€ sur l'ensemble de l'exercice.

Le pôle « Sécurité & Loisirs » a enregistré une année plus mitigée, avec un chiffre d'affaires annuel de 22,3 M€, en recul de -12,8%, du fait notamment du décalage de plusieurs livraisons.

Au 31 mars 2018, le carnet de commandes total du Groupe s'élevait à 184,0 M€, représentant plus de 2 années d'activité (sur la base du chiffre d'affaires annuel 2017/2018 de 87.6 M€), dont 52,4 M€ à réaliser sur l'exercice 2018/2019.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le Groupe MND est un groupe de sociétés leaders en matière de développement, d'aménagement et de sécurisation de domaines skiables, de sites de loisirs et d'infrastructures en montagne depuis 2004.

Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et de technologies innovantes, protégées par des brevets internationaux, le Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains à câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Avec 5 sites de production, 8 filiales de distribution internationales et 60 distributeurs ou agents dans le monde, le Groupe MND compte 366 collaborateurs et près de 3 000 clients dans près de 49 pays (au 31 Mars 2018).

Le Groupe propose aux acteurs de la montagne une offre globale, à travers des marques fortes, des produits et des services répondant à l'ensemble de leurs besoins en matière de développement, d'aménagement, de sécurisation des domaines skiables et d'infrastructures en montagne. L'étendue de la gamme est scindée à ce jour en deux pôles d'activités complémentaires : d'une part, la Sécurité et les Loisirs et, d'autre part, les Remontées mécaniques et l'Enneigement de culture.

Sécurité & loisirs

Activité historique du Groupe, le secteur de la sécurité regroupe deux segments : l'aménagement et la sécurisation des pistes et des sites sportifs ainsi que la prévention des risques naturels en zones sensibles. Il s'adresse aux domaines skiables, aux sites sportifs et touristiques ainsi qu'aux secteurs routiers, ferroviaires, miniers ou industriels en zones sensibles. Afin de diversifier son offre vers les activités d'été, le Groupe propose depuis 2013, des aménagements et des infrastructures de loisirs indoor et outdoor.

Enneigement & Remontées mécaniques

Le second pôle d'activité du Groupe rassemble les activités d'enneigement de culture, destinées aux domaines skiables qui souhaitent faire face aux aléas climatiques, et les remontées mécaniques, à travers des systèmes de transport par câbles pour l'équipement des stations de sport d'hiver. Au cours des dernières années, le groupe a étendu son offre de remontées mécaniques vers les applications de déplacement pour les sites urbains ou les industries. Dans ce domaine, le groupe travaille sur une technologie de rupture avec son projet Cabline dont la commercialisation est prévue pour 2020 (plusieurs projets sont à l'étude bien qu'à ce jour aucune intention de commande n'a été signée).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 7.054.276 euros contre 6.970.907 euros lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées pour cet exercice à 9.338.671 euros contre 8.401.621 euros lors de l'exercice précédent et notre résultat d'exploitation ressort déficitaire à (1.967.875) euros contre un résultat d'exploitation déficitaire de (1.346.245) euros lors de l'exercice précédent.

En conséquence, notre résultat net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2018 ressort en une perte de 1.353.133 euros contre une perte de 267.754 euros lors de l'exercice précédent.

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Placement privé (publié le 20 juin 2017)

Nous vous précisons que le conseil d'administration, dans sa séance du 14 juin 2017 :

- statuant conformément aux termes de la délégation de compétence adoptée à titre extraordinaire dans ses dixième et quatorzième résolutions par l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2016, a décidé le principe d'une augmentation de capital en numéraire avec

suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie de placement privé, d'un montant nominal maximum de un million cent six mille six cent dix euros et soixante-douze centimes (1.106.610,72 €) ;

- a décidé de fixer la période de sondage devant intervenir dans le cadre de la procédure de constitution de livre d'ordres accélérée (*accelerated bookbuilding*), dont le sondage devait intervenir, à titre de calendrier indicatif, les 15, 16 et 19 juin 2017 (inclus), dans le cadre du placement privé envisagé et qu'à l'issue de cette période, une fourchette de prix (la « Fourchette ») serait fixée sur la base des derniers cours de bourse connus au jour du lancement de l'opération, prévu à titre de calendrier indicatif le 20 juin ;
- a également décidé de subdéléguer à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE, en sa qualité de Directeur Général de la Société, conformément aux articles L.228-92 et L.225-129-4 du Code de commerce, le pouvoir (i) de décider le lancement définitif du placement privé dans les conditions décrites ci-avant, (ii) de fixer la Fourchette indicative de prix d'émission par action suivant les méthodes de fixation décrites ci-avant, de constater la réalisation définitive d'une telle émission d'actions ordinaires et d'en fixer toutes les modalités dans les limites fixées par le Conseil ci-dessus, ainsi que celui d'y surseoir, et (iii) de finaliser tous documents d'information destinés aux actionnaires et au public et, le cas échéant, les faire viser par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF»), de demander l'admission aux négociations des actions sur le marché Euronext et aux opérations d'Euroclear France et, d'une manière générale, de prendre toutes décisions et toutes mesures, d'établir tous documents d'information, finaliser, conclure et signer tous contrats et effectuer, notamment auprès de l'AMF, d'Euronext et Euroclear, toutes démarches et formalités utiles à la réalisation de l'émission et de l'admission des actions ordinaires dans les limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables ;
- a approuvé en substance les termes des projets du Contrat de Placement entre la Société et la société GILBERT DUPONT, en sa qualité de seul Chef de File et Teneur de livre, dont l'objet sera de définir les conditions et modalités de réalisation du placement des actions ordinaires nouvellement émises et des Communiqués ;
- a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour finaliser et signer le Contrat de Placement et les Communiqués et généralement faire tout ce qui est nécessaire à l'effet de la conclusion, de la signature, de l'exécution et/ou de la diffusion respectivement du Contrat de Placement et des Communiqués.

Par décision en date du 19 juin 2017, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation susvisée a :

- décidé, en considération des retours favorables durant la période de sondage de marché, de procéder à l'augmentation de capital par voie de placement privé conformément à l'assemblée générale du 30 septembre 2016 et dont le principe a été autorisé par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 14 juin 2016 ;
- décidé de fixer le prix de souscription à un montant de 5,05 € par action après avoir pris acte que ce dernier s'inscrit dans la fourchette de prix calculée selon les méthodes décrites par le Conseil d'Administration précité, sur la base de la moyenne pondérée par les volumes des cinq (5) derniers cours de bourse connus avec une décote maximale de vingt pour cent (20%), soit entre 4,864 et 6,08 euros par action ;
- décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de un million cent six mille six cent dix euros et soixante-douze centimes (1.106.610,72 €) pour le porter de onze millions

neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix-sept euros et cinquante-huit centimes (11.995.517,58 €) à treize millions cent deux mille cent-vingt-huit euros et trente centimes (13.102.128,30 €), par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie de placement privé, de un million cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre (1.189.904) d'actions ordinaires nouvelles au prix de 5,05 euros par action prime d'émission incluse ;

- décidé que les actions nouvelles qui seront émises devront être intégralement libérées en numéraire à la souscription de la totalité de leur montant nominal et de la prime d'émission et porteront jouissance courante à compter de la constatation par le Directeur Général, conformément à la subdélégation précitée, de la réalisation définitive de la présente augmentation de capital ;
- décidé que le montant global maximum de la prime d'émission sera porté au compte « Prime d'émission », déduction faite le cas échéant de tout ou partie des frais, charges et honoraires inhérents à l'admission des actions nouvelles sur Euronext ;
- décidé que les fonds versés en contrepartie de la souscription des actions nouvelles seront déposés sur un compte spécial ouvert auprès de l'établissement bancaire BPSS, qui établira le certificat du dépositaire des fonds ;
- décidé que la période de souscription serait ouverte à compter du 19 juin 2017 et jusqu'au 20 juin 2017.

Par décision en date du 20 juin 2017, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation visée ci-avant, a :

- pris acte que l'augmentation de capital a été intégralement souscrite ;
- décidé qu'il lui appartiendra, sur la base de la production du certificat du dépositaire devant intervenir le 22 juin 2017, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, et de modifier les statuts en conséquence,
- donné tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de faire toutes démarches nécessaires à l'accomplissement du règlement livraison et de l'admission sur Euronext des actions nouvelles créées dans le cadre de l'augmentation de capital décrite ci-avant.

Enfin, par décision en date du 22 juin 2017, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation visée ci-avant, a :

- constaté la réception en date du 22 juin 2017, du certificat du dépositaire établi par BPSS attestant de la libération intégrale des souscriptions reçues dans le cadre de l'augmentation de capital par placement privée pour un montant global de six millions neuf mille quinze euros et vingt centimes (6.009.015,20 €) correspondant à la souscription et à la libération de un million cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre (1.189.904) actions ordinaires nouvelles à un montant de cinq euros et cinq centimes (5,05 €), prime d'émission incluse ;
- constaté la création de un million cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre (1.189.904) actions ordinaires nouvelles de quatre-vingt-treize centimes (0,93 €) de valeur nominale chacune, émises au prix de cinq euros et cinq centimes (5,05 €) par action, représentant une souscription,

prime d'émission incluse, d'un montant global de six millions neuf mille quinze euros et vingt centimes (6.009.015,20 €) ;

- a précisé que les actions nouvelles seraient soumises à toutes les dispositions statutaires et seraient assimilées aux actions ordinaires anciennes à compter de ce jour, et qu'elles auront jouissance courante ;
- a constaté ainsi que l'augmentation de capital social d'un montant nominal de un million cent six mille six cent dix euros et soixante-douze centimes (1.106.610,72 €) décidée par le Directeur Général sur subdélégation de compétences du Conseil d'Administration est définitivement réalisée et que le capital social de la Société est ainsi porté de onze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix-sept euros et cinquante-huit centimes (11.995.517,58 €) à treize millions cent deux mille cent-vingt-huit euros et trente centimes (13.102.128,30 €), dorénavant divisé en quatorze million quatre-vingt-huit mille trois cent dix (14.088.310) dont treize million quatre-vingt-huit mille trois cent soixante (13.088.950) actions ordinaires et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante (999.360) actions de préférence dites « ADP2012 » de quatre-vingt-treize centimes d'euros (0,93 €) de valeur nominale chacune,
- a mis à jour les articles 6 et 7 des statuts en conséquence.

Organisation renforcée pour accompagner son doublement de taille à l'horizon 2020

Dans le cadre de son plan de développement à trois ans, qui doit conduire à un doublement de taille avec un objectif de chiffre d'affaires de 150 M€ à l'horizon mars 2020 le Groupe MND renforce son organisation à travers la double nomination de Lionel Fabrizi au poste de Directeur des ressources humaines, et de Yves Gobert au poste de Directeur administratif et financier.

Obtention d'un financement public de l'ADEME dans le cadre du Programme des Investissements d'avenir pour la réalisation d'un projet de transport par câble urbain de nouvelle génération

Le groupe MND, à travers sa filiale LST spécialisée dans le transport par câble, annonce l'obtention d'un financement d'un montant total de 4,4 M€ opéré par l'ADEME pour le projet de développement et de réalisation d'une installation de transport par câble urbain de nouvelle génération.

Renforcement des capitaux propres pour faire face à la croissance et à la politique d'investissements

Au 30 septembre 2017, le Groupe MND bénéficiait de capitaux propres renforcés à 27,7 M€, contre 20,7 M€ un an plus tôt, pour un endettement net de 59,1 M€ (46 M€ au 30 septembre 2016), soit un gearing (endettement net sur capitaux propres) réduit à 2,13 (contre 2,23 au 30 septembre 2016). Compte tenu de la forte saisonnalité des résultats, ce ratio se réduit traditionnellement au 2nd semestre (1,86 au 31 mars 2017).

Cette première moitié d'exercice 2017/2018 est conforme aux attentes du Groupe : la croissance est dynamique et devrait s'accélérer au 2nd semestre, confirmant ainsi une année de croissance du chiffre d'affaires.

Au 30 septembre 2017, le carnet de commandes total du groupe s'élevait à 170,6 M€, représentant 2,2 années d'activité (sur la base du chiffre d'affaires annuel 2016/2017). Le carnet de commandes à réaliser sur le 2nd semestre de l'exercice 2017/2018 s'établissait à 36,0 M€, en croissance de +25% par rapport au 30 septembre 2016.

Chiffre d'affaires neuf mois 2017/2018 : 53,7 M EUR - Carnet de commandes au 31 décembre 2017 : 164,2 MEUR - Confirmation des objectifs annuels (publié le 25 janvier 2018)

Au 3ème trimestre 2017/2018, le Groupe MND a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 23,5 M€, en repli de -9,8% par rapport aux 26,0 M€ réalisés au 3ème trimestre de l'exercice précédent qui s'explique par des prises de commandes plus tardives cette année et par des conditions météo particulièrement défavorables. A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 53,7 M€, en progression de +2,8% et +3,3% à périmètre et taux de change constants.

Le pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » a réalisé des ventes à neuf mois de 37,2 M€, en progression de 7,5% (+8,1% à périmètre et taux de change constants « p.c.c »).

Le pôle a notamment bénéficié des premières facturations des contrats chinois de Snowland et Wanlong, à hauteur de 12,1 M€.

Le pôle « Sécurité & Loisirs » a enregistré un chiffre d'affaires neuf mois de 16,6 M€, en repli de -6,5% (-6,0% à p.c.c).

Au 31 décembre 2017, le carnet de commandes total du Groupe s'élevait à 164,2 M€, représentant plus de 2 années d'activité (sur la base du chiffre d'affaires annuel 2016/2017 de 76,4 M€), dont 19,4 M€ à réaliser au 4ème trimestre de l'exercice en cours. La baisse du chiffre d'affaires 9 mois du pôle s'explique par le décalage de plusieurs livraisons sur le début d'année.

2.2 EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, il convient de signaler :

Point sur la procédure initiée par le Collège de l'AMF

Faisant suite à une notification de griefs formulée par le Collège de l'AMF le 18 juillet 2016 portant sur des faits couvrant la période de septembre 2013 à décembre 2014, la société MND et son dirigeant, Monsieur Gallot-Lavallée, ont été auditionnés le mercredi 4 avril 2018 par la Commission des sanctions de l'AMF sur les griefs ci-après :

- La société n'aurait pas indiqué dans la note d'opération d'introduction en Bourse que les fonds recueillis avaient également vocation à être affectés au règlement de dettes fournisseurs arrivées à échéance.
- La société aurait communiqué tardivement sur la révision, à la baisse, des objectifs de chiffres d'affaires mentionnés dans son prospectus d'introduction en bourse.

- L'AMF reproche à la société de ne pas avoir porté à l'attention du marché les évolutions de périmètre retenues dans le cadre de la révision de ses objectifs 2013/2014.
- L'AMF reproche à Monsieur Gallot-Lavallée de ne pas lui avoir communiqué certains courriels au stade de la procédure d'enquête.

Au titre des griefs susvisés, les amendes encourues par la société et Monsieur Gallot-Lavallée s'élevaient respectivement à des montants maximums de 500 000 € et de 150 000 €.

Dans sa décision en date du 7 mai 2018, la Commission des Sanctions de l'AMF a prononcé une sanction pécuniaire de 400 000 euros à l'égard de Montagne et Neige Développement et de 150 000 euros à l'encontre de Monsieur Gallot-Lavallée.

Augmentation du capital social par voie d'émission par offre au public d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Le conseil d'administration, dans sa séance du 19 mars 2018, après avoir pris acte que l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017 a, aux termes de sa seizième résolution, délégué au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite d'un plafond nominal global de douze millions d'euros (12.000.000 €) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a :

- décidé le principe d'une augmentation de capital de la Société en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant total, prime d'émission incluse, d'environ vingt-six millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt et cinquante centimes (26.415.580,50) euros devant être réalisée, au plus tard le 15 mai 2018 ;
- décidé que le prix de souscription sera déterminé sur la base du cours de clôture de l'action MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT le jour de bourse précédent le visa de l'AMF sur le Prospectus évoqué au point ci-après auquel serait appliquée une décote faciale maximum de vingt-cinq pour cent (25 %), à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription ;
- décidé le principe d'une clause d'extension, offrant la faculté d'étendre l'augmentation de capital initiale dont les montants de principe viennent d'être exposés, dans la limite de quinze pour cent (15,00 %) de ces derniers, soit un montant global prime d'émission incluse porté à environ trente millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent seize (30.377.916,00) euros ;
- décidé à titre indicatif d'arrêter le calendrier des opérations de l'augmentation de capital ;
- décidé de subdéléguer au Président-Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, le pouvoir notamment de :
 - o réaliser l'augmentation de capital dans les conditions indiquées ci-avant ;
 - o fixer le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles à créer dans les conditions ci-avant définies ;
 - o modifier le calendrier indicatif pour permettre la réalisation de l'augmentation de capital au plus tard le 15 mai 2018 ;
 - o et plus généralement, fixer la structure, les modalités et les conditions de l'émission dont la période de souscription, selon les conditions fixées par le Conseil d'Administration et dans le cadre de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017 ;

- o de prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017 et modifier corrélativement les statuts, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'inscription aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Par décision en date du 20 juin 2017, le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 19 mars 2018, agissant lui-même en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunis le 29 septembre 2017, aux termes de sa seizième résolution, a décidé :

- de procéder à la réalisation de l'augmentation de capital de la Société en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal total de 5 459 219,97 euros, consistant en l'émission de 5 870 129 actions ordinaires nouvelles de 0,93 € de valeur nominale chacune (les « **Actions Nouvelles** »), à raison de une 5 actions nouvelles pour 12 actions existantes (12 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire à 5 actions nouvelles), à souscrire et à libérer en numéraire, pour un prix de souscription de 4,50 euros par Action Nouvelle, 0,93 euro de valeur nominale et 3,57 euros de prime d'émission, soit une décote de 19,50 % par rapport au cours de clôture du 27 mars 2018. En fonction des souscriptions effectivement reçues à l'issue de la période de souscription, tout ou partie de la clause d'extension dont le principe a été décidé par le Conseil d'administration du 19 mars 2018 pourra être exercé pouvant ainsi porter l'augmentation de capital à un montant nominal maximum de 6 278 102 euros soit 30 377 916,00 euros prime d'émission incluse portant le nombre total d'Actions Nouvelles à 6 750 648.
- d'adapter, en tant que de besoin, les dates du calendrier indicatif des opérations de l'augmentation de capital ;
- que les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur règlement livraison, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date ;
- que la souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :
 - o aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 5 avril 2018, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ;
 - o aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription ;
- que les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :
 - o à titre irréductible à raison de une 5 actions nouvelles pour 12 actions existantes (12 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire à 5 actions nouvelles au prix de 4,50 euros par action) ; et
 - o à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de leurs droits à titre irréductible.
- que les droit préférentiels de souscription seront négociés sur Euronext Paris, à compter du 4 avril 2018 jusqu'à la clôture de la période de négociation, soit jusqu'au 12 avril 2018, sous le code ISIN FR0013321437. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 6 avril 2018.
- que la valeur théorique du droit préférentiel de souscription sera de 0,32 euro (sur la base du cours de clôture de l'action MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT le 27 mars 2018, soit 5,59 euros).

- de fixer la période de souscription des Actions Nouvelles à compter du 6 avril 2018 jusqu'au 16 avril 2018 inclus.
- d'arrêter les termes du rapport qu'il présentera au Conseil d'Administration faisant état de l'usage de la délégation de compétence décrite ci-avant et permettant à ce dernier d'établir le rapport complémentaire préconisé par les articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce.

Ce projet n'a pu être finalisé du fait de la concomitance avec la commission des sanctions de l'AMF début avril puis de la publication officielle de celle-ci début mai.

Emission d'un emprunt obligataire et création d'obligations convertibles en actions ordinaires de la Société (les « OC ») avec suppression du droit préférentiel de souscription

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 juin 2018, après avoir pris acte que l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017, au titre de la quatorzième résolution à caractère extraordinaire, a délégué au conseil d'administration de la Société avec faculté de subdélégation au directeur général, sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, au bénéfice d'une catégorie de personne composée notamment de sociétés investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » dans le secteur industriel, notamment des équipements de loisirs participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement prime d'émission incluse supérieur à cent mille (100.000) euros, a :

- Approuvé le principe d'une émission, conformément aux dispositions des articles L 228-91 et suivants du Code de commerce, d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de la Société d'un montant maximal de dix millions (10.000.000) d'euros, divisé en dix millions (10.000.000) obligations convertibles en actions ordinaires de la Société (les « OC ») d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro, chacune, ouvrant droit en cas de conversion à un nombre N d'actions conformément à la parité exposée à l'article 12.2 du projet de contrat d'emprunt obligataire,
- Approuvé les conditions et les modalités de l'Emprunt Obligataire selon les termes et dispositions contenus dans le projet du contrat d'émission telles qu'exposées ci-dessus,

Décidé de réserver la souscription des dix millions (10.000.000) d'OC

- Pris acte que la décision d'émission des OC emporte, conformément aux dispositions de l'article L 225-132 du Code de commerce, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société qui pourront être émises du fait de la conversion des OC,
- Décidé de subdéléguer au Président-Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, tous pouvoirs à l'effet de :
 - signer le contrat d'émission des OC, lequel, après lecture, est spécialement approuvé par le conseil d'administration.
 - recueillir le bulletin de souscription aux OC,
 - remettre les fonds correspondants aux souscriptions en espèces au dépositaire des fonds,

- arrêter et faire certifier exactes, en tant que de besoin légal, par les commissaires aux comptes la ou les créances de l'obligataire qui libèrerait tout ou partie de sa souscription par compensation,
 - s'il y a lieu proroger la période de souscription,
 - constater la souscription totale et la libération intégrale des OC,
 - recueillir les souscriptions aux actions résultant de la conversion éventuelle d'OC,
 - constater la ou les augmentations du capital social résultant de la conversion d'OC,
 - procéder aux demandes d'admission des actions émises sur conversion d'OC,
 - modifier corrélativement les statuts,
 - accomplir les formalités légales subséquentes avec faculté de subdélégation,
 - et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.
- Etabli le rapport complémentaire sur l'usage de la délégation de compétence prévue à la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2017

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 juin 2018, parallèlement à l'émission d'obligations convertibles telle qu'exposée ci-dessus, et après avoir rappelé la délégation de compétence accordée dans sa treizième résolution par l'assemblée générale mixte du 29 septembre 2017 (augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé), a donné tous pouvoirs au Directeur Général en vue du projet de mise en place, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus d'admission des actions MND aux négociations sur Euronext Paris, d'une ligne optionnelle de financement en fonds propres d'un montant de trente (30) millions d'euros sur trois années avec la société KEPLER CHEUVREUX.

2.3 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, les importants frais de recherches et développement étant réalisés au niveau de ses filiales.

2.4 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Nous vous précisons que notre Société a comptabilisé un produit à recevoir de 41.715 euros au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) conformément à la loi de finances rectificative pour 2012. Le CICE a été utilisé principalement dans la reconstitution du besoin en fonds de roulement.

2.5 EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A horizon mars 2020, le Groupe s'est fixé pour objectifs d'atteindre un chiffre d'affaires de 150 M€ accompagné d'une marge opérationnelle courante comprise entre 8% et 10%. Pour atteindre ces objectifs, MND bénéficie d'ores et déjà d'un solide carnet de commandes, qui s'élevait à 184 M€ au 31 mars 2018 dont 52,4 M€ à réaliser sur l'exercice 2018/2019.

Dans cette perspective, le Groupe MND souhaite renforcer ses fonds propres et se doter de nouvelles ressources financières. La société annonce l'émission d'obligations convertibles (OC₂₀₂₀) d'un montant en principal de 10 M€, souscrite par plusieurs investisseurs européens, à échéance 2 ans.

Parallèlement, MND met également en place une ligne de financement en fonds propres d'un montant maximum de 30 M€ sur une durée de 3 ans avec Kepler Cheuvreux, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus d'émission des actions nouvelles susceptibles d'être admises dans ce cadre aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Cet outil de financement, adapté à la stratégie de développement du Groupe, permet de cadencer des augmentations de capital strictement dimensionnées en fonction des besoins réels de la société, dans son meilleur intérêt et celui de ses actionnaires.

En outre, afin d'associer l'ensemble de ses actionnaires et les remercier de leur fidélité, le Conseil d'administration a décidé de soumettre au vote de l'assemblée générale mixte de MND du 27 septembre 2018 une résolution visant à lui déléguer la possibilité d'attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions (BSA_{GRATUIT}) aux actionnaires, à hauteur d'un bon pour chaque action détenue ; 10 BSA_{GRATUIT} permettant de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 5 € pendant une durée de un (1) an à compter du 1^{er} octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021. Les souscripteurs des obligations convertibles ne bénéficieront pas des BSA_{GRATUIT}.

2.6 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues « et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

1. factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D441- 4 I 1° - factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441- 4 I 2° - factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées HT	353 134,00	287 780,00	226 361,00	146 230,00	1 578 279,00	2 591 784,00	917,00	767 830,00	9 499,00	-	578 848,00	1 357 094,00	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	5%	4%	3%	2%	24%	6 593 458,00							
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0%	11%	0%	0%	8%	7 054 276,00	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues	0												
Montant total des factures exclues	0												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L441-6 ou article L443-I du Code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	- délais légaux						- délais légaux						

2.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.7.1 Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des filiales et participations est décrite aux paragraphes 1.1.3 « Activités des filiales consolidées et perspectives » ci-avant.

3. FACTEURS DE RISQUE

Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

3.1 RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DU GROUPE

3.1.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante, des dirigeants des entités opérationnelles ainsi que de toutes les équipes. Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner : des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, où des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Bien que le Groupe ait récemment renforcé ses structures, son développement futur pourrait le contraindre à recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

3.1.2. Risques liés au contrôle interne

La prise de risque est inhérente à toute société. Il n'existe pas de croissance, ni de création de valeur dans une entreprise sans prise de risque. S'ils ne sont pas correctement gérés et maîtrisés, ces risques peuvent affecter la capacité de la société à atteindre ses objectifs.

La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la société. Elle vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du Groupe sont définies par la Direction Générale. Elles visent à maintenir le niveau de risque au niveau jugé acceptable par les dirigeants et administrateurs du Groupe.

Objectifs du dispositif Contrôle Interne

Les objectifs viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

Le système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles et est largement accessible à tous les acteurs de la vie de l'entreprise. Le système Qualité du Groupe est certifié selon les normes génériques (ISO 9001, ISO 14001, ...) et/ou spécifiques aux activités.

Liste des certifications obtenues par division

	ISO 9001	ISO 14001	EN 1090	DESP	STRMTG	ATEX
MND	✓	✓				
TAS	✓			✓		✓
MBS	✓					
SUFAG	✓	✓				
SUFAG AB						
LST France	✓	✓	✓		✓	
LST DE	✓				✓	
TECHFUN	✓					
Filiales de distribution						
Légende	✓ : certification obtenue - EN 1090 : Norme constructions métalliques - DESP : Directive européenne Equipements Sous Pression STRMTG : Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés ATEX : Atmosphères Explosives					

Principaux acteurs du Contrôle Interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale, qui détermine les objectifs des différents services et éléments permettant leur suivi
- La Direction Financière
- Les différentes responsables de services supports, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale par le biais de reportings réguliers.
- Le service Communication qui, au-delà de la communication externe, assure également la bonne circulation de l'information interne.

Organisation du Contrôle Interne

Le service financier de la société est composé d'un Directeur Administratif et Financier assisté d'une équipe de 8 personnes dans les domaines de compétences suivants : comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie. Les comptables dédiés à chaque filiale ont été transférés au sein de chacune d'elle afin d'apporter de l'autonomie et un service dédié à chaque entité. Les deux autres services supports qui viennent en appui représentent un effectif de 10 personnes (ressources humaines, et systèmes d'informations).

Le Directeur Financier est placé sous l'autorité directe du Président Directeur Général.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS).

Les Commissaires aux comptes interviennent sur toutes les filiales significatives du Groupe, et procèdent à la certification des comptes annuels et semestriels consolidés.

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectifs de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

La comptabilité est tenue en interne sur SAP pour les filiales françaises et pour les deux entités de production situées en Suède et en Allemagne. Les autres filiales disposent d'autres outils ou font l'objet d'une externalisation de la prestation comptable, notamment sur les filiales de distribution de tailles moins importantes.

Le déploiement de l'ERP Groupe (SAP) qui a été décidé en 2014 se poursuit. Cet ERP est opérationnel sur l'ensemble des entités françaises du Groupe pour les modules finance et contrôle de gestion depuis trois ans :

- Le déploiement sur l'ensemble du périmètre France des modules comptabilité et contrôle de gestion (réalisé au 31 mars 2015),
- Le déploiement sur deux des filiales françaises de l'ensemble des modules (réalisé au 31 mars 2015 et 30 juin 2015).

Suite à ces premiers déploiements réalisés en France, le Groupe a bénéficié d'un retour d'expérience nécessaire à la poursuite de la mise en place de l'outil sur les filiales étrangères. Il a décidé de dédier en interne une équipe experte pour mener à bien la suite de ce projet structurant. Certaines spécificités nécessiteront tout de même de faire appel à des cabinets externes notamment concernant la fiscalité locale par exemple. Les jalons de déploiement réalisés cette année sont :

- Le déploiement sur le périmètre Allemagne des modules comptabilité et contrôle de gestion (réalisé au 31 décembre 2017),
- Le déploiement sur la filiale de production située en Suède de l'ensemble des modules (réalisé au 31 mars 2018).

Enfin, le déploiement des modules comptabilité et contrôle de gestion sur les autres filiales du Groupe s'échelonnera jusqu'en mars 2021.

En parallèle les filiales qui n'ont pas complètement intégré l'ERP disposent d'outils de gestion propre à leur entité.

L'élaboration des comptes semestriels et annuels du Groupe est centralisée au sein de la Direction Financière de la société MND.

La gestion de la trésorerie, le suivi des financements et des engagements afférents, sont effectués au sein de la Direction Financière qui s'appuie sur un logiciel de gestion et de prévision de trésorerie (KYRIBA).

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de contrôler la performance réelle par rapport aux prévisions. Ce service se compose de trois personnes et est organisé autour des quatre pôles d'activités du Groupe afin d'avoir un contrôle, un suivi et une analyse verticale du business, à savoir de la production à la commercialisation. Le service a porté ses efforts en particulier cette année sur la mise en place de la gestion des affaires.

La gestion de la paie a été effectuée en interne pour l'ensemble des filiales françaises et externalisée pour les autres filiales étrangères. Afin de bénéficier d'un outil commun et d'un reporting en matière sociale, une externalisation a été opérée depuis le 1er Janvier 2015 pour les sociétés françaises. Les Directeurs Généraux des filiales valident systématiquement les éléments de paie avant éditions définitives des bulletins.

Tous les règlements fournisseurs, préparés par le service comptable, sont soumis à la validation du Directeur Général de l'entité concernée.

Concernant les clients, il n'existe pas de risques importants dans la mesure où la majeure partie des clients sont des collectivités publiques ou parapubliques, et où les conditions de paiements sont adaptées en fonction du risque pays. Néanmoins, un point mensuel est réalisé avec les Directeurs Commerciaux et le Directeur Général Délégué.

Le Groupe établit un arrêté semestriel et annuel consolidé. En parallèle, des reporting mensuels, trimestriels et semestriels sont mis en place afin de pouvoir mesurer l'activité du Groupe et suivre les indicateurs clés de son développement (Business, Finance, Ressources Humaines, Qualité).

Evaluation du dispositif de Contrôle Interne

La Société dispose de procédures de Contrôle Interne relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière. L'ERP Groupe, ainsi que les systèmes de gestion connexes pour les filiales qui ne sont pas totalement intégrées dans SAP, permettent d'assurer un suivi régulier des stocks, des en-cours de production, et depuis cette année, d'avoir un suivi de gestion par affaire à l'échelle du Groupe. Les équipes continueront de travailler sur cet axe de contrôle interne (gestion des affaires) afin de renforcer la formalisation et l'analyse de ces données financières.

Afin de mesurer la pertinence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne, des contrôles sont effectués notamment pendant les périodes de clôture des comptes.

Les principaux axes de travail identifiés pour l'exercice 2018-2019 sont :

- Le renforcement des procédures de contrôle interne en matière de suivi des contrats clés en main et, plus spécifiquement, des ventes ex works.
- Le déploiement de l'ERP sur l'ensemble des entités.

3.2 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

3.2.1. Risques liés à la saisonnalité des activités

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de ses clients.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance. Il en résulte pour le Groupe de fortes contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion de stocks, la planification de la production, des livraisons et installations, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux ces périodes de très fortes concentrations de l'activité.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe devant engager une part significative de ses dépenses au cours des 6 premiers mois de son exercice fiscal, soit d'avril à fin septembre, alors que la majeure partie de ses revenus n'est constatée que sur les 6 derniers mois de l'exercice.

Cette saisonnalité forte se traduit également par la présentation de comptes semestriels structurellement déficitaires car même si le Groupe négocie des versements d'acomptes de trésorerie concernant la vente de certains équipements, leur comptabilisation en tant que revenus n'est effective qu'à la livraison et donc pour une majorité d'entre eux au cours du second semestre de l'exercice.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Par ailleurs, le Groupe a engagé depuis plusieurs exercices une stratégie de diversification, en vue d'atténuer la saisonnalité marquée des activités (notamment à travers l'implantation d'un réseau de distribution international) devant permettre :

- de lisser la saison d'hiver selon les continents (hémisphère nord / hémisphère sud) ;
- d'élargir les activités à des secteurs non saisonniers (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) ;
- d'engager un programme de développement pour des remontées mécaniques débrayables ;
- d'engager un programme de développement dans le domaine des transports urbains à câbles ;
- la mise en place de programme pluriannuel dans les domaines des loisirs d'été et de l'urbain.

Cependant, si toutes les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

3.2.2. Risques de dépendance

Risques liés à certains approvisionnements

La gestion des approvisionnements du Groupe est primordiale pour assurer la fabrication, la production, puis l'installation des équipements chez les clients dans des délais compatibles avec leur propre saisonnalité et pour maîtriser les marges. Néanmoins, certains approvisionnements nécessitent une vigilance particulière.

Côté clients, l'activité de sécurisation des pistes s'étale principalement d'octobre à mars de chaque année. Des livraisons sont effectuées aux clients en début de saison mais les demandes de réassort des stations de ski interviennent au coup par coup tout au long de la saison et exigent une capacité du Groupe à livrer dans des délais très courts. C'est pourquoi le Groupe doit s'approvisionner en amont, certains produits comme les filets de protection des pistes de ski nécessitant de la part des fournisseurs des délais assez longs (de l'ordre de trois mois) et mène une stratégie de stock minimum pour éviter quasiment toute rupture de pièces. Chaque commande client reçue est entrée dans le système informatique (ERP) et déclenche un ordre de fabrication qui vérifie automatiquement les disponibilités de pièces ou de matière nécessaires pour la fabrication et permet, si besoin, de déclencher des commandes de réassort chez les fournisseurs référencés.

Pour la fabrication des remontées mécaniques dont les commandes interviennent le plus souvent assez en amont (de 8 à 12 mois) sur la base de prévisions de vente réajustées en cours d'année et pour les systèmes de déclenchement préventif d'avalanches, l'acier constitue un des principaux approvisionnements critiques dont il est nécessaire d'anticiper l'achat (le coût de l'acier représente environ 15% du prix de revient d'une remontée mécanique et 10% d'un système de déclenchement préventif d'avalanches). Le délai de validité des offres faites par le Groupe à ses clients étant relativement court, il est rare qu'une hausse de l'acier ne puisse être répercutée sur le prix de vente au client. Si le groupe s'engage dans des contrats pluri annuels ou à long délai de réalisation (supérieurs à 18 mois) une clause d'indexation annuelle est généralement prévue. La sensibilité des résultats du Groupe au prix de l'acier reste par conséquent limitée.

Les synergies existantes entre les activités ont conduit le Groupe à rationaliser les politiques d'achat. Tout en conférant une autonomie de fonctionnement aux filiales industrielles, une coordination dédiée aux achats a été mise en place au niveau de la société animatrice de tête, qui permet de globaliser certains achats (usinage des métaux, traitements de surfaces, visserie, outillage, transports, entretien des locaux, assurances...) afin d'optimiser les conditions commerciales du fait de l'importance des volumes, et de référencer les fournisseurs en fonction de la qualité des produits fournis et du respect des délais de livraison.

Généralement, le Groupe veille à avoir au moins deux sources d'approvisionnement possibles pour ses achats. Dans les cas rares de fournisseurs uniques, il s'agit d'entreprises bien établies.

Toutefois des retards dans la livraison de certains achats, des défauts de qualité de certains approvisionnements pourraient conduire à des retards de fabrication, affecter la commercialisation et avoir des conséquences significatives sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques de dépendance vis-à-vis de certains partenaires

Les partenariats conclus par le Groupe sont des partenariats à but d'image et de reconnaissance dans la profession. Les principaux partenaires sont la Fédération Française de Ski depuis 2010 (pour le

segment d'activité matériel de sécurité et aménagement des domaines skiables), et la Fédération Internationale de Ski depuis 2002 (pour le segment d'activité Enneigement de culture).

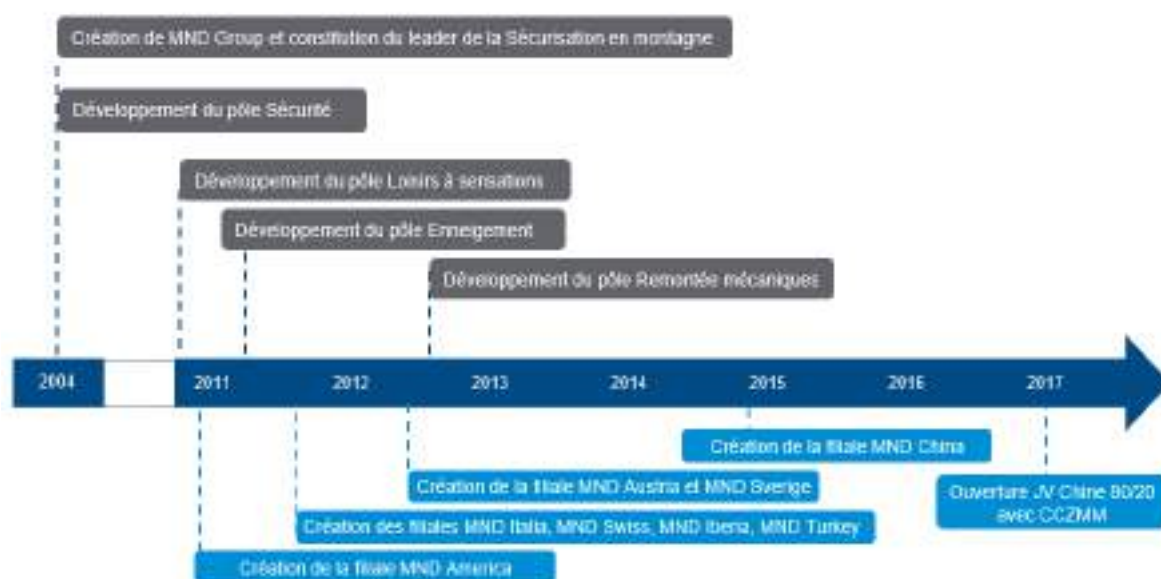
Le Groupe a en outre conclu des partenariats à dimension locale, avec notamment des clubs de sport et des comités de ski.

Ces partenariats sont toujours en vigueur et ont donc en moyenne plus de 4 ans. Ces partenariats ne sont pas tous de même durée, mais la plupart d'entre-eux sont d'une durée de 4 années. Les derniers partenariats de ce type sont les partenariats avec les clubs des Sports de Couchevel fin 2014 et de Val d'Isère en 2015.

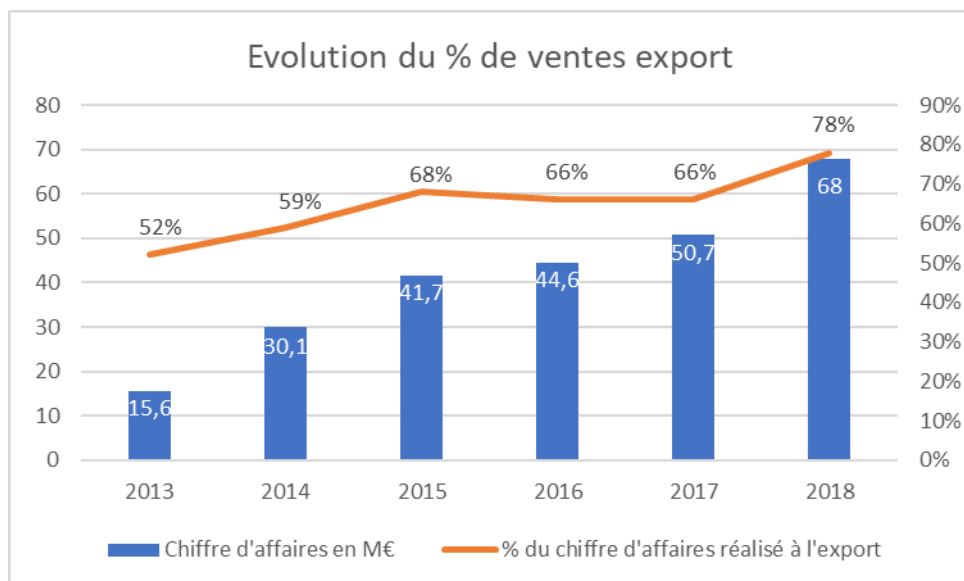
Bien que l'incidence directe de ces partenariats sur le chiffre d'affaires du Groupe ne soit pas significative, si l'un des principaux partenaires mettait fin à ses relations avec le Groupe ou ne les renouvelait pas, cela pourrait affecter défavorablement l'image, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

3.2.3. Risques liés au développement international

Le Groupe a bâti un réseau de distribution intégré à l'international afin de profiter au mieux du développement de certains marchés (Chine, Etats-Unis, Europe de l'Est) et de conforter sa présence dans des marchés plus établis. Ces implantations locales permettent une meilleure connaissance du tissu économique, des acteurs de chacun des secteurs d'activité, des pratiques, spécificités et contraintes réglementaires locales afin de faciliter la commercialisation de l'offre du Groupe.



Cependant, malgré cette proximité avec ses clients ou prospects étrangers, la montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du Groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe. La part des ventes à l'international est en augmentation par rapport à l'exercice précédent à 78 %.



En outre, la montée en puissance du réseau des ventes internationales pourrait être ralentie en cas de difficulté du Groupe à obtenir une extension de ses brevets dans de nouveaux territoires. Cependant, le Groupe n'a ce jour pas rencontré d'opposition concernant les procédures d'extension et la délivrance de ses brevets à l'international par les offices de propriété intellectuelle à l'étranger.

Par ailleurs, bien que le Groupe consolide ses relations avec ses distributeurs en ayant pris le contrôle de certains d'entre eux, le risque de perte d'un distributeur et du chiffre d'affaires afférent reste toujours présent de manière théorique mais serait non significatif.

Enfin, la prise de contrôle de certains distributeurs est susceptible d'engendrer des risques de contentieux avec les anciens fournisseurs de ces distributeurs, concurrents du Groupe, étant précisé qu'aucun contentieux à ce titre n'existe à ce jour.

Pour rappel, afin de conforter sa position et sa présence internationale, le groupe a fait l'acquisition de société existante appartenant à des distributeurs qui étaient déjà en relation commerciales avec le groupe. Ainsi en 2013, les sociétés Vinterteknik Sundsvall AB (suède), et Interfab Snowbusiness GmbH ont été achetées. Celles-ci ont pris pleinement leur rôle de filiales de distribution pour l'ensemble des activités du groupe, et ont été respectivement renommées MND SVERIGE et MND AUSTRIA.

3.2.4. Risques liés au fonctionnement défectueux de certains équipements commercialisés par le groupe

Les équipements commercialisés par le Groupe disposent majoritairement de la certification CE suivant la norme applicable à leur domaine ou d'homologations spécifiques et souvent de certifications complémentaires suivant les demandes des clients ou de la réglementation applicable dans les différents pays. Par exemple, en France, les équipements de remontées mécaniques nécessitent, au-delà de la norme européenne, une homologation par le ministère des transports. Les équipements commercialisés par le Groupe ont souvent un rapport avec la sécurité des personnes, leur fonctionnement défectueux pourrait avoir des conséquences sur l'intégrité de ces personnes. Depuis sa création en 2004, la responsabilité du Groupe n'a jamais été mise en cause pour un accident de personne.

Par ailleurs, les équipements commercialisés par le Groupe font l'objet d'une garantie accordée au client pendant la durée mentionnée sur l'accusé de réception de la commande, généralement 1 an (sauf dérogation contractuelle lors de marché public ou négociation commerciale), pouvant aller

jusqu'à 5 ans avec la signature d'un contrat de maintenance clé en main sur certains produits de type déclencheurs d'avalanches ou systèmes d'enneigement. Lorsque l'installation n'est pas réalisée par le Groupe, seules les pièces sont garanties. La mise en œuvre de cette garantie demeure non significative du fait de la qualité des équipements commercialisés. Le Groupe intègre des sociétés reconnues pour leur savoir-faire et la qualité de leurs produits dans leur domaine d'activité respectif. Particulièrement vigilant sur la qualité de la fabrication, le Groupe a mis en place une équipe dédiée à la qualité au niveau des fonctions support pour veiller au respect par les différentes activités des meilleurs standards. Afin de limiter les risques de fonctionnement défectueux, le Groupe cherche à intégrer de manière croissante les prestations d'installation chez les clients ainsi que les opérations de maintenance des équipements, ce qui présente aussi l'avantage de générer une source de revenus récurrents.

3.2.5. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe intervient sur diverses activités se caractérisant par une concurrence active avec selon le cas des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement fort, grâce notamment à une gamme de produits et services comptant parmi les plus étendues du marché, à des parts de marché significatives et à une relation clients inscrite dans la durée.

Il n'en demeure pas moins que sur un plan commercial, le Groupe est confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression sur les prix pour certaines de ses activités.

Concernant le secteur de la sécurité en montagne pour la France, le Groupe connaît une position forte qui pourrait conduire à un risque d'abus de position dominante s'il venait à profiter de cette position pour accroître fortement ses tarifs sur des clients ne pouvant que difficilement se fournir en matériel chez un autre équipementier. Cependant, le Groupe n'a jamais eu de réclamation sur ce thème.

3.2.6. Risques liés au projet de Transport Urbain à Câbles et autres projets

Afin de développer des synergies et d'atténuer la sensibilité au caractère saisonnier de ses activités historiques, le Groupe se concentre depuis 2014 sur le développement de 2 projets significatifs : Les télésièges et télécabines débrayables et le Transport Urbain par Câble (TUC ou Cabline).

S'agissant de projets en cours de réalisation, diverses incertitudes quant à leur probabilité de succès, existent au regard notamment des sujets suivants (et sans prétendre à l'exhaustivité) :

- la capacité du Groupe à mettre en œuvre les travaux de R&D nécessaires à la finalisation du produit site d'une part, et dans les délais prévus d'autre part notamment en cas de financement disponible insuffisant.
- les risques commerciaux liés à l'obtention des autorisations de mise en œuvre du projet (obtention des certificats CE sur les constituants de sécurité et autorisation de mise en exploitation).

La survenance de l'une de ces situations pourrait se traduire soit par un retard plus ou moins significatif dans l'un ou l'autre de ces projets qui pourrait induire des coûts complémentaires, soit par leur abandon pur et simple.

Dans le Document de Référence du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, les calendriers de ces projets visaient une commercialisation à l'horizon 2015/2016 pour le télésiège débrayable, 2016/2017 pour le télécabine débrayable, et 2016 pour le Transport Urbain à Câble.

Si le programme débrayable a bien été respecté avec un 1^{er} contrat portant sur le télésiège signé en avril 2016 et mis en service en 2017 et un contrat portant sur le télécabine signé en 2017, le

programme TUC a lui été décalé et présente désormais un objectif de mise en commercialisation en 2020 (contre une commercialisation initialement prévue en 2015 puis sur l'exercice 2016/2017) bien qu'à ce jour, malgré plusieurs projets à l'étude, aucune intention de commande n'a été signée pour un tel projet.

En terme de coûts, le programme débrayable global présentait à l'origine un budget de 2,5 M€ et le programme Transport Urbain à Câble un budget de 9 M€. Suite à la réorientation stratégique du Groupe de 2015, le budget estimé du programme débrayable s'élève à 5,5 M€ et le budget estimé du programme TUC à 6 M€.

La Société ne peut garantir que ces nouveaux calendriers et budgets ne connaîtront pas de décalage dans le futur.

Tout nouveaux retards, abandons des projets ou dépassements de coûts pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3.3 RISQUES JURIDIQUES

3.3.1. Risques liés à la propriété intellectuelle du groupe

Le Groupe suit une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.

En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités du Groupe sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe qu'il a décidé volontairement de ne pas déposer pour en conserver la totale discrétion. En outre, un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs à celles exploitées par le Groupe sont en cours de développement.

En maîtrisant sa recherche et développement, internalisée pour l'essentiel, le Groupe s'assure de la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle.

Cependant, ces moyens pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe par des concurrents malgré le risque de poursuites judiciaires.

Sur les brevets

Les technologies utilisées par le Groupe dans les secteurs de la sécurité (avalanche), l'enneigement, et les remontées mécaniques font l'objet de brevets déposés, en cours de dépôt ou en cours de rédaction. L'avancée du groupe par rapport à ses concurrents réside notamment dans les technologies brevetées (et plus particulièrement dans le domaine du déclenchement d'avalanche), véritable outils lui permettant de conserver cette avancée pendant leur durée de validité.

Fort d'une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle, le Groupe est titulaire de vingt-deux familles de brevets. Le décompte des brevets fait au moment de l'IPO présentait 17 brevets, ne visant que les brevets prioritaires, sans leurs extensions. La terminologie actuelle reflète la réalité du portefeuille de brevets du Groupe qui contient 22 familles de brevets (brevets prioritaires et leurs extensions). Dix nouvelles familles de brevets ont été déposées depuis l'introduction en bourse du Groupe en octobre 2013 représentant 10 nouveaux brevets prioritaires et 8 nouvelles extensions sachant que 5 brevets prioritaires ont été abandonnés ou sont arrivés à terme. Une partie de ces

brevets portant sur la technologie relative au déclenchement d'avalanche par inertie tombe dans le domaine public en 2018 dans certains pays, tout en restant maintenue dans d'autres pays où la délivrance a été plus tardive. Le Groupe a cependant anticipé ce risque d'une part en développant d'autres technologies innovantes relatives au déclenchement d'avalanches, en particulier la technologie GAZFLEX®, faisant d'ores et déjà l'objet de brevets enregistrés depuis 2010 dans de nombreux pays et qui représente sur le dernier exercice un nombre de ventes quasi équivalent au nombre de ventes concernant les technologies d'inertie, ainsi que sur les produits Daisy Bell® et Obell'x®; et d'autre part, en développant un véritable savoir-faire et en s'imposant auprès de sa clientèle comme un acteur de confiance dans ce domaine à l'international. Les brevets du Groupe sont déposés en France mais également à l'étranger, où ils sont pour la plupart d'ores et déjà déposés ou en cours de dépôt notamment dans les pays stratégiques où le Groupe commercialise ses produits (Etats-Unis, Canada, Japon, Chili, Suisse, Autriche, Allemagne, Espagne, Italie, etc.).

Cependant, le Groupe pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen, en particulier à l'étranger où des demandes d'extension ont été formulées. En effet, s'agissant des brevets en cours d'extension à l'étranger, il existe un risque théorique que certaines extensions soient purement et simplement refusées du fait de l'existence d'antériorités dans les pays concernés par ces extensions. En cas de refus d'extension, le Groupe ne pourrait jouir de la protection inhérente aux brevets et pourrait voir sa technologie copiée, ce qui pourrait se révéler dissuasif pour le développement de ses activités dans le pays considéré.

A ce jour le Groupe n'a pas eu de refus opposé par les offices de propriété intellectuelle à l'étranger.

Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Ainsi, même lorsque des brevets sont déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont le Groupe dispose ne lui permettront pas, à 100%, de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même une contrefaçon au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Le Groupe ne peut donc pas garantir de manière absolue que :

- les demandes de brevets du Groupe, ou donnés en licence au Groupe, qui sont en cours de dépôt et/ou d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe, ou donnés en licence au Groupe, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ;
- les technologies du Groupe ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Sur les marques

Les trente-trois familles de marques du Groupe représentant au total 182 marques dont 74 déposées depuis l'introduction en bourse du Groupe en 2013, ont été régulièrement enregistrées en France, et

sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour le Groupe. Le décompte des marques fait au moment de l'IPO présentait 23 marques ne visant que les marques mères, sans leurs extensions. La terminologie actuelle reflète la réalité du portefeuille de marques du Groupe qui contient 33 familles de marques (marques mères + leurs extensions à l'international) dont 12 familles supplémentaires par rapport aux 23 présentées en 2013 (12 marques prioritaires et 62 extensions sachant que 2 marques mères ont été abandonnées ou sont arrivées à terme).

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe. Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits du Groupe par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

Le Groupe reste attentif à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

Sur le savoir-faire

Les technologies développées par le Groupe mettent également en œuvre un savoir-faire.

Le Groupe ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liées à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers. En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par le Groupe ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation des produits du Groupe.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'information.

Par ailleurs, le Groupe inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail le liant avec ses salariés.

Le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que ces tiers ou que les salariés du Groupe s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés du Groupe respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Toutefois dans les sociétés reprises les contrats de travail anciens ne disposent pas tous de clauses de cette nature.

Sur la titularité des droits

La recherche et développement du Groupe est principalement réalisée en interne. Le Groupe ne recourt à des tiers que dans le cadre de relations de sous-traitance, ou d'évaluation de la faisabilité d'une technologie. Dans ce contexte, le Groupe conclut avec ces tiers un accord de confidentialité et/ou un accord de partenariat.

La titularité des droits attachés aux résultats éventuellement issus de la collaboration est, dans la plupart des cas, contractuellement réservée au Groupe dans le cadre desdits accords. Toutefois, en l'absence de précision, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher le Groupe d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords.

Concernant les salariés du Groupe, le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de leur travail lui reviennent.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et ses technologies vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers, particulièrement à l'étranger, susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être couteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives du Groupe.

Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle

Le coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière des sociétés du Groupe concernées et ne pas apporter la protection recherchée.

Enfin, les nouveaux développements du Groupe passent par une veille technologique, coûteuse, notamment en terme d'accès à et/ou de protection de ces technologies.

Contrats de licence et accords

Le Groupe bénéficie d'un contrat de licence :

- Une licence d'exploitation de marque correspondant à la marque Menta® (paravalanches à filets souples).

Le Groupe a accordé un contrat de licence :

- Une licence d'exploitation à titre gracieux au bénéfice de MND Mountain Development Co. LTD des marques suivantes : LST, Areco, SUFAG, MBS, TAS, TECHFUN, MND, et des logos associés.

Le Groupe n'a en revanche concédé aucun contrat de licence sur ses brevets à la date du présent document.

3.3.2. Risques liés aux réglementations applicables

En France, certaines activités du Groupe relèvent du Code de l'environnement, Livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites du Groupe disposent des autorisations nécessaires pour l'exercice de leurs activités. Ces installations ne nécessitent pas de renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

En Europe, ce sont principalement les règles CE qui s'appliquent, parfois en supplément ou en complément de normes nationales, notamment la Directive 2000/9/CE relative aux installations à câbles transporteurs de personnes concernant les funiculaires, téléphériques et télésis.

Dans le reste du monde, la réglementation dépend du type de produit et de projet et il n'y existe selon le Groupe aucune norme standard.

Les réglementations aujourd'hui applicables peuvent être amenées à évoluer imposant un cadre de plus en plus contraignant sous l'impulsion de décisions nationales et/ou européennes. De plus, dans le cadre de son développement international, le Groupe pourrait se trouver contraint par de nouvelles réglementations au regard desquelles son offre ne serait plus conforme. L'évolution du cadre juridique, pouvant résulter de l'inflation de textes légaux et/ou réglementaires, pourrait remettre en cause les choix opérés par le Groupe sous l'emprise de la loi précédemment applicable. Le Groupe MND développe des solutions de transports de personnes et à ce titre, les normes relatives à la sécurité sont importantes et peuvent être amenées à évoluer, c'est pourquoi le Groupe a mis en place une veille active portant sur l'évolution de ces normes.

Le Groupe MND est régulièrement sollicité dans le cadre de groupes de travail d'institutions nationales ou européennes portant sur les normes du secteur.

Le groupe respecte et applique les procédures d'attestations de conformité, répond aux exigences de déclarations de conformité et de marquage CE et d'étiquetage.

Si le Groupe se trouvait contraint à de telles mises en conformité ou encore se trouvait dans l'incapacité technique ou financière de s'adapter à un environnement réglementaire plus contraignant ou nouveau résultant de projets de développement ou d'acquisitions dans de nouveaux domaines d'activité, cela pourrait induire un ralentissement ou l'impossibilité de commercialiser une partie de son offre sur une ou plusieurs zones géographiques et ainsi, venir impacter défavorablement et de manière plus ou moins significative les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

3.3.3. Risques liés aux installations d'équipement réalisées par le groupe

Outre les garanties contractuelles, et bien que, lors de la commande, le client s'engage à assurer le matériel dès la livraison, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée en cas de défaillance lors de l'utilisation de ses équipements. Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou les notices qui leur sont applicables. Le client est responsable du respect du calendrier de maintenance préconisé. Les conditions générales de vente précisent que de façon générale, il est de la responsabilité exclusive du client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits en conformité avec les normes applicables.

Les contrats de maintenance que le Groupe met en place précisent ces modalités d'intervention sur les installations, prévoient les cas dans lesquels il ne peut pas être mis en cause, ayant trait notamment aux conditions d'utilisation acceptées par le client au moment de l'achat et stipulent que les interventions du Groupe font l'objet d'une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile. Pour les remontées mécaniques, il s'agit simplement de maintenance à la demande, préventive ou curative.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 10 M€ par sinistre. Les polices d'assurances souscrites par le Groupe couvrent aussi les activités de maintenance appelées à se développer. Le Groupe n'a jamais été appelé en responsabilité dans le cadre d'un produit défectueux.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre lui dans le futur. Le Groupe fait régulièrement évoluer les garanties de ses contrats pour tenir compte de l'évolution de son activité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

3.3.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs négatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3.3.5. Risques liés au dividende prioritaire attaché aux actions de préférences « ADP2012 »

A la date du présent Document de Référence, Le capital de la Société est composé de 14 088 310 actions dont 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du dividende multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1^{er} avril 2018.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Toutefois, l'actionnaire principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée, dispose d'une option de rachat des ADP2012 au prix unitaire de 3 euros exerçable initialement entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2018 et dont l'engagement a été conventionnellement reconduit jusqu'au 30 septembre 2018, portant sur la totalité des ADP2012 à son profit (avec faculté de substitution), ce qui rend la survenance du paiement de ce Dividende Cumulé théorique et peu probable. En cas de non exercice de l'option de rachat, le montant du dividende prioritaire serait nul jusqu'à la clôture de l'exercice au 31 mars 2020, MND n'envisageant pas de verser de dividende avant cette date. Dans le cas où au 1^{er} avril 2020, les ADP2012 sont toujours en circulation et que MND décidait d'un versement de dividendes, les ADP2012 percevraient un dividende prioritaire de 2,5 € pour chaque euro de dividende versé.

3.4 RISQUES FINANCIERS

3.4.1. Risques de liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation

Dans la continuité de l'exercice précédent, le Groupe MND a poursuivi sa croissance, avec un chiffre d'affaires en augmentation de 15%. Le taux de marge brute ressort à 43,9% sur l'exercice, contre 50,0% pour l'exercice précédent. Cette diminution est le résultat de l'évolution du mix produit, notamment du fait de la moindre contribution en 2017/2018 de l'activité Sécurité.

En 2017/2018, le groupe a accentué ses efforts de structuration en vue de son changement de dimension. Ces investissements, principalement humains et industriels, n'ont pu être totalement absorbés par la croissance de l'activité, notamment au regard du décalage de chiffre d'affaires, et ont logiquement pesé sur la performance opérationnelle de l'exercice.

La capacité d'autofinancement s'est élevée à 4,4 M€ en 2017/2018, contre 5,3 M€ un an plus tôt. L'accroissement des créances clients à la clôture, sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires de +40% au 4^{ème} trimestre, a pesé sur la variation de BFR. Cette variation de BFR a été partiellement compensée par une gestion optimisée des stocks et par un allongement des délais de règlement fournisseurs.

Le cash-flow des activités opérationnelles s'est établi à -13,6 M€ sur l'ensemble de l'exercice (vs. 4,3 M€ en 2016/2017).

La politique soutenue d'investissements a consommé 11,1 M€ de trésorerie en 2017/2018, dont 9,4 M€ de CAPEX, contre 8,5 M€ un an auparavant.

Les flux de financement se sont établis à 26,9 M€, sous l'effet de l'augmentation de capital par placement privé de 6,0 M€ (5,7 M€ en net) réalisée en juin 2017, la mise en œuvre de nouvelles dettes financières pour 6,6 M€ (net des remboursements) et principalement les financements liés au contrat d'affacturage pour 16,2 M€. Les intérêts financiers se sont élevés pour leur part à -1,6 M€.

Au final, la variation de trésorerie s'est établie à +2,2 M€ en 2017/2018, contre -6,4 M€ pour l'exercice précédent.

Au 31 mars 2018, les capitaux propres totaux du Groupe MND s'élevaient à 28,9 M€, contre 26,2 M€ un an plus tôt. L'endettement financier net s'établissait à 69,3 M€ (48,7 M€ en n-1), soit un gearing (endettement financier sur capitaux propres) de 2,4 fois.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance et ses investissements.

Le Groupe dispose au 31 mars 2018 d'un accompagnement maximum de 62 776 K€ de la part de ses partenaires bancaires. Le tableau suivant présente la nature de ces autorisations :

Nature des autorisations	Au 31 mars 2018	
	Plafond autorisé	Montant utilisé
Découvert	11 196	11 102
Dailly	16 580	13 750
Affacturation	35 000	16 170
Total	62 776	41 022

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2017/2018, MND a annoncé la mise en place de nouveaux outils de financement afin de renforcer sa structure financière et de l'aligner avec son important carnet de commandes. D'ores et déjà le Groupe a émis une 1ère tranche d'obligations convertibles pour un montant de 6,0 M€ en nominal, et la 2nde tranche, d'un montant de 4,0 M€ en nominal, interviendra le 28 août 2018 au plus tard.

Le groupe renégocie actuellement le montant et l'échéance de ses concours avec ses partenaires financiers, dans un contexte où la croissance de l'activité et sa saisonnalité induisent un fort besoin en fonds de roulement au cours des 2nds et 3èmes trimestres de chaque exercice social. Ces négociations ne sont pas finalisées à ce jour mais, sur la base des enregistrements en carnet de commandes de ces derniers mois et de la mise en place d'une ligne d'obligations convertibles de 10 M€, la direction estime être en capacité raisonnable de finaliser les accords dans les prochaines semaines. De plus la ligne d'affacturation prenant fin en septembre 2018, le Groupe est en discussion avec plusieurs sociétés d'affacturation et d'autres organismes bancaires afin de sécuriser le financement de son poste client en remplacement du contrat actuel.

Au cours des douze mois à venir, sur la base de ses prévisions budgétaires, le Groupe devra rechercher des financements supplémentaires, notamment au travers d'augmentation de capital, de financements obligataires, de dettes bancaires et de financements de son poste client.

Le Groupe travaille également à la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres d'un montant maximum de 30 M€ d'une durée de 3 ans.

Parallèlement, le Groupe poursuit ses discussions avec ses différents partenaires bancaires historiques afin d'allonger la maturité de sa dette moyen terme et ainsi d'en réduire la charge de remboursement annuelle.

Sur la base des actions entreprises par la Direction et décrites ci-avant, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration du 18 juillet 2018 qui a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2018. En effet même si, compte tenu de son historique et des premières discussions menées à ce jour, la Société estime qu'il est probable que ces opérations de financement soient menées à leur terme, il subsiste, de fait, une incertitude sur la continuité d'exploitation.

3.4.2. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre sur l'exercice n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs).

3.4.3. Risques de change / risque pays

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises. A ce titre, le Groupe a mis en place une politique de couverture de change.

La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à 345k€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

		31/03/2018		Sens. Devise	31/03/2017		Sens. Devise
Zone euro	EUR	53 052	61%		54 526	71%	
Autres devises							
Dollar américain	USD	4 000	5%	(40)	8 164	11%	(82)
Franc suisse	CHF	2 305	3%	(23)	1 073	1%	(11)
Couronne suédoise	SEK	2 741	3%	(27)	4 120	5%	(41)
Livre turque	TRY	54	0%	(1)	799	1%	(8)
Dollar canadien	CAD	602	1%	(6)	397	1%	(4)
Renminbi	CNY	24 845	28%	(248)	7 361	10%	(74)
Sous-total autres devises		34 547	39%	(345)	21 914	29%	(219)
Total		87 599	100%	(345)	76 440	100%	(219)
Sensibilité		(345)			(219)		

La sensibilité du Groupe sur les capitaux propres s'élève à 230k€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

	31/03/2018	31/03/2017
Résultat net avant impact risque de change	(2 412)	2 223
Impact risque de change net d'IS	(230)	(146)
Capitaux propres avant impact	28 514	26 109
Capitaux propres après impact du risque de change	28 284	25 963

Répartition de l'impact sur les capitaux propres par devise :

Dollar américain	(27)	(54)
Franc suisse	(15)	(7)
Couronne suédoise	(18)	(27)
Livre turque	(0)	(5)
Dollar canadien	(4)	(3)
Renminbi	(166)	(49)
Total impact capitaux propres	(230)	(146)

3.4.4. Risques de taux d'intérêt

Au 31 mars 2018, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 70 140 K€ (Note 17) et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 65 072 K€
- De 1 à 5 ans : 4 576 K€
- Au-delà de 5 ans : 491 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire moyen terme est souscrit à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 2,90 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 1,00 % en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2018, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à 1 629 K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

3.4.5. Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

3.4.6. Risques de dilution

Hormis la mise en place des nouveaux outils de financement en fond propres (confère Note 37 Rapport financier – Evénements postérieurs à la clôture de la période), il n'existe à ce jour aucun autre risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

3.5 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait le conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé. Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

4. INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Nous vous informons que toutes les informations sociales et environnementales requises par la réglementation vous seront fournies dans le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

5. COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons dans ce rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

6. RESULTATS - AFFECTATION

6.1. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7.054.276 euros contre 6.970.907 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 316.520 euros contre 84.470 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6.593.459 euros contre 6.170.205 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 101.227 euros contre 91.764 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.625.118 euros contre 1.356.673 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 699.529 euros contre 599.500 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 38 contre 34 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 315.797 euros contre 227.232 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 3.541 euros contre (43.752) euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 9.338.671 euros contre 8.401.621 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (1.967.875) euros contre (1.346.245) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 816.930 euros contre un résultat financier de 949.194 euros pour l'exercice précédent, il s'établit à (1.150.945) euros contre (397.051) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (559.334) euros contre (203.120) euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de (357.146) euros contre (332.417) euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018 se solde par une perte de (1.353.133) euros contre une perte de (267.754) euros pour l'exercice précédent.

Au 31 mars 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 89.547.504 euros contre 72.929.693 euros pour l'exercice précédent.

6.2. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 :

6.2.1. Ratios d'exploitation

Les soldes intermédiaires de gestion font ressortir :

	31/03/2018	31/03/2017	Variation
Chiffre d'affaires	7.054.276 €	6.970.907 €	1,20 %
Valeur ajoutée	685.618 €	849.812 €	-19,32 %
Excédent brut d'exploitation	(1.787.880) €	(1.225.606) €	-45,88 %
Résultat courant avant impôts	(1.150.945) €	(397.051) €	-189,87 %
Résultat exceptionnel	(559.334) €	(203.120) €	-175,37 %
Résultat net	(1.353.133) €	(267.754) €	-405,36 %

6.2.2. Ratios d'endettement

	31/03/2018	31/03/2017
Dettes / Capitaux propres	123,25 %	106,52 %

6.2.3. Engagements hors bilan

Engagements donnés

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Cautions	2 260	2 475
Nantissements (titres, fonds de commerce, autres)	23 523	7 273
Dailly	6 683	14 656
Location simple	9 902	9 370
Total engagements donnés	42 368	33 774

Engagements reçus

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Cautions		
Nantissements		
Autres		
Total engagements reçus	0	0

6.3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 1.353.133,31 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 1.353.133,31 euros
En totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à (2.090.526,85) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 39.782.144,29 euros, contre 35 312 800,65 euros pour l'exercice précédent.

6.4. DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

6.5. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7.432 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

6.6. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que les fonctions lors de la transformation de la Société en société anonyme intervenue lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2013, la dissociation des fonctions de président de conseil d'administration, confiées à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE et de directeur général, confiées à Monsieur Roland DIDIER, avait été choisie. Cependant, il a été décidé de les réunir le 21 juin 2013, avec la nomination Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en qualité de président directeur général, Monsieur Roland DIDIER prenant les fonction de directeur général délégué.

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

8.1. EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS - NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons la nomination d'un nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

Madame Frédérique JOSSINET

Née le 16 décembre 1975 à Rosny-sous-Bois (93)

De nationalité française

Demeurant : 5 B, rue de l'étoile, 94500 CHAMPIGNY

pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

8.2. EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

8.3. JETONS DE PRESENCE

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 50.000 euros.

9. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE**9.1. CAPITAL SOCIAL**

Au 31 mars 2018, le capital de la Société est composé 14 088 310 actions dont 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Euronext. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018, si l'option d'achat n'a pas été activée.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les porteurs de part des ADP sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1er janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour régulariser les cours. Au 31 mars 2018, le nombre d'actions propres détenues est de 20 954 pour une valeur nette totale de 102.569,83 €.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

9.2 SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 JUIN 2018 ET ÉVOLUTION

Au 31 juin 2018, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

Le capital social de MND s'élève à 13 102 128,30 euros. Ce dernier est composé de 14 088 310 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,93 euro chacune, dont :

- 13 088 950 actions ordinaires admises aux négociations sur Euronext Paris ;
- 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire dites ADP 2012 qui ne sont pas admises aux négociations sur Euronext Paris.

Le tableau détaillé ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote.

A noter que toutes les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

au 30 juin 2018	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote exerçables en AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de de vote	% de droits de vote
Montagne et Vallée ⁽¹⁾	4 998 904	35,48%	9 975 184	51,96%	9 975 184	52,05%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation ⁽²⁾	999 364	7,10%	999 368	5,20%	999 368	5,21%
Sous-total Montagne et Vallée	5 998 268	42,58%	10 974 552	57,16%	10 974 552	57,26%
Equity 5 ⁽³⁾	137 000	0,97%	274 000	1,43%	274 000	1,43%
Public	7 920 554	56,22%	7 917 059	41,24%	7 917 059	41,31%
Autocontrôle ⁽⁴⁾	32 488	0,23%	32 488	0,17%	-	-
TOTAL	14 088 310	100,00%	19 198 099	100,00%	19 165 611	100,00%

(1) MONTAGNE ET VALLEE (M&V) est une SAS contrôlée de fait par Xavier GALLOT-LAVALLEE et dont la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

- i. Xavier GALLOT-LAVALLEE pour 70,57 %,
- ii. Ernesto BASSETTI pour 20,33 % (via la société OBNEVE contrôlée à 100 % par lui-même et son conjoint),
- iii. Roland DIDIER pour 5,49 %
- iv. Autre associé non opérationnel pour 3,62%

(2) Actions de préférence ADP 2012 gérées par Audacia et assimilées en application des dispositions du 4° du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce du fait de la détention, par Montagne et Vallée, d'une option d'achat exerçable à sa seule initiative pendant la période courant du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018 au prix unitaire de 3 euros par action. Les actions sont des actions de préférence à l'exception de 4 actions ordinaires issues d'un prêt d'action par la société MONTAGNE ET VALLEE à Audacia.

(3) Equity 5, société dont les actionnaires sont 3 managers et 1 ancien manager du Groupe, dont deux détiennent 42,60% du capital et des droits de vote.

(4) Titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

9.4. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 mars 2018.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était nulle au 31 mars 2018.

9.5. PACTES D'ACTIONNAIRES

Pacte entre les actionnaires EQUITY5 et M&V

Il existe un pacte entre MONTAGNE ET VALLEE (M&V), EQUITY5 (société regroupant les principaux managers opérationnels du Groupe) et MND. Ce pacte signé le 11 juillet 2013 a notamment pour objet de :

- déterminer les conditions dans lesquelles la société EQUITY5 (qui détient 0,97% du capital et 1,43% des droits de vote de la Société) pourrait être amenée à augmenter sa participation dans le capital à hauteur de 5% maximum, et ;
- d'organiser entre les managers (quatre associés à la date de la présent Note d'Opération) les modalités et les conditions de leur association au sein de la société EQUITY5.

Seuls les managers, cadres dirigeants salariés, mandataires sociaux d'une société du Groupe ou responsables de services transverses du groupe MND, peuvent être associés de la société EQUITY5 et le rester tant qu'ils conservent cette qualité. En cas de cessation de ses fonctions dans le Groupe un manager doit céder sa participation à M&V.

Aux termes de ce pacte, EQUITY 5 bénéficie de la part de M&V :

- d'une promesse d'achat portant sur l'intégralité des actions MND qu'elle possède pouvant être exercée, à compter du 1^{er} avril 2016 et jusqu'au 30 septembre 2018.

Les conditions de prix de cession des actions MND prévues au pacte entre EQUITY 5, ou un de ses associés, et M&V sont soit :

- 6 x EBIT consolidé de la société MND en intégration proportionnelle +/- la dette nette consolidée en intégration proportionnelle, soit
- une fois la société MND cotée sur un marché réglementé, la moyenne du cours de l'action sur une période d'un mois précédent l'opération.

En contrepartie de cet engagement, M&V dispose d'un droit de préemption en cas de cession d'actions MND réalisée par la société EQUITY 5, aux conditions de la cession projetée.

Il n'existe à ce jour, aucune action de concert entre certains de ses actionnaires.

9.6. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

10. NOMBRE D'ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale Mixte de la Société du 29 septembre 2017 a conféré au conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat

d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 10,00 euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Dans le cadre de ce programme de rachat, entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 31 mars 2018, nous informons, conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, que la Société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

Nombre total d'actions achetées	890.183
Nombre d'actions propres vendues	891.971
Cours moyen des actions achetées	5.7650 €

11. AUTORISATIONS DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 18 juillet 2018, des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global vingt millions d'euros (20.000.000 €), sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de six millions d'euros (6.000.000 €).

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

12. PROPOSITION DE TRANSFERT DE LA SOCIÉTÉ D'EURONEXT VERS EURONEXT GROWTH

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur le transfert de la cotation des titres MND Group du marché réglementé d'Euronext Paris vers le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

Ce transfert permettrait à la Société d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille. Le transfert sur Euronext Growth devrait ainsi lui permettre de simplifier le fonctionnement de la société, diminuer ses coûts, tout en lui permettant de bénéficier des attraits des marchés financiers.

Si vous décidez ce transfert, le transfert s'effectuera par cotation directe par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société sur Euronext Growth deux mois au moins après la décision de transfert.

13. PROPOSITION DE MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET DE LA DURÉE DE L'EXERCICE EN COURS

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de les fixer respectivement aux 1^{er} juillet et 30 juin, et non plus aux 1^{er} avril et 31 mars.

L'exercice en cours serait donc clos le 30 juin 2019 et aurait une durée exceptionnelle de 15 mois.

Si vous décidez cette modification, il y aura lieu de modifier, en conséquence, l'article 34 des statuts.

14. PROPOSITION D'ATTRIBUTION GRATUITE DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS A TOUS LES ACTIONNAIRES

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous proposer, afin d'associer l'ensemble de ses actionnaires et les remercier de leur fidélité, et en considération du dépassement des plafonds relatifs aux valeurs mobilières donnant accès au capital institué par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017, d'adopter une résolution visant à l'attribution gratuite de bons de souscriptions (BSA₂₀₂₀), à hauteur d'un bon pour chaque action détenue.

Nous vous précisons les modalités retenues par le Conseil d'administration du 8 juin 2018 :

- Nombre de BSA₂₀₂₀ à émettre : chaque actionnaire se verra attribuer gratuitement un (1) BSA pour une (1) action détenue ;
- Parité d'exercice : 10 BSA₂₀₂₀ permettaient de souscrire, à 1 action nouvelle
- Prix de souscription d'une action sur exercice du BSA₂₀₂₀: au prix unitaire de 6 €
- Période d'exercice : pendant une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2020 et jusqu'au 20 septembre 2021,

Nous vous rappelons enfin qu'en fonction du nombre de BSA₂₀₂₀ à émettre, ce projet d'augmentation de capital est susceptible de constituer une offre au public nécessitant préalablement à sa réalisation définitive un prospectus.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

ANNEXE 1

Tableaux financiers au cours des 5 derniers exercices

Tableau financier	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	13 102 128,30	11 995 517,58	11 995 517,58	9 949 517,58	8 898 163,74
b) Nombre d'actions émises	14 088 310,00	12 898 406,00	12 898 406,00	10 698 406,00	9 567 918,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 054 276,00	6 970 906,57	4 830 243,04	4 227 682,00	3 965 894,00
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	-860 557,00	-274 206,00	-1 411 713,00	-1 020 824,00	320 891,00
c) Impôt sur les bénéfices	- 357 146,00	- 332 417,00	- 534 103,00	- 269 505,00	16 950,00
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	1 353 133,00	- 267 754,40	-1 274 890,38	-1 234 204,00	- 556 495,36
e) Résultat distribué					
f) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	-0,04	0,00	-0,07	-0,07	-0,04
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-0,10	-0,02	-0,10	-0,12	-0,06
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire					
b) Nombre maximum d'actions futures à créer					
c) Par exercice de droits de souscription					
V – Personnel					
a) Nombre de salariés	38,00	36,00	29,00	27,00	25,00
b) Montant de la masse salariale	1 625 118,00	1 356 673,00	1 239 214,00	1 210 594,00	1 136 041,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	699 529,00	599 500,00	532 978,00	464 848,00	472 967,00



RAPPORT ANNUEL DES COMPTES CONSOLIDES

AU 31 MARS 2018

Le présent rapport financier annuel porte sur l'exercice clos le 31 mars 2018. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il peut être consulté sur le site www.mnd-group.com dans la rubrique « investisseurs ».

Société anonyme au capital de 13 102 128,30 € - 454 083 379 RCS Chambéry* Siège social : Parc d'Activités
Alpespace – 74 voie Magellan – 73800 Sainte-Hélène du Lac

SOMMAIRE

- 1- **ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**
- 2- **ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ**
- 3- **ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ**
- 4- **ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**
- 5- **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**
- 6- **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
- 7- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDÉS**
- 8- **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER**

Informations générales et faits marquants

Montagne et Neige Développement SA (ci-après MND SA) est une société anonyme de droit français dont l'exercice social débute le 1^{er} avril et se clôture le 31 mars. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan – 73 800 Sainte-Hélène du Lac.

En plein cœur des Alpes, depuis 2004, le Groupe MND est l'un des seuls acteurs industriels mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne. Fort de son expertise industrielle dans le transport par câbles en montagne et de technologies innovantes, le Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains par câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif. Avec 5 sites de production, 8 filiales de distribution internationales et 30 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte près de 370 collaborateurs et près de 3 000 clients dans 49 pays.

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 18 juillet 2018. Les chiffres indiqués dans ce rapport sont présentés en milliers d'euros.

Cotation en bourse

Le Groupe MND a été introduit en bourse sur le marché Euronext à Paris, compartiment C, le 16 octobre 2013. Sa capitalisation boursière s'élève au 30 juillet 2018 à 36,8 M€ avec un cours de l'action de 2,61 €.

Un exercice de structuration et d'investissements en vue des ambitions 2020

Les résultats annuels 2017/2018 témoignent du dynamisme commercial du groupe : avec une progression de son chiffre d'affaires consolidé de +15% pour la 2^{nde} année consécutive.

Sur le plan opérationnel, l'exercice 2017/2018 a constitué un palier de structuration et d'investissements pour le groupe dans la perspective du plan stratégique 2020. Les résultats annuels 2017/2018 sont ainsi marqués par la hausse conjointe des charges de personnel et des frais de structure, progressions qui n'ont pu être pleinement absorbées par l'activité du fait du décalage de chiffre d'affaires. Ces efforts sont désormais pour l'essentiel réalisés et le groupe est aujourd'hui dimensionné et structuré pour accompagner l'accélération de sa croissance et atteindre ses ambitions.

Le Groupe avait identifié et centré sa stratégie autour de 4 axes de développement qui ont fait l'objet d'une politique d'investissement en recherche et développement ou d'une stratégie commerciale spécifique ces dernières années sur des zones géographiques porteuses. L'exercice 2017/2018 confirme ce positionnement :

- Après la réalisation du premier télésiège débrayable de nouvelle génération installé dans la prestigieuse station de La Plagne, le Groupe a signé en fin d'exercice un second appareil débrayable en France validant ainsi la stratégie du groupe MND d'accéder au marché de la technologie débrayable.
- La conquête du marché asiatique représente dorénavant environ un tiers du chiffre d'affaires du Groupe.
- À la suite du développement d'une solution innovante de luge 4 saisons à sensation, le Groupe a signé en fin d'exercice un premier appareil en Suisse.
- Enfin, le groupe entend se positionner dans le domaine du transport urbain par câble

Le Groupe continue en parallèle de se structurer pour soutenir cette croissance avec :

- Le partenariat industriel en Chine, pour assembler une partie des équipements destinés au marché local et plus largement à la zone asiatique, est aujourd'hui opérationnel.
- Postérieurement à la clôture de l'exercice 2018/2019, MND a annoncé la mise en place de nouveaux outils de financement afin de renforcer sa structure financière et de l'aligner avec son important carnet de commandes. D'ores et déjà le Groupe a émis une 1^{ère} tranche d'obligations convertibles pour un montant de 6,0 M€ en nominal, et la 2^{nde} tranche, d'un montant de 4,0 M€ en nominal, interviendra le 28 août 2018 au plus tard.
- Enfin, le Groupe travaille également à la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres d'un montant maximum de 30 M€.

Perspectives

MND aborde une nouvelle étape de croissance. Après une phase de structuration achevée afin d'asseoir les bases de son développement, le groupe est aujourd'hui dimensionné et organisé pour réaliser ses ambitions à horizon 2020.

Pour accompagner cette nouvelle étape de croissance, le groupe MND a bâti un plan stratégique afin de faire partager et d'aligner l'ensemble de ses équipes à une vision commune. Baptisé Succeed Together, ce processus s'appuie sur 4 valeurs clés, communes à tous les collaborateurs de MND : Performance, Audace, Confiance et Enthousiasme.

Son ambition est d'asseoir la croissance du groupe dans les prochaines années sur des piliers majeurs partagés par tous : l'expérience clients, le développement organique, l'excellence opérationnelle et l'engagement de tous les collaborateurs.

Ces axes seront déclinés pour chacun des moteurs de croissance qui porteront la croissance de MND au cours des deux prochaines années : le marché des remontées mécaniques débrayables, la conquête commerciale des pays asiatiques, l'essor des loisirs outdoor 4 saisons et les nouveaux modes de mobilité urbaine.

Dans ce contexte, l'exercice 2018/2019 constituera une première marche importante de la croissance du groupe vers son objectif.

1- ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Ecarts d'acquisition	5	13 147	13 169
Immobilisations incorporelles	6	15 590	13 848
Immobilisations corporelles	7	11 566	7 231
Autres actifs financiers	8/9	3 805	2 067
Impôts différés	10	6 487	7 030
Autres actifs long terme		0	2
Actifs non-courants		50 595	43 347
Stocks et en-cours	11	20 653	24 612
Créances clients	12	61 882	35 284
Créances fiscales	12	4 596	1 894
Autres débiteurs	12	9 753	4 116
Créances d'impôt		2 279	2 350
Autres actifs courants		2 386	827
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	805	2 095
Actifs courants		102 355	71 177
Total Actif		152 949	114 524
		Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Capital	14	13 102	11 996
Primes liées au capital		27 436	22 865
Actions propres		(151)	(153)
Autres réserves		(765)	(211)
Résultats accumulés		(11 108)	(8 388)
Total Capitaux propres, part du groupe		28 514	26 109
Intérêts minoritaires		400	95
Total Intérêts minoritaires		400	95
Total des capitaux propres		28 914	26 204
Emprunts et dettes financières	17	5 068	16 184
Engagements envers le personnel	15/16	765	854
Autres provisions	15	73	79
Impôts différés		182	63
Autres passifs long terme		1 493	0
Total Passifs non courants		7 581	17 180
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	65 072	34 635
Provisions (part à moins d'un an)		400	0
Dettes fournisseurs	18	34 905	22 269
Dettes sociales	18	3 866	3 825
Dettes fiscales	18	3 175	5 049
Autres créditeurs	18	4 576	4 962
Dettes d'impôt		469	0
Autres passifs courants		3 992	401
Total Passifs courants		116 455	71 140
Total des passifs		124 035	88 320
Total Passif		152 949	114 524

2- ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Chiffre d'affaires	19	87 599	76 440
Achats consommés	20	(49 171)	(38 247)
Charges externes	21	(16 133)	(15 397)
Charges de personnel	22	(19 296)	(17 893)
Impôts et taxes		(493)	(335)
Dotation aux amortissements		(3 205)	(2 023)
Dotation aux dépréciations et provisions		41	(649)
Autres produits et charges d'exploitation	23	2 578	1 199
Résultat opérationnel courant		1 920	3 096
Résultat sur cession de participations consolidées			266
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(788)	(242)
Résultat opérationnel		1 132	3 120
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	5
Coût de l'endettement financier brut		(1 629)	(1 396)
Coût de l'endettement financier net	26	(1 629)	(1 391)
Autres produits et charges financiers		(326)	306
Résultat avant impôt		(823)	2 035
Impôts sur les bénéfices	27	(1 589)	189
Résultat après impôt		(2 412)	2 224
Résultat des ME			0
Résultat net		(2 412)	2 224
Part du groupe		(2 717)	2 226
Part des minoritaires		305	(2)
Résultat par action (€/action)	29	(0,20)	0,19
Résultat dilué par action (€/action)	29	(0,20)	0,19

3- ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Résultat net total		(2 412)	2 224
Ecarts de conversion		(559)	26
Ecarts actuariels		(24)	(25)
Actions auto-détenues		2	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(581)	1
Résultat global		(2 993)	2 224
Dont part revenant au Groupe consolidé		(3 298)	2 226
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		305	(2)

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

4- ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Total				
Situation au 31 mars 2016	11 996	22 865	(193)	(113)	(101)	(214)	(10 614)	23 840	97	23 937
Situation ajustée au 1er avril 2016	11 996	22 865	(193)	(113)	(101)	(214)	(10 614)	23 840	97	23 937
Variation de juste valeur	0	0	0	0	(25)	(25)	0	(25)	0	(25)
Ecart de conversion	0	0	0	26	0	26	0	26	0	26
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	2 224	2 224	(2)	2 224
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	26	(25)	1	2 224	2 224	(2)	2 224
Mouvements sur actions propres	0	0	40	0	0	0	0	40	0	40
Autres variations	0	0	0	2	0	2	2	4	0	4
Situation au 31 mars 2017	11 996	22 865	(153)	(85)	(126)	(211)	(8 388)	26 109	95	26 204
Situation ajustée au 1er avril 2017	11 996	22 865	(153)	(85)	(126)	(211)	(8 388)	26 109	95	26 204
Variation de juste valeur	0	0	0	0	(36)	(36)	0	(36)	0	(36)
Ecart de conversion	0	0	0	(559)	0	(559)	0	(559)	0	(559)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	(2 412)	(2 717)	305	(2 412)
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	(559)	(36)	(595)	(2 412)	(3 312)	305	(3 007)
Augmentation de capital	1 106	4 571	0	0	0	0	0	5 677	0	5 677
Mouvements sur actions propres	0	0	2	0	0	0	0	2	0	2
Autres variations	0	0	0	(104)	145	41	(308)	37	0	37
Situation au 31 mars 2018	13 102	27 436	(151)	(748)	(17)	(765)	(11 108)	28 514	400	28 914

L'augmentation de capital est détaillée en NOTE 14 – Capital social.

5- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Résultat net total consolidé		(2 412)	2 224
Ajustements			
Amortissements et provisions		3 526	2 087
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		31	(258)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 145	4 052
Charge (produit) d'impôt	27	1 589	(189)
Coût de l'endettement financier net	26	1 629	1 391
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		4 363	5 254
Incidence de la variation des stocks	11	3 637	(2 188)
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	12	(36 786)	(11 606)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	18	15 679	14 823
Impôts payés		(450)	(1 942)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(13 557)	4 341
Incidence des variations de périmètre	4/5	0	72
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(9 432)	(8 541)
Variation des prêts et avances consentis	9	(1 741)	(38)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	46	49
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(11 127)	(8 458)
Augmentation de capital	14	5 677	0
Emission d'emprunts	17	13 913	2 732
Remboursement d'emprunts	17	(7 285)	(3 671)
Intérêts financiers nets versés	26	(1 564)	(1 422)
Autres flux liés aux opérations de financement	17	16 170	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		26 910	(2 321)
Incidence de la variation des taux de change		6	62
Incidence des changements de principes comptables			0
Variation de la trésorerie		2 231	(6 377)
Trésorerie d'ouverture	13/17	(26 428)	(20 050)
Trésorerie de clôture	13/17	(24 197)	(26 428)

6- NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

<u>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</u>	11
Note 1 - Bases de présentation	11
Note 2 - Méthodes et règles d'évaluation	14
Note 3 - Périmètre de consolidation	26
Note 4 - Comparabilité des comptes	26
<u>NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</u>	27
Note 5 - Écarts d'acquisition	27
Note 6 - Immobilisations Incorporelles	29
Note 7 - Immobilisations Corporelles	30
Note 8 - Titres de participation non consolidées	30
Note 9 - Autres actifs financiers non courants	31
Note 10 - Impôts différés actifs non courants	31
Note 11 - Stocks	32
Note 12 - Clients et autres débiteurs	32
Note 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie	33
Note 14 - Capital social	33
Note 15 - Provisions pour risques et charges non courantes	34
Note 16 - Retraite – Avantages dus au personnel	35
Note 17 - Emprunts et dettes financières	36
Note 18 - Fournisseurs et autres créditeurs	37
<u>NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</u>	38
Note 19 - Chiffre d'Affaires	38
Note 20 - Achats consommés	38
Note 21 - Charges externes	39
Note 22 - Charges de personnel et effectifs	39
Note 23 - Autres produits et charges d'exploitation	40
Note 24 - Indicateurs de performance	40
Note 25 - Autres produits et charges opérationnels non courants	41
Note 26 - Résultat financier	41
Note 27 - Impôts sur les résultats	41
Note 28 - Intégration fiscale française	42
Note 29 - Résultat par action	42
<u>AUTRES INFORMATIONS</u>	44
Note 30 - Information sectorielle	44
Note 31 - Instruments financiers	48
Note 32 - Facteurs de risques financiers	49
Note 33 - Transactions avec les parties liées	53
Note 34 - Rémunérations des dirigeants	53
Note 35 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	54
Note 36 - Faits exceptionnels et litiges	55
Note 37 - Événements postérieurs à la clôture de la période	55
Note 38 - Honoraires des commissaires aux comptes	55

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 - Bases de présentation

1.1. Référentiel IFRS

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 1^{er} avril 2017, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Ces amendements n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er avril 2017 :

L'Union Européenne a adopté les normes, amendements et interprétations qui sont d'application obligatoire par le groupe pour son exercice ouvert au 1er avril 2017, à savoir :

- Les normes d'amélioration annuelle cycles 2010-2012 et 2012-2014,
- De l'amendement aux normes IAS 16 et IAS 38 sur la clarification des modes d'amortissement acceptables,
- Et l'amendement IAS 1 « initiative, informations à fournir ».

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB sont non applicables ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels du groupe.

Normes et Interprétations applicables par anticipation

Le Groupe Montagne et Neige Développement a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 mars 2018, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants :

- IFRS 15 y compris amendements de clarification – contrats avec les clients
- IFRS 16 « contrats de location ».
- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (amendements IFRS 1 et IAS 28).

Ces normes, amendements et interprétations rentrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, à l'exception de la norme IFRS 16, qui rentre en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 rentrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 :

- Le Groupe est en cours d'analyse des impacts de la norme IFRS 9 – Instruments financiers. L'analyse à ce stade n'a pas permis d'identifier d'impact significatif sur les comptes de Groupe.
- Le Groupe n'a pas adopté par anticipation la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires », votée par l'IASB avec une 1^{ère} application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier

2018. La norme IFRS 15 sera donc appliquée pour la première fois dans les comptes de l'exercice 2018/2019. Le groupe a retenu, pour la transition, la méthode dite « rétrospective simplifiée » prévue au paragraphe C3.b) de la norme : ainsi l'impact du changement de méthodes, calculé rétrospectivement au 1er avril 2018, sera comptabilisé en capitaux propres au 1er avril 2018 et l'information comparative ne sera pas retraitée. Sur la base des analyses effectuées à date, l'impact attendu du changement de méthodes sur les capitaux propres au 1er avril 2018 est estimé à 1,0m€. Il résulte principalement de commandes de ventes de matériels mise à disposition du client en sortie d'usine tel que précisé ci-dessous dans le point C (en revanche, le résultat et les flux de trésorerie cumulés sur la durée des contrats avec les clients ne sont pas modifiés par IFRS 15). Ce montant est susceptible d'évoluer d'ici la publication des états financiers incluant la première application de la norme, avec la finalisation des analyses et calculs d'impact. D'une façon générale, les principales évolutions de traitement comptable identifiées du fait de l'entrée en application d'IFRS 15 sont les suivantes :

- A- contrats relevant d'IAS 11 : le chiffre d'affaires des contrats de fourniture d'une installation spécifiquement conçue pour les besoins du client est comptabilisé aujourd'hui à l'avancement des coûts sur la durée du contrat ; sous IFRS 15, le chiffre d'affaires de ces contrats sera comptabilisé, suivant les contrats, soit à l'avancement des coûts sur la durée du contrat (c'est-à-dire, selon le même traitement qu'aujourd'hui), soit à l'avancement des travaux réalisés sur le site du client (c'est-à-dire, pendant et au rythme d'avancement de la phase de chantier) ; le traitement actuel (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement des coûts sur la durée du contrat) ne sera maintenu que lorsque le groupe, au regard des dispositions contractuelles et du cadre juridique dont relève le contrat, dispose à tout moment d'un droit à paiement exerçable auprès du client pour un montant approximant le prix de vente de la prestation réalisée à date ;
- B- Contrats de maintenance : les prestations de maintenance consistent en majorité à inspecter à intervalles réguliers les installations situées sur le site du client ; le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé aujourd'hui de manière étalée sur la période pendant laquelle les services sont rendus ; sous IFRS 15, le chiffre d'affaires sera comptabilisé à l'avancement des coûts afin de refléter le transfert du contrôle des services au client ;
- C- Ventes de matériels mis à la disposition du client en sortie d'usine (vente à livrer) : le chiffre d'affaires est comptabilisé aujourd'hui lors du transfert des risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ; sous IFRS 15, le chiffre d'affaires sera comptabilisé lors du transfert du contrôle des biens au client ; la détermination du fait générateur pour ce type de ventes requiert l'exercice du jugement, tant dans l'application des normes actuelles que dans l'application d'IFRS 15 ; dans certains cas, alors que l'analyse actuelle conduisait à retenir comme fait générateur la mise à disposition du matériel en sortie d'usine (en particulier, au regard de clauses de transfert des risques), l'analyse IFRS 15 conduira à retenir comme fait générateur la prise de possession physique du matériel par le client ;
- D- Coûts d'obtention des contrats : IFRS 15 prévoit l'activation systématique des coûts marginaux d'obtention des contrats (par exemple, les primes de succès) dont la recouvrabilité est probable ; la généralisation de ce traitement à l'ensemble des contrats avec les clients conduira à activer certains coûts qui, jusqu'ici, étaient comptabilisés en charges.

L'analyse de l'impact de la norme IFRS 16 « contrats de locations », votée par l'IASB avec une 1ère application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 est en cours de réalisation au sein du groupe. Des réflexions sont toujours en cours, notamment au niveau français, sur les modalités de comptabilisation de certains actifs, notamment immobiliers. L'application de la norme se traduira par la constatation d'actifs au titre des droits d'utilisation et en contrepartie de dettes financières. Les loyers

seront ventilés entre dotations aux amortissements et frais financiers. Cependant, le retraitement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres. Le groupe n'a pas encore déterminé la méthode de transition. Pour information, les contrats de location simple portent essentiellement sur des locations immobilières. Le montant des charges de location simples et des loyers restant à payer est indiqué en Note 35. Le groupe n'a pas encore déterminé la méthode de transition.

Le groupe ne s'attend pas, compte tenu de l'analyse en cours, à ce que les autres amendements et interprétations non appliqués par anticipation aient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2017, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

1.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés activés mais également les dépréciations des stocks et des créances clients. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

1.3. Principes de présentation

Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.

Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

1.4. Modalités de consolidation

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a appliqué à compter du 1er avril 2014 les nouvelles normes de consolidation.

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier des co-entreprises, et pas d'activité conjointe.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Note 2 – Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

2.1. Filiales

Les modalités de consolidation des filiales du Groupe sont détaillées dans le paragraphe 1.5. Modalités de consolidation.

2.2. Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

2.3. Conversion des éléments en devises

2.3.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

2.3.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

2.3.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La différence de conversion générée sur l'exercice est inscrite en autres éléments du résultat global. Les écarts de conversion cumulés sont présentés dans une colonne spécifiquement dans le tableau de variation des capitaux propres. En cas de perte de contrôle d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	2018,03		2017,03	
	Taux moyens	Taux de clôture	Taux moyens	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,1705	1,2321	1,0975	1,0691
Franc suisse (CHF)	1,1355	1,1779	1,0836	1,0696
Couronne suédoise (SEK)	9,7539	10,2843	9,5122	9,5322
Livre turque (TRY)	4,3099	4,8976	3,5148	3,8894
Renminbi (CNY)	7,7466	7,7468	7,3819	7,3642

2.4. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

2.4.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs isolés et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 17, IAS 39).

À la date d'acquisition, lors de la prise de contrôle et dans l'hypothèse de la détermination de l'écart d'acquisition selon la méthode du goodwill complet, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net » (sans impact à la clôture des comptes au 31 mars 2018).

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé dans le cas des sociétés consolidées par intégration globale.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (confère 2.9 Perte de valeur des actifs immobilisés).

A ce stade, le Groupe ne dispose pas d'option d'achat.

2.4.2 Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions/cessions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition.

2.5. Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 5 et 7 ans hormis le projet débrayable qui est quant à lui amorti sur une durée de 12 ans).

2.6. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans, 7 ans pour les investissements liés au projet d'ERP Groupe (SAP)).

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leurs impacts étant non significatifs. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 15 ans
 Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
 Matériel de transport : de 3 à 5 ans
 Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
 Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

2.8. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- Les contrats de location financement,
- Les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.
- Pour les écarts d'acquisition, et les actifs corporels et incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

Le Groupe définit cinq UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) principales, à savoir : la « sécurité des sites de loisirs », la « protection contre les risques naturels », « l'enneigement », les « remontées mécaniques » et les « loisirs ».

Une fois par an, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à partir de la valeur d'utilité déterminée comme suit.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à deux ans établi et validé par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, extrapolé à cinq ans pour les besoins de calcul, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte ni des restructurations non engagées, ni de la structure financière et de l'effet d'impôt, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juin 2018.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2018 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 9,0%, contre 8,5% l'année précédente, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

	2018.03	2017.03
Taux sans risque	2,0%	2,3%
Prime de risque marché	6,7%	7,3%
Prime de risque spécifique	1,5%	0,5%
Bêta	1,18	1,06
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%

En effet, bien que le Groupe ait démontré sa capacité à être un acteur mondial, l'évolution de la prime de risque spécifique permet de prendre en considération le risque accru sur les flux, notamment liés au développement en Chine et au besoin en fond de roulement lié à la progression du chiffre d'affaires.

Le Groupe n'a pas identifié de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini par UGT, l'essentiel des risques est pris en compte dans les business plans (Note 5).

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), et les principales données opérationnelles (chiffre d'affaires et marges).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont constatées en résultat opérationnel courant / non courant en fonction de l'élément à l'origine de la dépréciation. Les pertes de valeur sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence, ou lorsque les UGT sont cédées. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

2.10. Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la Note 9.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 31 mars 2018 d'instrument dérivé.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (confère Note 31 – Instruments financiers), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;

- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif et le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajusté), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;

- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

2.11. Stocks (autres que liés à des contrats à l'avancement - Confère 2.18)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La valeur brute de réalisation fait l'objet d'une revue annuelle par la direction opérationnelle de chaque Société et est établie en fonction de sa connaissance précise des produits existants, des évolutions techniques et des marchés.

2.12. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

Dans la perspective d'IFRS 9, les créances clients seront qualifiées selon le modèle de dépréciation suivant :

Catégorie 1 : créances saines (dont le risque de crédit est faible à la date de clôture)

Catégorie 2 : créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale (absence de preuve de défaillance à la date de clôture)

Catégorie 3 : créances en souffrance pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la clôture

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (affacturation, cession DAILLY, escompte d'effets...). Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Au 31 mars 2018, aucun contrat n'a donné lieu à la décomptabilisation des créances.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

Il n'existe pas de placement donné en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.14. Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients...) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de

ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

2.15. Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part en capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.16. Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2018, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 31 mars 2018 et 31 mars 2017 :

	2018.03	2017.03
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2015
Age de départ à la retraite	65 ou 67 ans	65 ou 67 ans
Taux de charges sociales moyen	44,55%	44,55%
Taux d'actualisation (iBoxx)	1,37%	1,39%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Variable par tranche d'âge	Variable par tranche d'âge

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

2.17. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le prix de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, le cas échéant, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

2.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété de l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service. En application de ce principe, lorsque les conditions contractuelles prévoient un enlèvement à la charge du client (« sortie d'usine »), le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque la production des équipements est terminée et que ceux-ci sont mis à disposition.

Les services fournis par le Groupe consistent en des contrats de maintenance, des prestations de SAV et des prestations d'installations. En fonction des cas, leur reconnaissance en chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Contrats de maintenance : les revenus de service, lorsqu'ils consistent en des revenus mensuels relatifs à la gestion des contrats de maintenance sont reconnus sur la période pendant laquelle les services sont rendus.
- Prestations de SAV et autres prestations : les revenus des autres prestations non récurrentes y compris les installations d'équipements vendus sont reconnues dès lors que la prestation d'installation a été rendue et réceptionnée par l'exploitant.

Pour les contrats de construction et conformément à IAS 11, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés. Le calcul du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement n'est appliqué que lorsque les critères définis par la norme sont respectés. Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, les acomptes reçus.

Plus précisément, le groupe est amené à exercer une part significative de son activité au travers de contrats clés en mains d'équipements de montagne comprenant l'étude, la fourniture, l'installation et la mise en service de remontées mécaniques, d'installations de loisirs, ou d'équipements de sécurisation par exemple. Pour ces contrats, le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés au rythme de l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés à la date de clôture au montant total estimé des coûts du projet. Les coûts encourus peuvent comporter des fabrications réalisées dans les usines du groupe et des équipements dont la réalisation est sous-traitée. La mesure des coûts encourus pour le calcul du pourcentage d'avancement à chaque arrêté nécessite de ne retenir que la seule part des travaux d'équipements terminés, livrés ou en cours de livraison.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la

meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont quasi-certains et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.19. Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'une part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants », ces derniers éléments pouvant être qualifiés d'exceptionnels, d'extraordinaires ou de non récurrents.

2.20. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

2.21. Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement de l'affacturage, des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

2.22. Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments constatés en autres éléments du résultat global ou directement en réserves sont constatés dans les rubriques correspondantes.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au crédit des charges de personnel. Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Informations obligatoires sur l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi :

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE, ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, est utilisé par les différentes entités du Groupe notamment pour reconstituer leur fonds de roulement.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession interne), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, qui ne dépasse pas 5 ans, sur la base du business plan établi par la direction et approuvé par le conseil d'administration. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (notamment le plafonnement des utilisations et la durée fiscale de report des déficits).

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

2.23. Résultat net par action

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

2.24. Activités cédées ou abandonnées

Exercice 2016-2017 : Néant.

Exercice 2017-2018 : Néant.

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1. Entrées de périmètre

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la société MND MOUNTAIN DEVELOPMENT a été créée et est entrée dans le périmètre de consolidation. La société est détenue à hauteur de 80% par MND, qui dispose également du contrôle. De ce fait, cette dernière est consolidée en intégration globale.

3.2. Sorties de périmètre

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le Groupe n'enregistre pas de sortie de périmètre de consolidation.

3.3. Liste des entreprises consolidées au 31 mars 2018

Unités	Société mère	Pays	Activité	Au 31 mars 2018			Au 31 mars 2017		
				Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Allemagne	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	LST (France)	Italie	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Sécurité	98,57 %	100,00 %	IG	70,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	SUFAG (France)	Turquie	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA (anciennement SUFAG GMBH)	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Turquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	80,00 %	80,00 %	IG	-	-	NC

* Voir § 3.1. Entrées de périmètre ci-dessus.

** Voir § 3.2. Sorties de périmètre ci-dessus.

Nomenclature des méthodes de consolidation : « HG » signifie Hors Groupe, « NC » signifie Non Consolidé, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « ME » signifie Mise en Equivalence.

Note 4 – Comparabilité des comptes

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 mars 2018 sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers consolidés publiés au 31 mars 2017.

NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Note 5 - Écarts d'acquisition

	Ecart d'acquisition
Montants bruts	
Au 31 mars 2016	13 159
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	0
• Cessions / Diminutions de l'exercice	0
• Écart de conversion	10
Au 31 mars 2017	13 169
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	0
• Cessions / Diminutions de l'exercice	0
• Écart de conversion	(22)
Au 31 mars 2018	13 147
Montants nets	
Au 31 mars 2017	13 169
Au 31 mars 2018	13 147

Par UGT	Valeurs nettes au 31 mars 2018	Valeurs nettes au 31 mars 2017
Sécurité des sites de loisirs	3 892	3 914
Protection contre les risques naturels	6 094	6 094
Enneigement de culture	663	663
Remontées mécaniques	2 252	2 252
Loisirs	246	246
TOTAL	13 147	13 169

Par secteur d'activité	Valeurs nettes au 31 mars 2018	Valeurs nettes au 31 mars 2017
Sécurité et loisirs	10 232	10 254
Enneigement et remontées mécaniques	2 915	2 915
TOTAL	13 147	13 169

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe (confère 2.9 Pertes de valeur des actifs immobilisés).

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment sont les suivantes :

<u>UGT</u>	Au 31 mars 2018		Au 31 mars 2017	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Sécurité des sites de loisirs	9,0%	2,0%	8,5%	2,0%
Protection contre les risques naturels	9,0%	2,0%	8,5%	2,0%
Enneigement de culture	9,0%	2,0%	8,5%	2,0%
Remontées mécaniques	9,0%	2,0%	8,5%	2,0%
Loisirs	9,0%	2,0%	8,5%	2,0%

Les tests de dépréciation réalisés au 31 mars 2018 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des écarts d'acquisition. Au regard de l'excédent existant entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation de perte de valeur.

Sensibilité du taux

La marge de l'UGT la plus sensible (sécurité) serait annulée en retenant un taux d'actualisation de 14,0% contre 12,8% en n-1 combiné à un taux de croissance à l'infini nul (idem n-1).

Sensibilité au flux

En ce qui concerne la sensibilité aux hypothèses de chiffre d'affaires et de marge, une dépréciation des écarts d'acquisition ne serait effective, concernant les UGT les plus sensibles (Sécurité des sites de loisirs et Protection contre les risques naturels) qu'avec une dégradation de la valeur terminale issue des flux de trésorerie de 64% (contre 62% en n-1).

Note 6 - Autres Immobilisations Incorporelles

	Frais de développements	Brevets, licences	Autres immobilisations	Total
Montants bruts				
Au 31 mars 2016	2 230	2 206	6 309	10 745
• Augmentations de l'exercice	477	39	4 978	5 495
• Diminutions de l'exercice		(102)	0	(102)
• Transferts	222	560	(744)	38
• Écart de conversion	(7)			(7)
Au 31 mars 2017	2 923	2 704	10 543	16 169
• Augmentations de l'exercice	258	292	2 858	3 408
• Diminutions de l'exercice		(40)		(40)
• Transferts	5 784	402	(6 186)	0
• Écart de conversion	(18)	(1)		(19)
Au 31 mars 2018	8 947	3 357	7 215	19 518
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 31 mars 2016	(671)	(668)	(180)	(1 518)
• Dotations de l'exercice	(411)	(198)	(258)	(867)
• Diminutions de l'exercice		100		100
• Transferts		(38)		(38)
• Écart de conversion	1			1
Au 31 mars 2017	(1 081)	(804)	(438)	(2 322)
• Dotations de l'exercice	(1 055)	(264)	(341)	(1 660)
• Diminutions de l'exercice	22	38		60
• Transferts		(15)		(15)
• Écart de conversion	7	2		9
Au 31 mars 2018	(2 107)	(1 043)	(779)	(3 928)
Montants Nets				
Au 31 mars 2016	1 559	1 538	6 129	9 227
Au 31 mars 2017	1 842	1 900	10 105	13 847
Au 31 mars 2018	6 840	2 314	6 436	15 590
Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)				
Au 31 mars 2016	0	0	1 691	1 691
Au 31 mars 2017	0	0	1 781	1 781
Au 31 mars 2018	0	0	1 571	1 571

Le montant des dépenses de développements capitalisé s'est élevé à 3,4 M€ sur l'exercice (contre 5,5 M€ en N-1) concernant principalement les projets d'investissements dans le secteur du transport urbain et des loisirs à sensation.

Ces projets sont nettement individualisés et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Les dépenses sont amorties sur une durée comprise entre 5 et 12 années. Ils seront activés à la fin de la période de développement précédant la phase d'industrialisation et de commercialisation.

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation sur les exercices présentés.

Note 7 - Immobilisations Corporelles

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Immo. en cours et avances	Total
Montants bruts					
Au 31 mars 2016	457	7 940	3 742	87	12 226
• Augmentations de l'exercice	21	2 530	495		3 046
• Diminutions de l'exercice		(175)	(259)	(2)	(436)
• Transferts			11		11
• Variations de périmètre		(5)	(25)		(30)
• Écart de conversion		(5)	9		4
Au 31 mars 2017	478	10 287	3 972	85	14 823
• Augmentations de l'exercice	55	5 190	770	9	6 024
• Diminutions de l'exercice	(9)	(260)	(265)		(534)
• Transferts					0
• Variations de périmètre					0
• Écart de conversion	(1)	(15)	(38)		(54)
Au 31 mars 2018	523	15 202	4 439	94	20 259
Amortissements					
Au 31 mars 2016	(100)	(4 825)	(1 892)	0	(6 817)
• Dotations de l'exercice	(35)	(741)	(396)		(1 171)
• Diminutions de l'exercice	20	176	186		381
• Transferts			(11)		(11)
• Variations de périmètre		1	21		22
• Impairment					0
• Écart de conversion		4	(1)		3
Au 31 mars 2017	(115)	(5 385)	(2 092)	0	(7 592)
• Dotations de l'exercice	(69)	(1 132)	(359)		(1 560)
• Diminutions de l'exercice	9	245	183		437
• Transferts		(2)			(2)
• Variations de périmètre					0
• Impairment					0
• Écart de conversion		10	14		24
Au 31 mars 2018	(175)	(6 264)	(2 254)	0	(8 693)
Montants nets					
Au 31 mars 2016	358	3 115	1 850	87	5 410
Au 31 mars 2017	364	4 902	1 880	85	7 231
Au 31 mars 2018	349	8 938	2 185	94	11 566
Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)					
Au 31 mars 2016		1 438			1 438
Au 31 mars 2017		3 462			3 462
Au 31 mars 2018		7 492			7 492

Le montant des investissements s'élève sur la période à 6,0 M€ dont 1,3 M€ d'achats de matériel et outillages industriels et 4,7M€ de crédit-bail.

Note 8 - Titres de participations non consolidées

Le Groupe ne détient pas de titre de participation non consolidé au 31 mars 2018.

Note 9 - Autres actifs financiers non courants

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	3 805	2 067
Valeurs brutes	3 805	2 067
Provision pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes	3 805	2 067

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés principalement par les sociétés filiales françaises aux sociétés propriétaires des bâtiments industriels des sites français, des cautions bancaires et le fond de garantie du factor.

La variation constatée dans les comptes au 31 mars 2018 par rapport à N-1 concerne principalement le fond de garantie du factor.

Note 10 - Impôts différés actifs non courants

Au 31 mars 2018, le Groupe a enregistré une charge d'impôt de 0,5 M€. Le Groupe comptabilise dans son bilan un actif d'impôts différés total de 6,5 M€.

	Différences temporaires	Reports déficitaires	Retraite	Retraitements divers	Total
Au 31 mars 2016	121	6 134	182	(113)	6 324
• Incidence résultat	(118)	1 114	17	(296)	717
• Variations de périmètre					0
• Reclassement			13		13
• Autres				(24)	(24)
• Écart de conversion		(1)			(1)
Au 31 mars 2017	3	7 247	213	(433)	7 030
• Incidence résultat	11	0	(14)	(522)	(525)
• Variations de périmètre			(8)		(8)
• Reclassement			(48)		(48)
• Autres				50	50
• Écart de conversion		(9)			(10)
Au 31 mars 2018	14	7 238	143	(905)	6 487

Le suivi des déficits fiscaux en fin de période est résumé ci-dessous :

Suivi des déficits fiscaux au 31 mars 2017	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	(18 195)	(4 357)	(1 202)	(1 581)
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(18 195)</i>	<i>(4 357)</i>	<i>(1 202)</i>	<i>(1 019)</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>				<i>(562)</i>
Suivi des déficits fiscaux au 31 mars 2018	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	(22 898)	(5 305)	(1 849)	(3 169)
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(18 195)</i>	<i>(4 357)</i>	<i>(1 202)</i>	<i>(1 019)</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(4 703)</i>	<i>(948)</i>	<i>(647)</i>	<i>(2 150)</i>

Note 11 – Stocks

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Stocks matières premières et fournitures	15 572	18 145
Encours de Production	3 681	6 038
Stocks de marchandises	1 955	1 360
Valeurs brutes	21 208	25 543
Provision pour dépréciation	(555)	(931)
Valeurs nettes	20 653	24 612

Note 12 - Clients et autres débiteurs

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Avances et acomptes versés sur commandes	1 346	769
Clients et comptes rattachés	61 998	35 439
Créances sociales	13	38
Créances fiscales	4 596	1 894
Comptes courants débiteurs	1 548	1 368
Débiteurs divers	6 846	1 941
Valeurs brutes	76 347	41 449
Provision pour dépréciation	(116)	(155)
Valeurs nettes	76 231	41 293

Le poste « Clients et comptes rattachés » s'élève à 62,0 M€ au 31 mars 2018. Cette augmentation par rapport au 31 mars 2017 s'explique principalement par des commandes significatives prises et avancées sur le dernier trimestre de l'exercice. Le poste factures à établir (avancement) s'établit à 30,8 M€ au 31 mars 2018 contre 11,4 M€ au 31 mars 2017.

Le poste « Créances fiscales » est composé essentiellement de TVA (crédit de TVA, TVA déductible sur décaissements, TVA sur factures non parvenues).

Le poste « Débiteurs divers » comprend notamment les créances sur cession de titres et les créances cédées au factor non financées.

Il n'existe pas de créance déconsolidée sur les exercices présentés.

Note 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Disponibilités à court terme	805	2 095
VMP et autres placements	-	-
Total	805	2 095

Il n'existe pas de trésorerie soumise à des restrictions ou soumises à des garanties.

Note 14 - Capital social

Au 31 mars 2018, le capital de la Société est composé 14 088 310 actions dont 999 364 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Euronext. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1^{er} avril 2018, si l'option d'achat n'a pas été activée.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Toutefois, l'actionnaire principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée, dispose d'une option de rachat des ADP2012 au prix unitaire de 3 euros exerçable initialement entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2018 et dont l'engagement a été conventionnellement reconduit jusqu'au 30 septembre 2018, portant sur la totalité des ADP2012 à son profit (avec faculté de substitution), ce qui rend la survenance du paiement de ce Dividende Cumulé théorique peu probable. En cas de non exercice de l'option de rachat, le montant du dividende prioritaire serait nul jusqu'à la clôture de l'exercice au 31 mars 2020, MND n'envisageant pas de verser de dividende avant cette date. Dans le cas où au 1^{er} avril 2020, les ADP2012 sont toujours en circulation et que MND décidait d'un versement de dividendes, les ADP2012 percevraient un dividende prioritaire de 2,5 € pour chaque euro de dividende versé.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2018, le Groupe a procédé à une augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, pour un montant total net de frais de 5 678 199,66 euros.

A l'issue de ce placement, MND a procédé à l'émission de 1 189 904 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la deuxième résolution approuvée lors du conseil d'administration en date du 14 juin 2017.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2017.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
Total au 31 mars 2017					12 898 406	0,93 €	11 995 517,58 €
20/06/2017	Emission en numéraire d'actions ordinaires	1 106 610,72 €	4 571 588,94 €	1 189 904	14 088 310	0,93 €	13 102 128,30 €
Total au 31 mars 2018					14 088 310	0,93 €	13 102 128,30 €

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour réguler les cours. Au 31 mars 2018, le nombre d'actions propres détenues est de 20 954 pour une valeur totale de 151 K€.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Note 15 - Provisions pour risques et charges non courantes

	Garanties	Pensions et retraites	Autres	Total
Au 31 mars 2016	76	759	16	850
• Dotations de l'exercice		96	4	100
• Reprise de provision utilisée		(36)	(16)	(51)
• Reprise de provision non utilisée				0
• Variations de périmètre				0
• Autres		37		37
• Écart de conversion	(1)	(2)		(3)
Au 31 mars 2017	75	854	5	933
• Dotations de l'exercice		68		68
• Reprise de provision utilisée		(157)	(4)	(161)
• Reprise de provision non utilisée				0
• Variations de périmètre				0
• Autres		2		2
• Écart de conversion	(2)	(1)		(3)
Au 31 mars 2018	73	765	1	838

Les provisions pour « garanties » concernent essentiellement les secteurs opérationnels Enneigement et Remontées Mécaniques et déterminées au cas par cas en fonction des chantiers.

Les écarts actuariels et écarts de conversion sont constatés directement en autres éléments du résultat global.

Note 16 - Retraite – Avantages dus au personnel

Les engagements comptabilisés dans les comptes consolidés sont calculés selon la méthode prospective par actualisation des droits futurs :

Variation de l'engagement net reconnu au bilan	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Dette actuarielle de début de période	854	759
Coût des services rendus	(90)	60
Gains ou pertes actuariels	2	37
Ecart de conversion	(1)	(2)
Dette actuarielle de fin de période	765	854

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Note 17 - Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Reclassement	Variation des cours de change	Au 31 mars 2017
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	4 009				3 950		7 959
Emprunts auprès étab. de crédit	13 902	100			(8 329)	(29)	5 645
Dettes financières crédit-bail	2 059	2 612			(2 091)		2 580
Autres emprunts et dettes assimilées	69		(69)				0
Intérêts courus	0						0
Dettes financières non courantes	20 039	2 712	(69)	0	(6 470)	(29)	16 184
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	169		(771)		2 675		2 073
Emprunts auprès étab. de crédit	2 026		(1 595)		1 753		2 184
Dettes financières crédit-bail	980		(1 236)		2 042		1 786
Autres emprunts et dettes assimilées	(4)	20					16
Intérêts courus	84	53	(84)				53
Concours bancaires courants	21 510	7 167	(61)	(22)		(71)	28 523
Dettes financières courantes	24 765	7 240	(3 747)	(22)	6 470	(71)	34 635
Échéancement							Au 31 mars 2017
Inférieur à un an							34 635
Compris entre un et deux ans							5 984
Compris entre deux et trois ans							5 227
Compris entre trois et quatre ans							3 064
Supérieur à cinq ans							1 909
Total							50 819

Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Reclassement	Variation des cours de change	Au 31 mars 2018
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	7 959		(155)		(7 774)		30
Emprunts auprès étab. de crédit	5 645	7 909	(543)		(11 890)	(28)	1 093
Dettes financières crédit-bail	2 580	4 730	(50)		(3 469)		3 791
Autres emprunts et dettes assimilées	0	154					154
Intérêts courus	0						0
Dettes financières non courantes	16 184	12 793	(748)	0	(23 133)	(28)	5 068
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	2 073	406	(1 296)		7 774		8 957
Emprunts auprès étab. de crédit	2 184	714	(2 709)		11 890	(19)	12 060
Dettes financières crédit-bail	1 786		(2 532)		3 469		2 723
Autres emprunts et dettes assimilées	16	16 170				26	16 212
Intérêts courus	53	117	(52)				118
Concours bancaires courants	28 523	109	(3 615)			(15)	25 002
Dettes financières courantes	34 635	17 516	(10 204)	0	23 133	(8)	65 072
Échéancement							Au 31 mars 2018
Inférieur à un an							65 072
Compris entre un et deux ans							2 572
Compris entre deux et trois ans							1 311
Compris entre trois et quatre ans							693
Supérieur à cinq ans							491
Total							70 140

L'émission des Autres emprunts et dettes assimilées pour un montant de 16,2 M€ concernent les financements liés au contrat d'affacturage.

Les emprunts du Groupe sont principalement souscrits en euros et à taux fixe. Le taux moyen de financement à moyen terme est de l'ordre de 2,90%.

A la date du présent rapport, conformément à la norme IAS 1, paragraphe 65, le Groupe a reclassé en dettes financières courantes 13,6 M€ de capital restant dû d'emprunts moyen terme ayant fait l'objet de report d'échéances dont la contractualisation avec les partenaires bancaires est en cours de discussion

(confère la note 32.3. Risque de liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation du présent rapport).

Le Groupe n'est pas soumis à la réalisation de covenants bancaires.

Le Groupe bénéficie de facilités de trésorerie court terme (découverts, cession Dailly, affacturage) pour un montant maximum de 62 776 K€. Le taux moyen de financement à court terme est de Euribor 3M + 1,00%, stable par rapport à n-1.

La trésorerie indiquée dans le Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés se détermine par différence entre :

- La Trésorerie et équivalent de trésorerie hors VMP et autres placements (Note 13) et,
- Les Concours bancaires courants reportés ci-dessus.

Note 18 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Dettes fournisseurs	34 905	22 269
Dettes sociales	3 866	3 825
Dettes fiscales	3 174	5 049
Comptes courants créditeurs	0	21
Dettes diverses	4 576	4 941
Total	46 521	36 104

La hausse des dettes fournisseurs reflète l'activité commerciale soutenue sur le dernier trimestre et constatée sur l'exercice 2017/2018 combinée avec un allongement des délais de règlement fournisseur.

NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Note 19 - Chiffre d'Affaires

	Au 31 mars 2018		Au 31 mars 2017	
Production vendue de biens	78 451	89,6%	64 305	84,1%
Production vendue de services	3 288	3,8%	6 447	8,1%
Ventes de marchandises	5 860	6,7%	5 688	7,7%
Total	87 599	100,0%	76 440	100,0%

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage (réalisées lors de contrats clé en main) et de service après-vente.

Dans le cadre de la norme IAS 11 appliquée par le Groupe conformément au paragraphe « 2.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la présente Annexe, le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires et les coûts encourus concernant les contrats de construction au titre de l'exercice 2017/2018.

	Au 31 mars 2018
Chiffre d'affaires	55 883
Coûts encourus	(40 340)

Le chiffre d'affaires concernant les contrats de construction qui s'élève à 55,9 M€ est composé de factures à établir pour un montant 30,8 M€.

Note 20 - Achats consommés

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Achat sous-traitance industrielle	(13 196)	(10 290)
Achat matières premières, fourniture & aut. appro.	(24 209)	(27 771)
Variation stocks matières premières, fourniture & autres appro.	(4 642)	2 727
Achats de marchandises	(7 270)	(1 953)
Variation stocks de marchandises	641	(59)
Achats non stockés de matières et fournitures	(855)	(965)
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	360	65
Total	(49 171)	(38 247)

Note 21 - Charges externes

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Sous-traitance générale	(12)	(10)
Locations et charges locatives	(3 499)	(2 856)
Primes d'assurance	(753)	(656)
Entretiens et réparations	(794)	(750)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(3 899)	(4 304)
Publicités	(1 029)	(848)
Transports	(2 295)	(2 077)
Déplacements, missions	(1 480)	(1 365)
Frais postaux et télécommunication	(328)	(271)
Divers	(2 044)	(2 260)
Total	(16 133)	(15 397)

Note 22 - Charges de personnel et effectifs

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Rémunération du personnel	(14 742)	(13 500)
Charges sociales	(4 591)	(4 333)
Dotation nette pour engagement de retraite	37	(60)
TOTAL	(19 296)	(17 893)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mise en place en France depuis le 1^{er} janvier 2013, représente un gain pour le Groupe de 337 K€ sur l'exercice qui est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Effectifs moyens des sociétés intégrées	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Cadres	119	100
Techniciens, agents de maîtrise, employés, ouvriers et C.D.D.	240	229
Total	358	329

Le Groupe compte désormais 366 collaborateurs au 31 mars 2018.

L'effectif total du Groupe ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

Note 23 – Autres produits et charges d'exploitation

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export	1 066	727
Subventions d'exploitation	965	60
Produits et charges diverses	548	412
Total	2 579	1 199

Note 24 - Indicateurs de performance

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Chiffres d'Affaires	87 599	76 440
Achats Consommés	(49 171)	(38 247)
Marge brute	38 428	38 194
Charges externes	(16 133)	(15 397)
Charges de Personnel	(19 296)	(17 893)
Impôts et Taxes	(493)	(335)
Autres Produits et Charges d'exploitation	2 579	1 117
EBITDA	5 085	5 686

Le Groupe suit la marge brute comme indicateur afin de mesurer sa performance indépendamment de ses charges externes, charges de personnel et de sa politique de financement et d'amortissement.

Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

Marge brute : Chiffres d'affaires – Achats consommés.

Le Groupe suit l'EBITDA comme indicateur afin de mesurer sa performance indépendamment de sa politique de financement et d'amortissement.

EBITDA : Abbreviations de "Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization"

Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

EBITDA = Résultat Opérationnel Courant (ROC) + (amortissements, dépréciations, provisions)

Note 25 - Autres produits et charges opérationnels non courants

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Autres produits	193	76
Autres charges	(981)	(318)
TOTAL	(788)	(242)

Au 31 mars 2018, le poste « Autres charges » augmente principalement en raison de la comptabilisation d'une charge exceptionnelle liée à une amende pour un montant de 0,4 M€.

Note 26 - Résultat financier

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Gains de change	217	612
Pertes de change	(480)	(377)
Dividendes		
Autres produits financiers	118	246
Produits financiers	(145)	480
Coût de l'endettement financier net	(1 629)	(1 391)
Autres charges financières	(181)	(175)
Charges financières	(1 810)	(1 565)
Résultat financier	(1 955)	(1 085)

Le coût de l'endettement financier est en augmentation par rapport à N-1 en raison du volume de la hausse des créances mobilisées, notamment auprès du factor.

Note 27 - Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat, ainsi que la CVAE.

Composantes de la charge d'impôt

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Impôts exigibles	(787)	(256)
Impôts différés	(664)	635
CVAE	(137)	(190)
TOTAL	(1 589)	189

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Résultat net	(2 412)	2 224
Impôts sur les bénéfices	1 589	(189)
Résultat avant impôt	(823)	2 035
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	274	(678)
Différences permanentes	(173)	493
Impact activation de déficits	0	1 343
Déficits non activés	(1 750)	(162)
Ecart de taux France/Etranger	62	(59)
Ecart de taux Evolutions Réglementaires	0	(751)
Autres	(2)	3
Charge réelle d'impôt	(1 589)	189

Au 31 mars 2018, le Groupe n'a pas activé d'impôt différé sur les déficits.

Note 28 - Intégration fiscale française

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société tête de groupe :

- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE
- MBS
- SUFAG
- LST
- TECHFUN

Note 29 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	(2 717)	2 226
Nombre d'actions de droit ordinaire	13 088 946	11 899 042
Nombre moyen d'actions de droit ordinaire	13 925 178	11 827 138
Nombre d'actions à dividende prioritaire	999 364	999 364
Nombre d'obligations convertibles en actions		
Résultat en euros par action	(0,20)	0,19
Résultat dilué en euros par action	(0,20)	0,19

AUTRES INFORMATIONS

Note 30 – Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – “Secteurs opérationnels”, l’information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l’affectation de ressources au secteur et d’évaluation de sa performance.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d’acquérir des produits des activités ordinaires et d’encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent les décisions stratégiques.

Au même titre que l’exercice précédent, le Groupe présente deux secteurs opérationnels, en conformité avec la norme IFRS 8 :

- Sécurité & Loisirs ;
- Enneigement & Remontées Mécaniques.

Les deux secteurs opérationnels partagent :

- Les mêmes forces commerciales, notamment dans les filiales de distribution du Groupe, mais aussi les principaux distributeurs ;
- Les mêmes organisations industrielles (négoce et assemblage pour le secteur sécurité & loisirs / production industrielle importante pour le secteur enneigement et remontées mécaniques) ;
- La R&D commune sur un certain nombre de points entre enneigement et remontées mécaniques ;
- La vente de projets globaux pour le secteur enneigement et remontées mécaniques.

Les actifs immobilisés sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d’acquisition affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles. Ils n’incluent pas les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles, les impôts différés actifs ou passifs et les actifs financiers non courants.

L’information sectorielle présentée aux principaux décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après.

30.1. Informations par secteur

Les secteurs opérationnels, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont Sécurité & Loisirs et Enneigement & Remontées Mécaniques.

30.1.1 Résultats sectoriels

	Au 31 mars 2017		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Chiffre d'Affaires	25 516	50 925	76 440
Résultat Opérationnel Courant	1 458	1 635	3 095
Résultat Opérationnel	1 240	1 876	3 120

	Au 31 mars 2018		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Chiffre d'Affaires	22 248	65 351	87 599
Résultat Opérationnel Courant	1 084	833	1 919
Résultat Opérationnel	776	353	1 133

Le pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » a réalisé un exercice 2017/2018 solide, avec des ventes de 65,4 M€, en forte progression de +28,3%. Le pôle a bénéficié des premières facturations des contrats chinois.

Le pôle « Sécurité & Loisirs » a enregistré une année plus mitigée, avec un chiffre d'affaires annuel de 22,2 M€, en recul de -12,8%, du fait notamment du décalage de plusieurs livraisons, occasionnées par des prises de commandes plus tardives au cours de l'année et des conditions météorologiques défavorables en Europe au cours de l'hiver.

30.1.2 Répartition des actifs et des passifs (en K€)

	Au 31 mars 2017		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Actifs non courants	14 881	28 466	43 347
- goodwill	10 254	2 915	13 169
- autres actifs non courants	5 270	24 908	30 178
Actifs courants	16 507	54 670	71 178
- stocks	5 512	19 101	24 612
- créances clients et autres débiteurs	10 046	31 246	41 293
- autres actifs courants	411	2 766	3 176
- disponibilités	538	1 558	2 096
Total actif	31 388	83 136	114 525
Passifs non courants	3 605	13 575	17 180
- dettes financières	3 201	12 983	16 184
- autres passifs non courants	404	592	996
Passifs courants	15 613	55 528	71 141
- dettes financières	8 427	26 208	34 635
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 021	29 084	36 105
- autres passifs courants	166	235	401
Total passif	19 219	69 102	88 321

	Au 31 mars 2018		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Actifs non courants	18 741	31 854	50 595
- goodwill	10 232	2 915	13 147
- autres actifs non courants	8 509	28 939	37 448
Actifs courants	21 085	81 270	102 355
- stocks	5 286	15 366	20 653
- créances clients et autres débiteurs	14 616	61 640	76 255
- autres actifs courants	869	3 773	4 642
- disponibilités	314	491	805
Total actif	39 826	113 124	152 950
Passifs non courants	1 536	6 046	7 582
- dettes financières	1 183	3 885	5 068
- autres passifs non courants	353	2 161	2 513
Passifs courants	26 250	90 205	116 455
- dettes financières	18 653	46 419	65 072
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	6 741	39 865	46 606
- autres passifs courants	856	3 921	4 777
Total passif	27 786	96 250	124 036

30.2. Informations par zone géographique

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

	Au 31 mars 2018		Au 31 mars 2017	
France	19 538	22,3%	25 710	33,6%
Allemagne	5 199	5,9%	513	0,7%
Autriche	7 433	8,5%	11 947	15,6%
Espagne	340	0,4%	2 849	3,7%
Italie	2 684	3,1%	3 163	4,1%
Suisse	2 305	2,6%	1 073	1,4%
Slovaquie	458	0,5%	475	0,6%
Suède	2 741	3,1%	4 120	5,4%
Reste de l'Europe (hors France)	5 394	6,2%	4 791	6,3%
Etats-Unis	4 000	4,6%	8 164	10,7%
Turquie	54	0,1%	799	1,0%
Chine	24 845	28,4%	7 361	9,6%
Reste du monde	12 607	14,4%	5 475	7,2%
Total	87 599	100,0%	76 440	100,0%

Sur le plan géographique, le groupe MND a réalisé 22% de son activité 2017/2018 en France, 30% en Europe (hors France) et 48% sur les autres continents, dont désormais 28% en Chine. Le groupe a poursuivi son développement sur de nouvelles zones géographiques, à l'image des derniers contrats remportés en Europe de l'Est (Géorgie), en Asie (Chine et Japon) et en Asie Centrale, grâce à ses solutions innovantes et à sa stratégie d'offre globale.

Note 31 - Instruments financiers

Au 31 mars 2018	Désignation des instruments financiers	Niveau de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs				
Titres non consolidés et créances rattachées	A		3 805	3 805
Autres actifs financiers non courants	D		6 487	6 487
Clients et autres débiteurs	D		61 882	61 882
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	2	2 279	2 279
Juste valeur des instruments financiers	B	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	1	805	805
Total			75 258	75 258
Passifs				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	2	28 968	28 968
Juste valeur des instruments financiers	B	2	0	0
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C		0	0
Concours bancaires courants	D		41 172	41 172
Fournisseurs et autres créditeurs	D		34 905	34 905
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D		4 461	4 461
Total			109 506	109 506

A - Actifs disponibles à la vente

B - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C - Actifs et passifs évalués au coût amorti

D - Actifs et passifs évalués au coût

E - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés en trois catégories selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

- **Niveau 1** (prix cotés sur un marché actif) : trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- **Niveau 2** : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;
- **Niveau 3** : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées (non applicable).

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Note 32 - Facteurs de risques financiers

32.1. Risque de taux d'intérêts

Au 31 mars 2018, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 70 140 K€ (Note 17) et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 65 072 K€
- De 1 à 5 ans : 4 576 K€
- Au-delà de 5 ans : 491 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire moyen terme est souscrit à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 2,90 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 1,00 % en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2018, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à 1 629 K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

32.2. Risque de change / risque pays

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises. A ce titre, le Groupe a mis en place une politique de couverture de change.

La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à 345k€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

		31/03/2018		Sens. Devise	31/03/2017		Sens. Devise
Zone euro	EUR	53 052	61%		54 526	71%	
Autres devises							
Dollar américain	USD	4 000	5%	(40)	8 164	11%	(82)
Franc suisse	CHF	2 305	3%	(23)	1 073	1%	(11)
Couronne suédoise	SEK	2 741	3%	(27)	4 120	5%	(41)
Livre turque	TRY	54	0%	(1)	799	1%	(8)
Dollar canadien	CAD	602	1%	(6)	397	1%	(4)
Renminbi	CNY	24 845	28%	(248)	7 361	10%	(74)
Sous-total autres devises		34 547	39%	(345)	21 914	29%	(219)
Total		87 599	100%	(345)	76 440	100%	(219)
Sensibilité		(345)			(219)		

La sensibilité du Groupe sur les capitaux propres s'élève à 230k€ dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

	31/03/2018	31/03/2017
Résultat net avant impact risque de change	(2 412)	2 223
Impact risque de change net d'IS	(230)	(146)
Capitaux propres avant impact	28 514	26 109
Capitaux propres après impact du risque de change	28 284	25 963
Répartition de l'impact sur les capitaux propres par devise :		
Dollar américain	(27)	(54)
Franc suisse	(15)	(7)
Couronne suédoise	(18)	(27)
Livre turque	(0)	(5)
Dollar canadien	(4)	(3)
Renminbi	(166)	(49)
Total impact capitaux propres	(230)	(146)

32.3. Risque de liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation

Dans la continuité de l'exercice précédent, le Groupe MND a poursuivi sa croissance, avec un chiffre d'affaires en augmentation de 15%. Le taux de marge brute ressort à 43,9% sur l'exercice, contre 50,0% pour l'exercice précédent. Cette diminution est le résultat de l'évolution du mix produit, notamment du fait de la moindre contribution en 2017/2018 de l'activité Sécurité.

En 2017/2018, le groupe a accentué ses efforts de structuration en vue de son changement de dimension. Ces investissements, principalement humains et industriels, n'ont pu être totalement absorbés par la croissance de l'activité, notamment au regard du décalage de chiffre d'affaires, et ont logiquement pesé sur la performance opérationnelle de l'exercice.

La capacité d'autofinancement s'est élevée à 4,4 M€ en 2017/2018, contre 5,3 M€ un an plus tôt. L'accroissement des créances clients à la clôture, sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires de +40% au 4ème trimestre, a pesé sur la variation de BFR. Cette variation de BFR a été partiellement compensée par une gestion optimisée des stocks et par un allongement des délais de règlement fournisseurs.

Le cash-flow des activités opérationnelles s'est établi à -13,6 M€ sur l'ensemble de l'exercice (vs. 4,3 M€ en 2016/2017).

La politique soutenue d'investissements a consommé 11,1 M€ de trésorerie en 2017/2018, dont 9,4 M€ de CAPEX, contre 8,5 M€ un an auparavant.

Les flux de financement se sont établis à 26,9 M€, sous l'effet de l'augmentation de capital par placement privé de 6,0 M€ (5,7 M€ en net) réalisée en juin 2017, la mise en œuvre de nouvelles dettes financières pour 6,6 M€ (net des remboursements) et principalement les financements liés au contrat d'affacturage pour 16,2 M€. Les intérêts financiers se sont élevés pour leur part à -1,6 M€.

Au final, la variation de trésorerie s'est établie à +2,2 M€ en 2017/2018, contre -6,4 M€ pour l'exercice précédent.

Au 31 mars 2018, les capitaux propres totaux du Groupe MND s'élevaient à 28,9 M€, contre 26,2 M€ un an plus tôt. L'endettement financier net s'établissait à 69,3 M€ (48,7 M€ en n-1), soit un gearing (endettement financier sur capitaux propres) de 2,4 fois.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance et ses investissements.

Le Groupe dispose au 31 mars 2018 d'un accompagnement maximum de 62 776 K€ de la part de ses partenaires bancaires. Le tableau suivant présente la nature de ces autorisations :

Nature des autorisations	Au 31 mars 2018	
	Plafond autorisé	Montant utilisé
Découvert	11 196	11 102
Dailly	16 580	13 750
Affacturage	35 000	16 170
Total	62 776	41 022

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2017/2018, MND a annoncé la mise en place de nouveaux outils de financement afin de renforcer sa structure financière et de l'aligner avec son important carnet de commandes. D'ores et déjà le Groupe a émis une 1^{ère} tranche d'obligations convertibles pour un montant de 6,0 M€ en nominal, et la 2^{nde} tranche, d'un montant de 4,0 M€ en nominal, interviendra le 28 août 2018 au plus tard.

Le groupe renégocie actuellement le montant et l'échéance de ses concours avec ses partenaires financiers, dans un contexte où la croissance de l'activité et sa saisonnalité induisent un fort besoin en fonds de roulement au cours des 2^{nds} et 3^{èmes} trimestres de chaque exercice social. Ces négociations ne sont pas finalisées à ce jour mais, sur la base des enregistrements en carnet de commandes de ces derniers mois et de la mise en place d'une ligne d'obligations convertibles de 10 M€, la direction estime être en capacité raisonnable de finaliser les accords dans les prochaines semaines. De plus la ligne d'affacturage prenant fin en septembre 2018, le Groupe est en discussion avec plusieurs sociétés d'affacturage et d'autres organismes bancaires afin de sécuriser le financement de son poste client en remplacement du contrat actuel.

Au cours des douze mois à venir, sur la base de ses prévisions budgétaires, le Groupe devra rechercher des financements supplémentaires, notamment au travers d'augmentation de capital, de financements obligataires, de dettes bancaires et de financements de son poste client.

Le Groupe travaille également à la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres d'un montant maximum de 30 M€ d'une durée de 3 ans.

Parallèlement, le Groupe poursuit ses discussions avec ses différents partenaires bancaires historiques afin d'allonger la maturité de sa dette moyen terme et ainsi d'en réduire la charge de remboursement annuelle.

Sur la base des actions entreprises par la Direction et décrites ci-avant, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration du 18 juillet 2018 qui a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2018. En effet même si, compte tenu de son historique et des premières

discussions menées à ce jour, la Société estime qu'il est probable que ces opérations de financement soient menées à leur terme, il subsiste, de fait, une incertitude sur la continuité d'exploitation.

32.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre sur l'exercice n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1^{er} rang, dérivés non significatifs).

32.5. Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

32.6. Risques de dilution

Hormis la mise en place des nouveaux outils de financement en fond propres (confère Note 37 – Evénements postérieurs à la clôture de la période), il n'existe à ce jour aucun autre risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

Note 33 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2018 et 2017 est la suivante par nature et par partie liée :

Ligne des états financiers	Nature	Parties liées	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Charges externes	Fees (1)	Montagne & Vallée	(1 035)	(900)
Charges externes	FD (2)	Montagne & Vallée	(370)	(379)
Charges externes	Loyers (3)	Montagne & Vallée	(1 028)	(646)
Charges externes	Loyers (4)	SCI Immo Brescia	(150)	(172)
Charges externes	Loyers (5)	SCI JLS	(264)	(264)
Charges externes	Loyers (6)	SCI Moromaya	(99)	(95)
Charges externes	Loyers (7)	SCI Snowbusiness Gmbh	(180)	0
Rémunérations	Salaire (8)	Xavier Gallot-Lavallee	(6)	(6)
Rémunérations	Salaire (8)	Roland Didier	(18)	(18)
Bilan	Dettes	Montagne & Vallée	53	769

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND, incluant la prise en charge des rémunérations de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée, PDG du Groupe, et de Monsieur Roland Didier, Directeur Général Délégué du Groupe, ainsi que la refacturation de la convention conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et OBNEVE, société contrôlée par Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur du Groupe MND.

(2) Refacturation des frais de déplacement et de représentation de Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier.

(3) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND. L'augmentation des loyers sur l'exercice 2017/2018 est due à une minoration exceptionnelle des loyers sur l'année 2016/2017.

(4) Convention de location relative aux locaux de Brescia (Italie) conclue entre MND ITALIA et la Srl Immo BRESCIA, filiale à 100% de Montagne et Vallée.

(5) Convention de location relative aux locaux de Tours en Savoie conclue entre MBS et la SCI JLS contrôlée à 100% par MONTAGNE ET VALLEE.

(6) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre TECHFUN et la SARL MOROMAYA contrôlée majoritairement par MONTAGNE ET VALLEE.

(7) Convention de location relative aux locaux d'Innsbruck conclue entre MND AUSTRIA et la SCI SNOWBUSINESS Gmbh contrôlée à 95% par MONTAGNE ET VALLEE. La filiale MND AUSTRIA a déménagé dans de nouveaux locaux au 1^{er} avril 2017. La Société louait auparavant un autre bâtiment pour un montant annuel de 167 K€ pour l'exercice clos au 31 mars 2017.

(8) Rémunération des mandataires sociaux (PV du Conseil d'Administration du 21/06/2013).

Note 34 - Rémunérations des dirigeants

La société MND est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, les rémunérations versées par le Groupe aux dirigeants (PDG, DGD et autres membres du conseil d'administration) figurent dans la note 33 ci-dessus et sont notamment relatives :

- Aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre le Groupe MND et Montagne et Vallée ;
- À divers contrats de prestations de services ;
- À des contrats de travail ;
- À des indemnités de mandat.

Note 35 - Engagements hors bilan et passifs éventuels**Engagements donnés**

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Cautions	2 260	2 475
Nantissements (titres, fonds de commerce, autres)	23 523	7 273
Dailly	6 683	14 656
Location simple	9 902	9 370
Total engagements donnés	42 368	33 774

Engagements reçus

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Cautions		
Nantissements		
Autres		
Total engagements reçus	0	0

Précisions sur les engagements donnés :

- Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
- Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
- Conformément aux termes du contrat d'émission des ADP 2012, la société a une obligation de paiement annuel d'une somme de 4% du produit brut de l'émission au titre de la rémunération du mandant, représentant l'ensemble des porteurs ADP, soit 100 K€ par an.
- Les Dailly sont présentés en tant qu'engagements donnés hors bilan mais ils restent consolidés dans les comptes du Groupe dans les passifs financiers.
- Les contrats de location simple sont de nature immobilière et mobilière. La ventilation des loyers restants à payer par échéance est la suivante :

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Inférieur à un an	3 189	2 837
Compris entre un et cinq ans	6 696	6 042
Supérieur à cinq ans	17	491
Total	9 902	9 370

Note 36 - Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

Note 37 - Événements postérieurs à la clôture de la période

Les événements postérieurs à la clôture sont :

- MND a annoncé la mise en place de nouveaux outils de financement afin de renforcer sa structure financière et de l'aligner avec son important carnet de commandes. D'ores et déjà le Groupe a émis une 1^{ère} tranche d'obligations convertibles pour un montant de 6,0 M€ en nominal, et la 2^{nde} tranche, d'un montant de 4,0 M€ en nominal, interviendra le 28 août 2018 au plus tard.
- Enfin, une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres d'un montant maximum de 30 M€ sera mise en place dès l'obtention d'un visa de l'Autorités des marchés financiers sur la note d'opération relative à cette ligne de financement d'une durée de 3 ans.
- Dans sa décision en date du 7 mai 2018, la Commission des Sanctions de l'AMF a prononcé une sanction pécuniaire de 400 000 euros à l'égard de Montagne et Neige Développement et de 150 000 euros à l'encontre de Monsieur Gallot-Lavallée.

Hormis les points mentionnés ci-dessus, aucun événement postérieur à la clôture de la période n'est à mentionner.

Note 38 – Honoraires des commissaires aux comptes

	Au 31 mars 2018						Au 31 mars 2017					
	Deloitte & Associés		Orfis Réseau Baker Tilly		Autres		Deloitte & Associés		Orfis Réseau Baker Tilly		Autres	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	45	47%	34	29%		0%	36	53%	29	31%		0%
* Filiales intégrées globalement	32	34%	67	56%	24	100%	33	47%	63	69%	24	100%
>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Emetteur		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Sous-Total	77	81%	101	85%	24	100%	69	100%	92	100%	24	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
> Juridique, fiscal, social	18	19%	18	15%		0%		0%		0%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-Total	18	19%	18	15%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	95	100%	119	100%	24	100%	69	100%	92	100%	24	100%

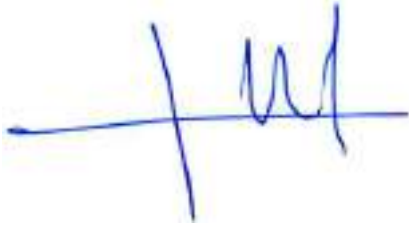
Les autres prestations rendues à hauteur de 36k€ concernent les travaux liés à la note d'opération déposée à l'AMF en mars 2018.

7- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

8- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe MND, et que le rapport financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice et de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées, ainsi que des principaux risques et incertitudes.

Xavier Gallot-Lavallée
Président Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, followed by a stylized 'M' and a final vertical stroke.

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activité Alpespace

74 Voie Magellan

73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2018

ORFIS
Le Palais d'Hiver
149 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme
Parc d'Activité Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2018

A l'assemblée générale de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après "MND") relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le groupe a comptabilisé sur le dernier trimestre de l'exercice le chiffre d'affaires et la marge relatifs à quatre contrats de fournitures d'enneigeurs et un contrat de construction d'équipements de montagne clés en main comptabilisé à l'avancement. Or, au 31 mars 2018, le critère de transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens ou le niveau d'avancement retenu n'était pas établi. Par conséquent, le chiffre d'affaires et le résultat net sont surévalués, respectivement, de 4,3 M€ et de 1 M€.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 32.3 "Risque de liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation" de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction d'équipements de montagne clés en main*(Notes 2.18 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés)*Risque Identifié

Le groupe est amené à exercer une part significative de son activité au travers de contrats clés en mains d'équipements de montagne comprenant la fourniture et mise en service de remontées mécaniques, installations de loisirs, équipement de stations de skis. Pour ces contrats, généralement à cheval sur deux exercices, le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés au rythme de l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés à la date de clôture au montant total estimé des coûts du projet.

Pour les contrats en cours de réalisation à la clôture, le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice dépend donc de la capacité de l'entité à mesurer de manière fiable les coûts encourus en date de clôture. Les coûts encourus, qui incluent une part d'équipements importante, peuvent comporter des fabrications réalisées dans les usines du groupe et des équipements dont la réalisation est sous-traitée. MND contractualise avec ses sous-traitants, en général sur la base de prix forfaitaires. La mesure des coûts encourus pour le calcul du pourcentage d'avancement à chaque arrêté nécessite de ne retenir que la part des travaux d'équipements terminés, livrés ou en cours de livraison. Les facturations d'avances et acomptes sur travaux des sous-traitants ne peuvent être retenues dans le calcul du pourcentage d'avancement, conformément à ce que prévoit le paragraphe 31 b) de la norme IAS 11 – Contrats de construction.

Sur le dernier trimestre de l'exercice, notamment, le groupe MND a mis en production des contrats clés en main significatifs, dont des contrats en Chine, tels que Jin Shang Ling (Golden Mountain), Wanlong ou en Europe de l'Est (Géorgie et Azerbaïdjan), pour lesquels les équipements de remontées mécaniques ont été en grande partie sous-traités. La prise en compte à tort dans le calcul du pourcentage d'avancement de versements d'acomptes et avances aux sous-traitants affecterait le pourcentage d'avancement retenu et se traduirait par une surévaluation du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés.

L'importance, tant en valeur de ces contrats qu'en part d'équipements sous-traités, nous ont conduits à considérer la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement sur les contrats clés en mains comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur ces contrats.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des contrôles relatifs à la mesure du degré d'avancement et, notamment, d'enregistrement des coûts en phase de réalisation des contrats.

Pour toutes les commandes de contrats clés en main supérieures à 600 K€ et en cours de réalisation à la date du 31 mars 2018, dont les projets Jin Shang Ling (Golden Mountain), Wanlong, Snowland, Géorgie et Azerbaïdjan, nous avons :

- rapproché le suivi des coûts encourus en date d'arrêté avec le numérateur utilisé dans le calcul du pourcentage d'avancement,
- corroboré la part sous-traitée incluse dans le suivi des coûts encourus avec la documentation en provenance des sous-traitants supportant le transfert des risques et avantages à MND,
- rapproché, par sondages, pour la part des coûts de production réalisés dans les usines du groupe, les coûts avec les suivis de production,
- apprécié ainsi le caractère raisonnable des coûts enregistrés et retenus dans le calcul du pourcentage d'avancement.

Comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux ventes de biens lorsque le transfert des risques et avantages est "sortie d'usine"

(Notes 2.18 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires au titre des ventes de biens est comptabilisé lors du transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit. En application de ce principe, si les conditions contractuelles prévoient un enlèvement à la charge du client ("sortie d'usine"), le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque la production des équipements est terminée et que ceux-ci sont mis à disposition pour enlèvement par le transporteur désigné par le client.

Les circonstances de la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve" relative, notamment, à des contrats de fournitures d'enneigeurs, nous ont conduits à nous interroger sur la fiabilité des informations utilisées pour la comptabilisation du chiffre d'affaires des ventes de matériels "sortie d'usine", à considérer ces éléments comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur les ventes de matériels.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des contrôles relatifs à l'enregistrement des commandes, au suivi des coûts engagés pour leur production, à l'appréciation du transfert à l'acheteur des risques et avantages liées à la propriété des biens.

Pour toutes les commandes de ventes de matériels supérieures à 600 K€, autres que celles ayant donné lieu à la réserve comptabilisées en chiffre d'affaires sur le dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2018, nous avons obtenu la commande ou le contrat, ainsi que la documentation relative au transfert des risques et avantages confirmant que ce transfert était bien intervenu au plus tard à la date de clôture.

Pour une sélection d'autres ventes de matériels intervenues au cours de l'exercice, nous avons vérifié que la documentation relative au transfert des risques et avantages ou la documentation relative au complet règlement de la vente permettaient bien la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant sur l'exercice.

Evaluation des impôts différés actifs sur reports déficitaires
(Notes 2.22, 10 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Un montant de 6,5 M€ d'impôts différés actifs est comptabilisé au bilan consolidé au 31 mars 2018. L'essentiel de cet actif est lié aux reports déficitaires, la direction estimant pouvoir utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables générées à ce jour.

En effet, les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs au 31 mars 2018 et du jugement exercé par la direction à cet égard. Le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose, notamment, sur la capacité du groupe à atteindre les objectifs définis dans le business plan établi par la direction de l'entité et approuvé par le conseil d'administration.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que le groupe puisse utiliser dans le futur des pertes fiscales reportables générées à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existant dans chaque juridiction fiscale ayant dégagé les pertes fiscales reportables et qui pourront être imputés sur ces pertes fiscales avant leur expiration ;
- de leur durée d'utilisation possible, cette durée étant différente d'une juridiction fiscale à l'autre ;
- de la capacité du groupe à dégager, dans ces juridictions, des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures et ce, sur l'horizon du business plan établi sur 5 ans.

Nous avons vérifié que la méthodologie retenue par la direction pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées, soit par des impôts différés passifs, soit par des profits taxables futurs, est appropriée.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du business plan à deux ans, extrapolé en 3ème, 4ème et 5ème années, sur la base duquel nous évaluons la probabilité que le groupe recouvre ses actifs d'impôts différés en :

- examinant la procédure de développement et d'approbation du dernier business plan qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- vérifiant la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation des impôts différés avec celles retenues pour les tests de dépréciation des actifs non courants.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT par l'assemblée générale du 15 mars 2013, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, et du 11 juin 2004, pour le cabinet ORFIS.

Au 31 mars 2018, DELOITTE & ASSOCIES était dans le cinquième exercice de sa mission sans interruption et ORFIS dans le quatorzième exercice de sa mission, dont cinq années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 1er août 2018

Les commissaires aux comptes

ORFIS

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Louis FLECHE

Nicolas TOUCHET

Dominique VALETTE



COMPTES SOCIAUX
Exercice clos le 31 mars 2018

SA MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

au capital de 13 102 128,30
Siège social : 74 Voie Magellan
France
SIREN : 454083379

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Sommaire : Comptes sociaux au 31/03/2018

Généralités

Bilan Actif (Développé)	1
Bilan Passif (Développé)	2
Compte de résultat (Développé)	3
Principes, règles et méthodes comptables	6

Notes sur le bilan

Immobilisations	9
Amortissements	10
Liste des Filiales	11
Filiales et Participations	12
Echéances des créances	13
Valeurs mobilières de placement	14
Composition du capital social	15
Variation des capitaux propres	16
Provisions	17
Etat des échéances des dettes	18

Notes sur le resultat

Chiffre d'affaires par nature et zone géographique	19
Résultat financier	20
Transfert de charges	21
Résultat exceptionnel	22
Repartition montant IS	23
Variations des impôts différés ou latents	24

Autres informations

Entreprises liées et participations	25
Effectifs	26
Engagements Hors-bilan	27
Engagements de retraite (Informations)	28
Intégration fiscale	29
Société consolidante	30
Produits à recevoir	31
Charges constatées d'avance	32
Charges à payer	33

BILAN ACTIF

(En euros)	Note	31/03/2018		31/03/2017
		Brut	Amortissements, provisions	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Immobilisations incorporelles		1 606 855	377 402	1 229 453
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions et brevets		1 503 178	377 402	1 125 776
Fonds commercial (1)				625 451
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours		103 677		103 677
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 118 205	550 047	568 159
Terrains				
Constructions		47 321	12 182	35 139
Installations techniques		6 624	5 597	1 027
Autres immobilisations corporelles		1 064 261	532 268	531 993
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)		49 065 766		49 065 766
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		48 205 990		48 205 990
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		859 777		859 777
ACTIF IMMOBILISE (TOTAL II)		51 790 827	927 448	50 863 378
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)		3 109 146		3 109 146
Créances clients et comptes rattachés		1 804 211		1 804 211
Autres créances d'exploitation		1 304 934		1 304 934
Créances diverses (3)		34 867 268		34 867 268
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement		151 460	38 909	112 550
Actions propres		151 460	38 909	112 550
Autres titres				
Disponibilités		106 106		106 106
Instruments de trésorerie				
Autres disponibilités		106 106		106 106
ACTIF CIRCULANT		38 233 979	38 909	38 195 069
Charges constatées d'avance (3)		456 726		456 726
TOTAL III		38 690 705	38 909	38 651 796
Frais d'émission d'emprunt à étaler		32 330		32 330
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF		90 513 862	966 358	89 547 504

(1) Dont droit au bail (net)

(2) Dont part à moins d'un an (brut)

(3) Dont part à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

(En euros)	Note	31/03/2018	31/03/2017
Capital		13 102 128	11 995 518
Primes d'émission, de fusion, d'apport		27 436 296	22 864 707
Ecart de réévaluation (1)			
Réserves :			
Réserve légale		444 172	444 172
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(737 394)	(469 639)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(1 353 133)	(267 754)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		890 075	745 797
CAPITAUX PROPRES (TOTAL I)		39 782 144	35 312 801
Emissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL II)			
Provisions pour risques		400 000	
Provisions pour charges			
PROVISIONS (TOTAL III)		400 000	
Dettes financières		38 452 620	34 101 374
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		28 985 864	21 292 264
Emprunts et dettes financières divers (3)		9 466 756	12 809 110
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation		4 251 703	3 222 268
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 140 326	1 919 953
Dettes fiscales et sociales		1 111 377	936 516
Autres dettes d'exploitation			365 800
Dettes diverses		6 661 036	293 251
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 494 066	293 251
Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)			
Autres dettes diverses		1 166 970	
Instruments de trésorerie			
DETTES (4)		49 365 359	37 616 893
Produits constatés d'avance (4)			
Quotas d'émission alloués par l'état			
TOTAL IV		49 365 359	37 616 893
Ecart de conversion Passif			
TOTAL PASSIF		89 547 504	72 929 693
(1) Dont écart d'équivalence			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		12 638 720	9 571 127
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (Développé)

(En euros)

(En euros)	Note	31/03/2018	31/03/2017	
		Détail	Totaux partiels	Totaux partiels
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises			1 297 363	2 550 751
Production vendue			5 756 913	4 420 156
Ventes				
Travaux				
Prestations de services		5 756 913		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES			7 054 276	6 970 907
dont à l'exportation :			1 535 454	2 959 635
Production stockée				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits				
Production immobilisée			224 800	49 110
Subventions d'exploitation				1 856
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Transferts de charges			88 823	32 098
Autres produits			2 897	1 406
PRODUITS D'EXPLOITATION (TOTAL I)			7 370 796	7 055 376
Charges d'exploitation (2)				
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice				
Achats de marchandises (a)				
Variation de stock (marchandises)				
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			6 593 459	6 170 205
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a) :				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes :				
Achats de sous-traitance		187 026		
Achats non stockés de matières et fournitures		166 370		
Services extérieurs :				
Personnel extérieur		47 624		
Loyers en crédit-bail mobilier		2 128 614		
Loyers en crédit-bail immobilier				
Autres		4 063 825		
Impôts, taxes et versements assimilés			101 227	91 764
Sur rémunérations		54 651		
Autres		46 576		
Charges de personnel			2 324 647	1 956 173
Salaires et traitements		1 625 118		
Charges sociales		699 529		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			315 797	227 232
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		315 797		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (Développé) (suite)

(En euros)

	Note	31/03/2018	31/03/2017
	Détail	Totaux partiels	Totaux partiels
Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges		3 541	(43 752)
CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL II)		9 338 671	8 401 621
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(1 967 875)	(1 346 245)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice ou perte transférée (III)			
Perte ou bénéfice transféré (III)			
Produits financiers			
Produits financiers de participations (3)		1 740 132	1 453 264
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		34 856	50 361
Reprises sur provisions et transferts de charges (4)		10 352	89 321
Différences positives de change		5 382	11 611
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS (TOTAL V)		1 790 722	1 604 557
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			567
Intérêts et charges assimilées (5)		973 737	630 676
Différences négatives de change		56	24 120
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES (TOTAL VI)		973 793	655 363
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)		816 930	949 194
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2 + III - IV)		(1 150 945)	(397 051)
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital (6) :			
Produits des cessions d'éléments d'actif			
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice			
Autres			
Reprises sur provisions et transferts de charges (7)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS (TOTAL VII)			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		15 057	
Sur opérations en capital :			15 633
Valeurs comptables des éléments immobiliers et financiers cédés			
Autres			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		544 277	187 487
Dotations aux provisions réglementées		144 277	
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres provisions		400 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (TOTAL VIII)		559 334	203 120
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(559 334)	(203 120)
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		(357 146)	(332 417)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		9 161 518	8 659 933

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (Développé) (suite)

(En euros)

	Note	31/03/2018		31/03/2017	
		Détail	Totaux partiels	Totaux partiels	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			10 514 652	8 927 687	
5. RESULTAT (BÉNÉFICE OU PERTE)			(1 353 133)	(267 754)	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs					
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs					
(3) Dont produits concernant les entreprises liées			1 740 132	1 453 264	
(4) Dont reprises sur dépréciations et provisions financières			10 352	89 321	
(5) Dont intérêts concernant les entreprises liées			202 777	96 019	
(6) Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (N-1)					
(7) Dont reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles					
(a) y compris droits de douane					

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2018, d'une durée de 12 mois, ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 23 novembre 2015 et homologué par arrêté ministériel du 4 décembre 2015 (JO du 8 décembre 2015).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Le groupe renégocie actuellement le montant et l'échéance de ses concours avec ses partenaires financiers, dans un contexte où la croissance de l'activité et sa saisonnalité induisent un fort besoin en fonds de roulement au cours des 2^{nds} et 3^{èmes} trimestres de chaque exercice social. Ces négociations ne sont pas finalisées à ce jour mais, sur la base des enregistrements en carnet de commandes de ces derniers mois et de la mise en place d'une ligne d'obligations convertibles de 10 M€, la direction estime être en capacité raisonnable de finaliser les accords dans les prochaines semaines. De plus la ligne d'affacturage prenant fin en septembre 2018, le Groupe est en discussion avec plusieurs sociétés d'affacturage et d'autres organismes bancaires afin de sécuriser le financement de son poste client en remplacement du contrat actuel.

Au cours des douze mois à venir, sur la base de ses prévisions budgétaires, le Groupe devra rechercher des financements supplémentaires, notamment au travers d'augmentation de capital, de financements obligataires, de dettes bancaires et de financements de son poste client. Le Groupe travaille également à la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres d'un montant maximum de 30 M€ d'une durée de 3 ans.

Parallèlement, le Groupe poursuit ses discussions avec ses différents partenaires bancaires historiques afin d'allonger la maturité de sa dette moyen terme et ainsi d'en réduire la charge de remboursement annuelle.

Sur la base des actions entreprises par la Direction et décrites ci-avant, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration du 18 juillet 2018 qui a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2018. En effet même si, compte tenu de son historique et des premières discussions menées à ce jour, la Société estime qu'il est probable que ces opérations de financement soient menées à leur terme, il subsiste, de fait, une incertitude sur la continuité d'exploitation.

UTILISATION D' ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Compte tenu du contexte économique et financier à fin mars 2018, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- l'évaluation de la valorisation des titres de participation.

ACTIFS IMMOBILISES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Le mali technique ne sera désormais plus comptabilisé en totalité dans le fonds commercial mais en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières selon les actifs auxquels il est affecté. Il suit les mêmes règles d'amortissement et de dépréciation que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs incorporels et corporels portent sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs immobilisés pour qualifier leur caractère amortissable.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations Incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes:

- les frais d'établissement,
- les frais de recherche et de développement,
- les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
- le fonds commercial,
- autres actifs incorporels.

Conformément au règlement ANC 2014-03, les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

- Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable;
- Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique;
- Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;

- Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité);
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à un usage commercial sont inscrits principalement en charges.

Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes.

Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 20 ans
Matériel de transport	1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	1 à 10 ans

Immobilisations Financières

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme. Cette méthode consiste à prendre en compte les flux financiers issus des prévisions de l'activité des deux prochaines années, extrapolées à 5 ans, auxquels on ajoute une valeur terminale déterminée à partir d'un flux normatif (taux de croissance à l'infini défini à 2%, identique pour toutes les filiales). Le taux d'actualisation est déterminé en référence aux comparables de marché (référence au taux sans risque, à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations, au coefficient bêta traduisant le risque sectoriel). Au 31 mars 2018, le taux d'actualisation est de 9%.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

La société a intégré dans les coûts des titres les frais d'acquisition liés à ces immobilisations financières. Ces frais sont amortis fiscalement sur une durée de 5 ans à compter de l'activation des charges.

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, hors frais. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice, l'écart fait l'objet d'une dépréciation financière. Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In - First Out).

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux actions propres sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et les actions sans destination précise sont classées en titres immobilisés.

CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Créances Clients et Comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Autres Créances

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. Le risque d'irrecouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés, par référence à la valeur probable de négociation. Cette dernière est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs sur la base, notamment, des derniers comptes annuels (bénéfices, valeur de rendement, valeur mathématique, prix pratiqués lors de transactions récentes...). Les actions propres affectées à des plans de stock options destinés aux salariés sont classées en valeurs mobilières de placement. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision (Plan Comptable Général Article 332.6).

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

CICE

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 41 715 euros.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Crédit d'impôt compétitivité emploi.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- de reconstituer le fonds de roulement

Changement de méthode

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est au cours de l'exercice.

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations

(En euros)	Ouverture 01/04/2017	Augmentations		Diminutions		Clôture 31/03/2018
		Réévaluations / Mise en équivalence	Entrées / Virement poste à poste	Virement poste à poste	Sorties	
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 261 543		693 693	336 711	11 670	1 606 855
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 261 543		693 693	336 711	11 670	1 606 855
Terrains						
Constructions	36 709		10 611			47 321
dont :						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	36 709		10 611			47 321
Installations techniques, matériels et outillage	6 624					6 624
Installations générales, agencements, aménagements divers	556 715		59 763			616 478
Matériel de transport	12 001					12 001
Matériel de bureau et informatique, mobilier	424 728		15 777		4 723	435 782
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 036 777		86 151		4 723	1 118 205
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	40 435 150		7 770 840			48 205 990
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 171 760		40 750		352 734	859 777
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	41 606 911		7 811 590		352 734	49 065 766
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	43 905 231		8 591 434	336 711	369 127	51 790 827

AMORTISSEMENTS

Amortissements

(En euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions		Clôture
	01/04/2017		Cessions, Rebuts	Reprises	31/03/2018
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	195 704	193 367	11 670		377 402
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	195 704	193 367	11 670		377 402
Terrains					
Constructions	6 132	6 050			12 182
Installations techniques, matériels et outillage	5 419	179			5 597
Installations générales, agencements, aménagements divers	197 290	60 651			257 941
Matériel de transport	2 712	3 001			5 714
Matériel de bureau et informatique, mobilier	234 441	38 895	4 723		268 613
Emballages récupérables et divers					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	445 994	108 776	4 723		550 047
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	641 699	302 143	16 393		927 448

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Clôture au : 31/03/2018

Liste des filiales (détenues à + de 50%)

(En euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Date de clôture
A - Filiales françaises : renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute > 1 % du capital de la société)											
SAS TAS	500 000	1 467 179	100	8 543 000	8 543 000	(3 013 647)		7 174 555	870 701	1 200 000	31/03/2018
SAS MBS	1 000 035	(520 706)	100	4 000 140	4 000 140	1 472 650		6 210 258	(549 456)		31/03/2018
SAS SUFAG	2 059 820	334 721	100	7 251 445	7 251 445	(360 207)		18 480 534	368 558		31/03/2018
SAS LST	3 000 000	721 571	100	4 232 723	4 232 723	14 372 906		19 855 652	(1 144 018)		31/03/2018
SAS TECHFUN	500 000	(27 455)	100	1 031 250	1 031 250	1 022 521		5 059 207	(313 704)		31/03/2018
B - Filiales étrangères : renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute > 1 % du capital de la société)											
MND AMERICA	1 008 634	636 603	100	948 496	948 496	827 004		4 427 511	110 214		31/03/2018
MND ITALIA	110 000	1 112 169	100	2 300 584	2 300 584	886 997		2 881 099	(242 947)		31/03/2018
SUFAG AB	223 642	4 286 331	100	2 071 258	2 071 258	(4 081 161)		8 576 198	227 396		31/03/2018
MND TURKEY	40 836	(486 997)	100	87 672	87 672	923 584		25 476	(181 686)		31/03/2018
MND AUSTRIA	100 000	1 584 497	100	4 132 109	4 132 109	1 562 052		14 326 020	(641 631)		31/03/2018
MND SVERIGE	9 723	325 627	100	572 424	572 424	865 357		4 133 762	(21 142)		31/03/2018
MND SWISS	509 381	(1 022 232)	100	586 496	586 496	1 300 145		2 373 015	(313 785)		31/03/2018
MND IBERIA	150 000	(102 642)	100	520 000	520 000	204 629		344 548	(120 814)		31/03/2018
LST GMBH	315 000	(1 160 047)	100	6 433 891	6 433 891	7 623 195		4 492 940	(948 106)		31/03/2018
MND CHINA	280 502	(39 450)	100	293 250	293 250	349		163 767	(86 505)		31/03/2018
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	6 454 278	1 902 616	80	5 200 815	5 200 815			25 500 795	1 902 616		31/03/2018
C - Filiales non reprises (valeur brute < 1 % du capital de la société)											
Filiales françaises											
Filiales étrangères											

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Clôture au : 31/03/2018

Ensemble des filiales et participations

(En euros)	Filiales		Participations		Total
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	(F+P)
Valeur comptable des titres détenus :					
- brute réévaluée	25 058 558	23 146 995			48 205 553
- nette	25 058 558	23 146 995			48 205 553
Montant des prêts et avances accordés	13 494 223	9 979 937			23 474 160
Montant des cautions et avals donnés					
Montant des dividendes comptabilisés	1 200 000				1 200 000

ETAT DES CREANCES

État des échéances des créances

(En euros)	31/03/2018		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	859 777		859 777
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	859 777		859 777
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 804 211	1 804 211	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garanties			
Personnel et comptes rattachés	152	152	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	1 603 004	1 603 004	
Taxe sur la valeur ajoutée	391 429	391 429	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 874	8 874	
Divers (état)			
Groupe et associés (3)	33 359 646	33 359 646	
Débiteurs divers	809 096	809 096	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	37 976 413	37 976 413	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	456 726	456 726	
TOTAL DES CREANCES	39 292 916	38 433 139	859 777

(1) Prêts accordés au cours de l'exercice :

(2) Prêts récupérés au cours de l'exercice :

(3) Prêts et avances consentis aux associés :

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

(En euros)	31/03/2018			31/03/2017		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Parts dans des entreprises liées						
Actions propres	151 460	38 909	112 550	152 964	49 261	103 704
Actions						
Autres titres (droit de propriété)						
Obligations et bons émis par la société et rachetés par elle						
Obligations						
Certificats de dépôts						
Bons du Trésor						
Billets de trésorerie						
Autres titres de créances négociables						
Bons de caisse						
Autres valeurs mobilières de placements						
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILEES	151 460	38 909	112 550	152 964	49 261	103 704

Les actions propres ont été évaluées à la clôture en fonction du cours de bourse moyen de mars 2018.

A la date de clôture, les actions propres représentaient :

* en nombre : 20 954 actions

* en valeur : 112 550 euros

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	12 898 406	1 189 904		14 088 310
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissement				

CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

(En euros)	Au 31/03/2017	Variation de capital	Affectation du résultat 2017	Résultat de l'exercice	Autres variations	Au 31/03/2018
Capital social	11 995 518	1 106 611				13 102 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 864 707	4 571 589				27 436 296
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	444 172					444 172
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	(469 639)		(267 754)			(737 394)
Résultat de l'exercice	(267 754)		267 754	(1 353 133)		(1 353 133)
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	745 797				144 277	890 075
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35 312 801	5 678 200		(1 353 133)	144 277	39 782 144

PROVISIONS

Provisions inscrites au bilan

(En euros)	Ouverture 01/04/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Clôture 31/03/2018
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	745 797	144 277		890 075
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantations à l'étranger avant le 1.1.1992				
Provisions pour implantations à l'étranger après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	745 797	144 277		890 075
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités		400 000		400 000
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		400 000		400 000
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciation des immobilisations corporelles				
Dépréciation des immobilisations financières				
-Titres mis en équivalence				
-Titres de participation				
-Autres immobilisations financières				
Dépréciation des stocks et en cours				
Dépréciation des comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation	49 261		10 352	38 909
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	49 261		10 352	38 909
TOTAL DES PROVISIONS	795 058	544 277	10 352	1 328 984
Impact sur Résultat d'exploitation				
Impact sur Résultat financier			10 352	
Impact sur Résultat exceptionnel		544 277		
TOTAL		544 277	10 352	

Au 31 mars 2018, le poste « Provision pour amendes et pénalités » augmente principalement en raison de la comptabilisation d'une charge exceptionnelle liée à une amende pour un montant de 400 K€ .

ETAT DES DETTES

État des échéances des dettes

(En euros)	31/03/2018				31/03/2017
	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an et 5 ans au plus	> 5 ans	Montant brut
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) et (2) :					
à 1 an au maximum à l'origine	12 721 355	6 554 688	6 166 667		9 572 211
à plus d' 1 an à l'origine	16 264 509	15 847 604	416 905		11 720 053
Emprunts et dettes financières divers (1) et (3)					
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	28 985 864	22 402 292	6 583 572		21 292 264
Fournisseurs et comptes rattachés	3 140 326	3 140 326			1 919 953
Dettes fiscales et sociales :					
Personnel et comptes rattachés	188 279	188 279			176 015
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	233 384	233 384			233 577
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	682 987	682 987			521 321
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 727	6 727			5 603
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 494 066	5 494 066			293 251
Groupe et associés	9 466 756	9 466 756			12 809 110
Autres dettes	1 166 970	1 166 970			365 800
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					
DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION	20 379 495	20 379 495			16 324 629
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE					
TOTAL DES DETTES	49 365 359	42 781 787	6 583 572		37 616 893
(1) Emprunts souscrits en cours de l'exercice :	11 309 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice :	3 019 768				
(2) à 2 ans au maximum à l'origine :	28 985 864	22 402 292	6 583 572		20 288 564
(2) à plus de 2 ans à l'origine :					1 003 700
(3) Dont dettes envers les associés :					

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

A la date du présent rapport, conformément au PCG 82, le Groupe a reclassé en dettes financières à moins d'un an 10,6 M€ de capital restant dû d'emprunts moyen terme ayant fait l'objet de report d'échéances dont la contractualisation avec les partenaires bancaires est en cours de discussion (confère les règles et méthodes comptables - principes généraux du présent rapport).

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par nature et zone géographique

(En euros)	Montant au 31/03/2018			Montant au 31/03/2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Ventes de marchandises						
Ventes de produits fabriqués				1 239		1 239
Travaux						
Etudes						
Prestations de services	3 891 432	1 752 441	5 643 873	3 171 161	1 247 756	4 418 917
Commissions et courtages						
Locations diverses	125		125			
Autres produits d'activités annexes	1 627 266	(216 987)	1 410 279	838 871	1 711 879	2 550 751
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 518 822	1 535 454	7 054 276	4 011 271	2 959 635	6 970 907

RESULTAT FINANCIER

Résultat financier

(En euros)	31/03/2018	31/03/2017
	Résultat	Résultat
Produits financiers de participations	1 740 132	1 453 264
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Charges d'intérêts	(965 505)	(630 676)
Résultat sur financement court terme		
Résultat sur opérations de change	5 327	(12 509)
Résultat net sur opérations de placement		
Résultat sur autres opérations financières	26 624	50 361
RESULTAT FINANCIER HORS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	806 578	860 440
Dépréciations des immobilisations financières		
Dépréciations des autres éléments financiers	10 352	89 321
Transferts de charges financières		
DEPRECIATIONS FINANCIERES	10 352	89 321
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERES		(567)
TOTAL	816 930	949 194

TRANSFERTS DE CHARGES

Transferts de charges

(En euros)	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017
Transferts de charges d'exploitation	88 823	32 098
TOTAL	88 823	32 098

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel

(En euros)	31/03/2018			31/03/2017		
	Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion		15 057	(15 057)			
Résultat sur exercices antérieurs						
Résultat de cessions d'éléments d'actif						
Résultat sur autres éléments exceptionnels					15 633	(15 633)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL HORS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS		15 057	(15 057)		15 633	(15 633)
Dépréciations exceptionnelles						
Transferts de charges exceptionnelles						
DÉPRÉCIATIONS EXCEPTIONNELLES						
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		144 277	(144 277)		187 487	(187 487)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES		400 000	(400 000)			
TOTAL		559 334	(559 334)		203 120	(203 120)

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Clôture au : 31/03/2018

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

(En euros)	Résultat avant impôt	Impôt Taux	Impôt Théorique	Impôt Dû	Résultat net Théorique	Résultat net Comptable	Impôt dû au 31/03/2017
Résultat courant	(1 150 945)	33.33%			(1 150 945)	(1 150 945)	(397 051)
Résultat exceptionnel à court terme	(559 334)	33.33%			(559 334)	(559 334)	(203 120)
Résultat exceptionnel à long terme							
Différences permanentes							
Différences temporaires							
Reports déficitaires							
Impact de l'intégration fiscale	355 106				355 106	355 106	332 417
Participation des salariés							
Crédits d'impôt	2 040				2 040	2 040	
Contribution sociale sur les bénéfices							
Créances d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs							
TOTAL	(1 353 133)				(1 353 133)	(1 353 133)	(267 754)

IMPOTS DIFFERES OU LATENTS

Variations des impôts différés ou latents

(En euros)	Base d'impôts au 31/03/2017		Variations		Base d'impôts au 31/03/2018		dont Base d'impôts ventilée suivant le taux à		Impôt différé ou latent
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	33.33%	33.33%	
DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS									
PROVISIONS REGLEMENTEES		745 797		144 277		890 074	890 074		296 662
Amortissement dérogatoire		745 797		144 277		890 074	890 074		296 662
Subventions d'investissement									
Charges non déductibles temporairement									
Produits non taxables temporairement									
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés									
ELEMENTS A IMPUTER									
Déficits reportables fiscalement									
Moins-values à long terme									
Autres									
ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE									
Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion									
Réserve spéciale des plus-values à long terme									
Réserve spéciale des profits de construction									
Autres									
TOTAL		745 797		144 277		890 074	890 074		296 662

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Eléments concernant les entreprises liées et participations

(En euros)	Au 31/03/2018			Au 31/03/2017		
	Entreprises liées	Participations	Total	Entreprises liées	Participations	Total
Avances et acomptes sur immobilisations						
Participations	48 205 989		48 205 989	40 435 150		40 435 150
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières	71 156		71 156	65 262		65 262
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)						
Créances clients et comptes rattachés	1 783 124		1 783 124	996 865		996 865
Autres créances	36 192 002		36 192 002	24 886 080		24 886 080
Capital souscrit appelé non versé						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Emprunts et dettes financières divers	12 299 111		12 299 111	12 809 110		12 809 110
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 458		38 458	3 046		3 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes						
BILAN	98 589 840		98 589 840	79 195 513		79 195 513
Produits de participation	1 200 000		1 200 000	1 106 642		1 106 642
Autres produits financiers	540 132		540 132	346 622		346 622
Charges financières	202 777		202 777	96 019		96 019
COMPTE DE RESULTAT	1 942 909		1 942 909	1 549 283		1 549 283

EFFECTIFS

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017
Ingénieurs et cadres	20	17
Agents de maîtrise	12	11
Employés et techniciens	6	6
Ouvriers		
Autres		
TOTAL	38	34

Dont apprentis

L'effectif, défini par l'article D 123-200 du code de commerce, ne tient désormais plus compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté).

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements Hors-Bilan

Les engagements hors-bilan de la société se décomposent comme suit :

(En euros)	Filiales et participations	Autres entreprises liées	Tiers	Total au 31/03/2018	Total au 31/03/2017
Cautions de contre-garantie sur marchés					
Créances cédées non échues					
Gages, nantissements, hypothèques et sûretés réelles			20 083 605.00	20 083 605.00	7 732 169.00
Avals, cautions et garantie donnés			2 879 017.00	2 879 017.00	2 308 000.00
Lettres d'intention					
Garanties de passif					
Autres engagements donnés					
ENGAGEMENTS DONNES			22 962 622.00	22 962 622.00	10 040 169.00
Avals, cautions et garantie reçues			2 000 000.00	2 000 000.00	
Créances assorties de garantie					
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune					
Chèques de caution					
ENGAGEMENTS REÇUS			2 000 000.00	2 000 000.00	
ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
TOTAL DES ENGAGEMENTS			24 962 622.00	24 962 622.00	10 040 169.00

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Clôture au : 31/03/2018

Engagements de retraite (Informations)

En application de la loi française, la Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraite et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières:

- par des régimes dits à cotisations définies;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières.

L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraite (engagement dit «de moyens»). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit «de résultat»).

Les régimes à prestations définies peuvent:

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus;
- soit être gérés de manière interne.

La convention collective de l'entreprise MND, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent:

- taux d'actualisation: 1,37 %
- taux d'augmentation annuel des salaires: 1%
- âge de départ à la retraite : 65 ou 67 ans
- table de taux de mortalité : INSEE 2017

Le montant de l'engagement pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés s'élève à 58 896 euros.

INTEGRATION FISCALE

Clôture au : 31/03/2018

Intégration fiscale

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le , a été signée dans le cadre de l'option prise MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.(L'économie ou la charge) d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT.L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2018, pour le périmètre, par une (économie / charge) nette d'impôt de En l'absence d'intégration fiscale, (l'économie / la charge) nette d'impôt pour MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT aurait été nulle.

SOCIETES CONSOLIDANTES

Clôture au : 31/03/2018

Identités des sociétés consolidantes

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société consolidante du Groupe MND.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues à l'adresse du siège social de la société mère.

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

(En euros)	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	447 920	556 429
Autres créances	8 874	37 761
Fournisseurs - avoirs à recevoir		6 656
Personnel et comptes rattachés - produits à recevoir		
Organismes sociaux - produits à recevoir		9 672
Etat - produits à recevoir	8 874	21 433
Associés - intérêts courus		
Divers - produits à recevoir		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	456 794	594 190

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance

	Montant au	Montant au
(En euros)	31/03/2018	31/03/2017
CHARGES D'EXPLOITATION	456 726	328 836
CHARGES FINANCIÈRES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	456 726	328 836

Les charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées pendant l'exercice mais relatifs à un exercice ultérieur

CHARGES A PAYER

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan:

(En euros)	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	259 511	81 826
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	259 511	81 826
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	223 989	134 233
DETTES FISCALES ET SOCIALES	249 494	242 058
Personnel et comptes rattachés	163 132	162 343
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 635	74 767
Etat et autres collectivités publiques	6 727	4 949
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		365 800
TOTAL DES CHARGES A PAYER	732 994	823 916

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activité Alpespace

74 Voie Magellan

73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

ORFIS
Le Palais d'Hiver
149 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme
Parc d'Activité Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

A l'assemblée générale de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note "Règles et méthodes comptables - Principes généraux" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation et dépréciation des titres de participation

(Note des règles et méthodes comptable de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation représentent un montant de 48 206 K€ à l'actif du bilan. Comme indiqué dans la note des règles et méthodes comptables de l'annexe, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition et sont dépréciés si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'entrée.

Comme indiqué dans la note des règles et méthodes comptables de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs.

Dans ce contexte et du fait d'une part, des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des objectifs définis dans le business plan établi par la direction de l'entité et approuvé par le conseil d'administration et d'autre part, des montants que représentent ces actifs, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons effectué un examen critique des contrôles mises en œuvre par la société pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- évaluer la fiabilité du processus d'établissement et de validation des business plans à 2 ans ;
- examiner la procédure de développement et d'approbation du dernier business plan qui a servi de base aux estimations ;
- apprécier les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les valeurs actualisées des flux futurs de trésorerie et, notamment, la cohérence des prévisions de trésorerie avec les perspectives de marché, avec l'historique des performances commerciales et de rentabilité de la filiale ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée ;
- comparer les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- vérifier le caractère approprié des Informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT par l'assemblée générale du 15 mars 2013, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, et du 11 juin 2004, pour le cabinet ORFIS.

Au 31 mars 2018, DELOITTE & ASSOCIES était dans le cinquième exercice de sa mission sans interruption et ORFIS dans le quatorzième exercice de sa mission, dont cinq années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France, telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 1er août 2018

Les commissaires aux comptes

ORFIS

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Louis FLECHE

Nicolas TOUCHET

Dominique VALETTE

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 13.102.128,30 euros

Siège social : Parc d'Activités Alpespace
74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Table des matières

PRINCIPES DE GOUVERNANCE	3
COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL.....	4
Composition du Conseil d'Administration	4
Présentation des Administrateurs.....	5
Xavier GALLOT-LAVALLEE, 36 ans, fondateur et Président-Directeur Général	5
Roland DIDIER, 57 ans, Directeur Général Délégué	6
Ernesto BASSETTI, 59 ans, co-fondateur et vice-président.....	6
Julie BENOIST, 39 ans, administratrice indépendante	7
Indépendance	8
Direction Générale.....	8
Déclaration concernant les organes d'administration et la Direction Générale.....	8
DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
IDENTITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	9
Commissaires aux comptes titulaires	9
Commissaires aux comptes suppléants.....	10
POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.....	10
POLITIQUE DE REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	10
Cumul contrat de travail / mandat social	10
Rémunération des mandataires sociaux	10
Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	13
BSA ou BSPCE ou autres titres donnant accès au capital attribués aux administrateurs et dirigeants	13
Rémunération différée	14
Jetons de présence	14

PRINCIPES DE GOUVERNANCE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middledenext.

Elle poursuit ainsi sa réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise, afin de mettre en place d'ici la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2019, certains dispositifs adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autres comités spécialisés, tels que :

- Comité des nominations
- Comité des rémunérations.

Recommandations du Code Middledenext	Adoptée	Sera adoptée ⁽¹⁾	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir de « surveillance »				
R1 : Déontologie des membres du conseil	X			
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X			
R4 : Information des membres du conseil	X			
R5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X			
R6 : Mise en place de comités				X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X			
R8 : Choix de chaque administrateur	X			
R9 : Durée des mandats des membres du conseil	X			
R10 : Rémunération de l'administrateur	X			
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux de conseil		X		
R12 : Relation avec les « actionnaires »				X
II. Le pouvoir exécutif				
R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »				X
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R16 : Indemnités de départ	X			
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	X			
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X			
R19 : Revue des points de vigilance		X ⁽²⁾		

(1) De manière générale, les recommandations que la Société envisage d'adopter dans le tableau ci-dessus seront mises en place dans les 24 mois suivant la date du présent Document de Référence.

(2) les processus d'auto-évaluation des travaux du conseil et de revue des points de vigilance ont été définis. Ces points spécifiques seront ainsi soumis à l'ordre du jour du prochain conseil d'arrêté des comptes. Ces processus se traduisent par :

- La transmission d'un questionnaire d'évaluation des travaux du conseil d'administration remis aux administrateurs préalablement à la réunion du conseil d'arrêté des comptes. Les conclusions de ce questionnaire seront traitées lors des délibérations du conseil d'arrêté des comptes.

- Une revue des différents points de vigilance prévue par le Code Middledenext fera l'objet de délibérations lors du conseil d'arrêté des comptes.

La Société respecte d'ores et déjà un certain nombre des recommandations du code Middledenext, à l'exception des éléments suivants :

- La recommandation R6 du Code Middledenext ne sera pas mise en œuvre, la taille et l'organisation actuelle de la Société ne nécessitant pas la mise en place de comité de rémunération et de nomination selon elle. La société a néanmoins mis en place un comité d'audit dont les fonctions sont assumées par le Conseil d'administration.
- La recommandation R12 du Code Middledenext n'est pas appliquée, l'actionnaire principal étant indirectement le dirigeant de la société. L'actionnariat ne comporte pas d'autres actionnaires significatifs nécessitant des échanges hors assemblée générale.
- La recommandation R14 du Code Middledenext ne sera pas mise en œuvre, la Société estimant que la pérennité de l'entreprise ne nécessite pas de s'interroger à ce stade sur la succession des dirigeants.

Concernant la recommandation R11, la Société a arrêté le processus d'auto-évaluation du Conseil. Un questionnaire d'évaluation de ses travaux sera remis aux administrateurs préalablement à la réunion du prochain

Conseil d'arrêté des comptes. Les conclusions de ce questionnaire seront traitées lors des délibérations dudit Conseil.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Composition du Conseil d'Administration

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est administrée depuis le 15 Mai 2013 par un Conseil d'Administration.

Ce Conseil d'Administration est composé à ce jour, de quatre membres :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date fin de mandat
Xavier GALLOT-LAVALLEE	Président	Directeur Général	Néant	15/05/2013 et 21/06/2013 *	AG 2019 **
Roland DIDIER	Administrateur	Directeur Général délégué	Néant	15/05/2013 et 21/06/2013 *	AG 2019 **
Ernesto BASSETTI	Administrateur	En charge du suivi des filiales de distribution	Néant	15/05/2013	AG 2019 **
Julie BENOIST	Administratrice	Néant	Responsable des Relations Internationales Groupe Jeune Afrique, Paris	31/03/2017	AG 2019 **

* La date du 15 mai 2013 correspond à la date de nomination en tant qu'administrateur et celle du 21 juin 2013 correspond à la date de nomination en tant que PDG pour M. Xavier GALLOT-LAVALLEE et Directeur Général Délégué pour M. Roland DIDIER.

** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance, le Conseil d'Administration doit compter une proportion de femmes de 20 % à partir du 1^{er} Janvier 2014 et de 40 % à partir du 1^{er} janvier 2017.

Depuis le 12 septembre 2013, Madame Christine Fenouil a siégé au Conseil d'Administration de la Société.

Madame Christine FENOUIL est décédée le 5 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration du 31 mars 2017 a décidé de nommer administrateur à titre provisoire Madame Julie BENOIST en remplacement de Madame Christine FENOUIL décédée. Cette nomination a été ratifiée à l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017.

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2017 a décidé de nommer administrateur Madame Frédérique JOSSINET. Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Présentation des Administrateurs

L'expérience professionnelle de chaque membre du Conseil d'Administration est présentée ci-dessous, ainsi que les mandats en cours à la date de la présente note.

Xavier GALLOT-LAVALLEE, 36 ans, fondateur et Président-Directeur Général



Adresse professionnelle : siège social de la société

Expertise et expérience : Xavier Gallot-Lavallée, de formation générale scientifique, a créé le Groupe MND en 2004 à partir de la société MBS, spécialisée dans les équipements de balisage et de sécurité des domaines skiables dont il a assuré le développement et la gestion de 2000 à 2004, avec l'acquisition du spécialiste des systèmes préventifs de déclenchement d'avalanches, la société TAS. En 2008 il a reçu le Trophée de Savoie dans la catégorie Economie ainsi que le Prix spécial du jury MCG Managers. Le Groupe MND a reçu en 2013 le prix de la meilleure IPO Euronext de l'année, et en 2017 le Prix de la Transformation dans la catégorie chiffre d'affaires inférieur à 250 Millions d'euros. Il a présidé le Cluster Montagne de 2012 à 2018.

Fonction dans la société : En tant que Président Directeur Général, M. Xavier GALLOT-LAVALLEE est en charge des activités Remontées Mécaniques et Loisirs, de la Chine, des Services Supports du Groupe : Finances, Secrétariat Général, Business Développement et Communication Externe.

Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE	Président
MND	Président Directeur Général
MND IBERIA	Président
MND SWISS	Président du Conseil d'Administration
MND ITALIA	Administrateur Délégué
MND SVERIGE	Administrateur
MND TURKEY	Administrateur
MND AMERICA	Administrateur
MND AUSTRIA	Directeur Général
MND TECHNOLOGY LIMITED	Président
MND MOUTAIN DEVELOPMENT CO.	Président
LST ITALIA	Président
LST GMBH	Directeur Général
SUFAG AB	Président du Conseil d'Administration
SCI IMMO SHDL	Co-Gérant
SCI JLS	Gérant
SCI MOROMAYA	Co-Gérant

Autres fonctions et mandats

Néant

Roland DIDIER, 57 ans, Directeur Général Délégué



Adresse professionnelle : siège social de la société

Expertise et expérience : Avant de rejoindre le Groupe, Roland Didier était Directeur Général Adjoint de la Compagnie des Alpes, en charge de la branche « domaines skiables » puis de la politique industrielle. Au cours des 13 années passées dans ce groupe, il a assuré différentes responsabilités dont la politique d'achats, de maintenance et la structuration de l'organisation dans un contexte de forte croissance externe. Précédemment, Roland Didier a été Directeur Général de la Société d'Economie Mixte (SEM) gestionnaire du domaine skiable de Serre Chevalier puis président du directoire du domaine skiable de Flaine. Roland Didier est ingénieur de l'ENSAM.

Fonction dans la société : M. Roland DIDIER est en charge des activités Enneigement et Sécurité, de la partie commerciale France transverse et des Services Supports du Groupe : QSE, RH, IT, Communication Interne, Achats, Industrie.

Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE	Directeur Général
MND	Directeur Général Délégué
LST GMBH	Directeur Général
SCI IMMO SHDL	Co-gérant

Autres fonctions et mandats

Néant

Ernesto BASSETTI, 59 ans, co-fondateur et vice-président



Adresse professionnelle : siège social de la société

Expertise et expérience Ancien moniteur de ski alpin et expert international en avalanches (ancien Président du service avalanches italien – club alpin italien), Ernesto Bassetti est un expert reconnu de la sécurité et de la prévention des accidents en montagne. Il a dirigé plusieurs sociétés dans le domaine de la montagne : Obiettivo Neve (commerce d'articles techniques), Gamesystem Italia (travail en hauteur), York Neve (neige de culture). En 2004, il a créé le groupe MND avec Xavier Gallot-Lavallée, et a mis en place son réseau commercial. Il a été nommé fondé de pouvoir en mai 2013.

Fonction dans la société : M. Ernesto BASSETTI a pour principale mission de créer et gérer les filiales de distribution du Groupe à l'étranger (hors Chine).

Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE	Fondé de pouvoir
MND	Administrateur – Fondé de pouvoir
MND ITALIA	Président
MND TURKEY	Président
MND AMERICA	Président
MND SWISS	Administrateur
MND SVERIGE	Président

Autres fonctions et mandats

Société	Fonction
OBNEVE	Administrateur délégué

Julie BENOIST, 39 ans, administratrice indépendante



Adresse professionnelle : 10 rue des Bateliers, 93400 Saint-ouen

Expertise et expérience : Ancien espoir national en natation, Julie Benoist est spécialiste des relations internationales et parcourt le continent africain depuis plus de 10 ans. Après un premier poste à Bruxelles, elle est recrutée par MEDEF International où, en charge du Bassin Méditerranéen, elle conseille notamment Laurence Parisot et plusieurs PDG du CAC 40. Elle intègre ensuite le cabinet d'avocats britannique Clifford Chance, où elle est en charge du développement des activités sur le continent africain. Elle rejoint enfin un groupe de presse qu'elle accompagne, à l'occasion de sa diversification, dans sa stratégie éditoriale événementielle.

Julie Benoist est titulaire de deux Mastères, en Relations Internationales de l'Université Paris II Panthéon-Assas et en Diplomatie et Négociations Stratégiques de l'Université Paris XI Jean Monnet.

Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MND	Administratrice

Autres fonctions et mandats

Société	Fonction
AfricaStrat	Présidente
Le Monde Afrique	Head of International Development and Strategic Partnerships

Indépendance

Un membre du Conseil d'Administration est réputé indépendant lorsqu'il n'entretient, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, aucune relation susceptible de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

À la date du présent Rapport, sur les quatre membres qu'accueille le Conseil d'Administration, un est indépendant au regard des critères de la recommandation R8 du Code MiddleNext, rappelés ci-après :

Salarié ou mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe au cours des trois années précédentes
Actionnaire de référence de la Société
Liens familiaux avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
Auditeurs dans le Groupe au cours des trois dernières années
Client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du Groupe pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité

Direction Générale

A la date du présent document, le Conseil d'Administration a opté pour la non dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et a également nommé un Directeur Général Délégué. La direction générale de la Société est assurée par les personnes suivantes :

- Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE, en qualité de Président-Directeur Général, et
- Monsieur Roland DIDIER, en qualité de Directeur Général Délégué.

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de MND par chacun des membres du Conseil d'Administration et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile.

Déclaration concernant les organes d'administration et la Direction Générale

A la connaissance de la Société

- Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- Aucun membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ou d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- Aucun membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Au cours de l'exercice 2017/2018, le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son Président ou de trois de ses membres. Les réunions sont tenues au siège social de la société.

La présence physique des membres aux réunions a été souhaitée et elle est effective, le taux de présence a été de 75% sur l'exercice 2017/2018. Des moyens de visio et/ou audio conférence sont également mis à disposition en cas de besoin.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de huit jours, sauf en cas d'urgence. De par les moyens à disposition, les convocations sont généralement adressées par email.

Conformément à l'article L.823-17 du code du Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

Les délibérations du Conseil sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration établis à l'issue de chaque réunion sont communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs et consignés dans les registres sociaux tenus à cet effet et conservés chez un tiers dépositaire, le Cabinet LAMY LEXEL à Lyon.

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé de manière formalisée à l'autoévaluation de son fonctionnement au cours de l'exercice clos. Les membres ont toutefois estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettant de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Est annexé au présent rapport un tableau résumant l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

IDENTITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

Représenté par Monsieur Jean-Louis Flèche
149, Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : acte constitutif de la
Société du 11 juin 2004. Mandat renouvelé par
l'assemblée générale du 25 septembre 2015.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars
2021.

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Dominique Valette
106 Cours Charlemagne
69002 LYON
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : assemblée
générale du 15 mai 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée
générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2019.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Christophe VELUT
149, Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Lyon)

B.E.A.S
Représenté par Madame Mireille BERTHELOT
7/9, villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : acte constitutif de
la Société du 11 juin 2004. Mandat renouvelé par
l'assemblée générale du 25 septembre 2015.

Date de première nomination : assemblée
générale du 15 mai 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31
mars 2021.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31
mars 2019.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Aucune limitation spécifique n'est apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général ou à ceux du Directeur Général Délégué en dehors des limites légales et réglementaires.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Cumul contrat de travail / mandat social

En ce qui concerne la recommandation R1 du Code de gouvernement MiddleNext, relative au cumul contrat de travail et mandat social, il est précisé que les mandats sociaux de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué ne se cumulent pas avec un contrat de travail.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code du Commerce, il doit être porté à votre connaissance les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ainsi, en matière de rémunérations des mandataires sociaux, les principes de détermination suivis par la société répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence. La société est donc en ce point conforme à la recommandation R2 du code MiddleNext.

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par Middlednext. Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°11 du « Guide d'élaboration du document de référence » sont présentés ci-dessous, étant précisé que les autres tableaux ne sont pas applicables, la Société n'ayant émis ni stock-options, ni actions de performance.

Les rémunérations dont bénéficient Messieurs Xavier GALLOT-LAVALLEE en tant que président-directeur général et Roland DIDIER en tant directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 sont de deux ordres : d'une part une rémunération au titre de leur mandat social dans MND et d'autre part une rémunération via la société MONTAGNE ET VALLEE dans le cadre d'une convention de prestation de services. La Société rappelle son intention de se conformer aux recommandations Middlednext.

Depuis la transformation de la Société en société anonyme rappelée ci-dessus, la structure de rémunération perçue par les deux mandataires sociaux dirigeants est la suivante :

- Au titre de leur mandat social, et conformément à une décision du conseil d'administration en date du 15 mai 2013, MM. GALLOT-LAVALLEE et DIDIER ont perçu une indemnité de respectivement 500 € et 1.500 € brut mensuels ;
- Au titre de leurs fonctions opérationnelles, leur rémunération est refacturée à la Société par le biais d'une convention d'animation décrite dans le rapport spécial sur les conventions réglementées, sur la base des frais réels (rémunérations et charges sociales) majorés d'une marge de fonctionnement de 10% étant précisé que la société MONTAGNE ET VALLEE verse à M. Xavier GALLOT-LAVALLEE une rémunération annuelle fixe brute de 241 K€ et de 177 K€ à M. Roland DIDIER et que chacun d'entre eux bénéficient d'une voiture de fonction.

Rémunérations des dirigeants

Xavier Gallot-Lavallée

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Rémunération fixe annuelle brute		247 500	225 000
<i>Dont indemnités de mandataires sociaux</i>		<i>6 000</i>	<i>6 000</i>
<i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)*</i>	(1)	<i>241 500</i>	<i>219 000</i>
Rémunération variable annuelle		0	0
Rémunération variable pluri-annuelle		0	0
Rémunération exceptionnelle		0	0
Jetons de présence		0	0
Avantage en Nature	(3)	1 684	7 411
TOTAL		249 184	232 411

Roland Didier

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Rémunération fixe annuelle brute		195 000	180 000
<i>Dont indemnités de mandataires sociaux postérieures 15/05/2013</i>		<i>18 000</i>	<i>18 000</i>
<i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)</i>	(1)	<i>177 000</i>	<i>162 000</i>
Rémunération variable annuelle		0	0
Rémunération variable pluri-annuelle		0	0
Rémunération exceptionnelle		0	0
Jetons de présence		0	0
Avantage en Nature	(3)	907	5 282
TOTAL		195 907	185 282

Ernesto Bassetti

		Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Rémunération fixe annuelle brute		274 980	249 960
<i>Dont indemnités de mandataires sociaux postérieures 15/05/2013</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)</i>	(2)	<i>274 980</i>	<i>249 960</i>
Rémunération variable annuelle		0	0
Rémunération variable pluri-annuelle		0	0
Rémunération exceptionnelle		0	0
Jetons de présence		0	0
Avantage en Nature		0	0
TOTAL		274 980	249 960

La société Montagne & Vallée a donc refacturé au titre des management fees pour l'exercice 2017/2018 concernant les prestations des Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier la somme de 1035 K€ HT.

La Société étant sous forme de société simplifiée au cours des deux derniers exercices, il n'existait aucun mandataire social non dirigeant. Le tableau ci-dessous présente ainsi les rémunérations perçues par les administrateurs non dirigeants.

Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Christine Fenouil

	Notes	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Jetons de présence	(1)	0	1 365
Autres Rémunérations		0	0
TOTAL		0	1 365

(1) Décès de Madame Christine Fenouil en décembre 2016

Le tableau ci-dessous mentionne les dirigeants mandataires sociaux à ce jour étant rappelé que jusqu'au 15 mai 2013, date de la transformation de la Société en société anonyme, le seul dirigeant mandataire social était MONTAGNE ET VALLEE en tant que président de la SAS.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Xavier GALLOT-LAVALLEE								
Président Directeur Général		X	X			X		X
Date de début de mandat	Première nomination : 21 06 2013							
Date de fin de mandat	Dernier renouvellement : NA AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019							
Roland DIDIER								
Directeur Général Délégué		X	X			X		X
Date de début de mandat	Première nomination : 21 06 2013							
Date de fin de mandat	Dernier renouvellement : NA AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019							

Les deux dirigeants bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dont le coût est inclus dans la refacturation au titre de la convention d'animation.

Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ou de départ à aucun des administrateurs et dirigeants en fonction.

BSA ou BSPCE ou autres titres donnant accès au capital attribués aux administrateurs et dirigeants

Néant à ce jour.

Rémunération différée

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations R3 et R4 du code de gouvernement MiddleNext.

Jetons de présence

Conformément à la recommandation R14 du code de gouvernement MiddleNext sur la rémunération des administrateurs, une information est donnée sur les jetons de présence.

L'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, a décidé de l'allocation d'une enveloppe annuelle de cinquante mille euros (50.000 €) de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs indépendants au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

En application de la recommandation R12 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place de comités et conformément à l'article L. 823-20 4° du Code de commerce, il a été décidé que le Conseil d'Administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce, compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil.

A ce titre, le Conseil d'Administration remplit les fonctions suivantes :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des Commissaires aux comptes.

Le Président Directeur Général exerçant des fonctions de direction s'abstient d'assister aux réunions du Conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est alors confiée à un autre administrateur. Cependant, le Président Directeur Général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autres comités spécialisés, tels que :

- Comité des nominations
- Comité des rémunérations

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT SA

Rapport de l'organisme de vérification **Exercice clos le 31 mars 2018**

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société MND et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société MND.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport annuel avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations requises.

Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 11 juillet et le 30 juillet 2018 pour une durée d'environ quatre jours / hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ au niveau de l'entité consolidante et de ses filiales² :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...)
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

¹ **Informations sociales** : effectif groupe, moyenne d'âge, ancienneté moyenne, taux de rotation CDI, taux d'absentéisme, nombre d'accidents du travail avec arrêt, heures de formation, charte environnement et sécurité, bien-être au travail, négociation collective ;

Informations environnementales et sociétales : consommation d'énergie et d'eau, tonnage déchets, émissions CO₂ liées aux déplacements des collaborateurs en avion, certification ISO, politique QSE, gestion déchets papier par ESAT, ratio sous-traitance/CA HT consolidé, actions de partenariat et de mécénat.

² Intervention sur le site de Saint Hélène du Lac ; Sociétés sélectionnées pour les tests : MND SA, TAS, SUFAG SAS, MBS, LST SAS

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendues.

Nos travaux ont couvert plus de 50% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 35% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur les informations

Nous avons vérifié que les informations RSE du Groupe MND couvraient le périmètre tel que défini par le Conseil d'Administration en introduction du rapport RSE, à savoir le périmètre « consolidé ». Pour certaines informations quantitatives sociales, le périmètre couvre la France.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre exposé ci-dessus, n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 31 juillet 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "ILH", on a light blue background.

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée



RAPPORT RSE

M A R S 2 0 1 8

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 13.102.128,30 euros

Siège social : Parc d'Activités Alpespace 74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac
454 083 379 RCS Chambéry



Ernesto BASSETTI
Vice-Président MND Group

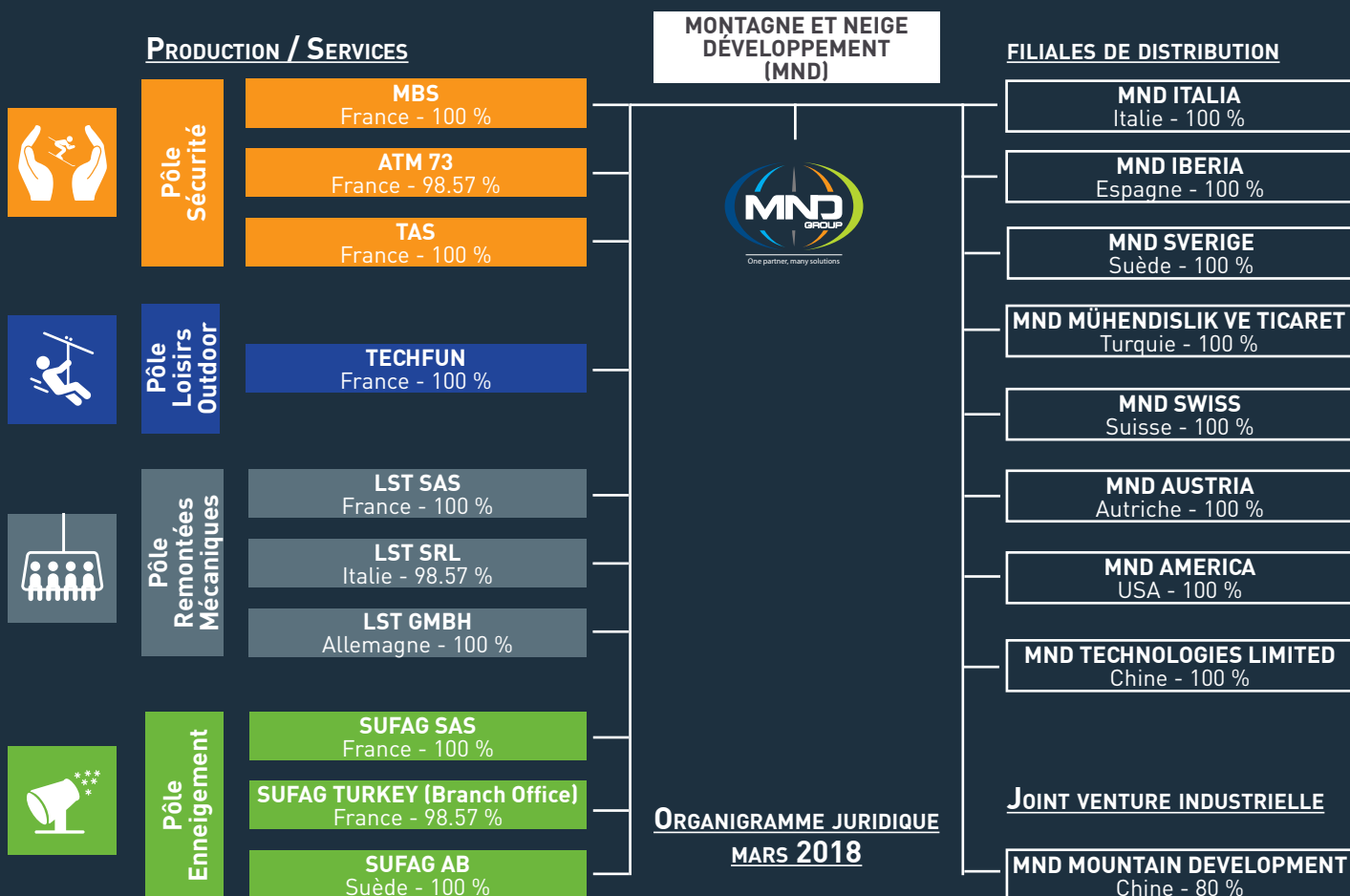
Xavier GALLOT-LAVALLÉE
Président Directeur Général MND Group

Roland DIDIER
Directeur Général MND Group

À PROPOS DE MND

Situé à Sainte-Hélène-du-Lac (Savoie-France), en plein cœur des Alpes, depuis 2004, MND Group est l'un des seuls acteurs industriels mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne. Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et de technologies innovantes, protégées par des brevets internationaux, MND Group détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains à câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Avec 5 sites de production, 8 filiales de distribution internationales et 30 distributeurs dans le monde, MND Group compte 366 collaborateurs et près de 3 000 clients dans 49 pays.





ONE PARTNER, MANY SOLUTIONS

L'expérience de l'aménagement des espaces de montagne, pour servir partout dans le monde la sécurité, les loisirs et la mobilité des hommes et des femmes.

Au cœur des Alpes, le groupe MND rassemble des savoir-faire complémentaires. Acteur d'une filière d'excellence française, le groupe est un partenaire industriel de référence sur les terrains de la mobilité, de la sécurité et des loisirs. Le développement harmonieux et innovant, pour les infrastructures de transport par câble, les procédés de sécurisation, les systèmes d'enneigement ou les aménagements de loisirs à sensations requiert une approche globale. Cette vision industrielle répond de façon utile et efficace à des interlocuteurs multiples, pour faciliter leurs projets et satisfaire les utilisateurs finaux. Elle permet au groupe MND d'opérer sur tous les grands marchés internationaux.

L'ESPRIT DU GROUPE

NOTRE AMBITION

Où qu'ils opèrent, sur tous les continents et à tous les niveaux d'intervention, les femmes et les hommes du groupe MND partagent une mission commune, qui s'articule autour de trois axes majeurs :



Nos chiffres clés 2017-2018*



* Juillet 2018



NOS PÔLES D'ACTIVITÉS



Infrastructures de transport par câble : LST

Sécurité, performance et confort

LST est l'un des acteurs majeurs du transport par câble. Ses solutions innovantes s'adressent aux stations de montagne, à l'industrie, et aux centres urbains à la recherche de nouveaux moyens de déplacement collectifs.



Procédés de sécurisation : MBS et TAS

Coupe du Monde ou ski de loisirs : la sécurité par MBS

MBS est le leader mondial de la sécurisation et de l'aménagement des domaines skiables, sites sportifs et espaces ludiques.

Protection et prévention des risques naturels

TAS est le leader mondial du déclenchement préventif d'avalanches sans explosifs. L'entreprise développe des solutions de stabilisation du manteau neigeux, ainsi que le monitoring et la détection des risques naturels, afin de mieux anticiper et prévenir les événements naturels.



Systèmes d'enneigement : SUFAG

La maîtrise de toutes les technologies d'enneigement

Acteur historique de son marché, SUFAG occupe une place majeure dans l'univers des systèmes d'enneigement. Partenaire officiel de la FIS (Fédération Internationale de Ski), l'entreprise propose des offres d'équipements clés en main aux stations du monde entier.



Aménagements de loisirs à sensations : TECHFUN

Créateur de sensations fortes

TECHFUN est spécialiste des installations de loisirs en pleine nature : luge 4 saisons, tubing, tyrolienne, tour d'aventures, via ferrata, passerelle, belvédère, parc aventure... L'entreprise crée et installe ces équipements aussi bien en indoor qu'en outdoor.

QUELQUES RÉFÉRENCES À TRAVERS LE MONDE



TAS

Kootenay Pass / **CANADA**

Entre 1993 et 2015, ce ne sont pas moins de 24 explosifs Gazex® répartis sur 5 centrales de gaz différentes qui ont été installés pour sécuriser les routes, en hiver, sous la responsabilité du BC MoT (British Columbia - Ministry of Transportation).



TECHFUN

Passerelle Luchon / **FRANCE**

Conçue, fabriquée et installée par TECHFUN pour la Communauté des Pays de Luchon, une passerelle de 35 m de long est ancrée dans la roche à 31 m au-dessus de la Pique. Cette passerelle redonne son élan touristique au territoire, avec la réouverture d'un sentier prisé par les randonneurs.



TAS

Site minier / **CHILI**

Codelco, société minière d'Etat, fait confiance à TAS pour éviter toute rupture d'exploitation dans ses sites de la Cordillère des Andes. À El Teniente, mine de cuivre à ciel ouvert, un dispositif de déclenchement des avalanches par explosifs Gazex® protège les hommes et les installations.



TAS / MBS / LST / SUFAG

Waterville / New Hampshire / **ÉTATS-UNIS**

Pour 5 M\$, MND équipe Waterville, station phare de l'Est américain. SUFAG renouvelle ses enneigeurs avec 500 perches automatisées, LST installe deux tapis de transport et un téléski, MBS sécurise et balise les pistes. L'installation d'équipements de loisirs TECHFUN est à l'étude. La filiale locale de MND, pilier du projet, assure le SAV de ce show-room à ciel ouvert.



FILIALES DE DISTRIBUTION

MND AUSTRIA - Innsbruck - AUTRICHE

MND ITALIA - Brescia - ITALIE

MND IBERIA - La Seu d'Urgell - ESPAGNE

MND SVERIGE - Ostersund - SUEDE

MND SWISS - Baar - SUISSE

MND TURKEY - Ankara - TURQUIE

MND AMERICA - Eagle - USA

MND CHINA - Beijing / Zhangjiakou - CHINE

Retrouvez l'ensemble des coordonnées de nos filiales et distributeurs sur mnd-group.com



LST

Montmartre / Paris / **FRANCE**

À la demande de la RATP, LST a entièrement rénové les deux lignes du funiculaire de Montmartre. Cabines, motorisation, freinage, batteries, automatismes, tout a été révisé dans un délai très court. De la montagne au cœur de Paris, l'expertise du transport par câble se déploie, pour le plaisir et la sécurité de milliers de touristes.



MBS / LST / TECHFUN / SUFAG

Snowland / **CHINE**

Le contrat signé entre la nouvelle station de Snowland et MND comprend la conception et la réalisation complète de ce nouveau site « quatre saisons », situé à 130 km de Pékin. Remontées mécaniques, enneigement des 55 km de pistes, équipement de sécurité et signalétique, loisirs à sensation outdoor : un bel exemple de réalisation globale.



MBS

Cratère Val d'Isère / **FRANCE**

Partenaire de nombreuses compétitions internationales, MBS sécurise chaque année en décembre les pistes du Cratère de la 1^{ère} neige qui ouvre la Coupe du monde de ski alpin, à Val d'Isère. Le matériel hélicoporté comprend filets, piquets, portes d'arrivée et nouveaux matelas.



SUFAG

Les Grands Montets / Alpes / **FRANCE**

SUFAG garantit l'enneigement de nombreuses stations de la Vallée de Chamonix. Depuis 20 ans, la société optimise le parc d'enneigeurs des Grands Montets. En 2017, elle y a ajouté 10 ventilateurs montés sur des tours de 4 m pour produire une neige abondante et d'excellente qualité. Au Brévent, SUFAG a rénové un réseau de neige de culture proche des habitations avec des perches silencieuses.



MEMBRES



PARTENAIRES



LABELS



CERTIFICATION



TABLE DES MATIÈRES

RESSOURCES HUMAINES	11
EFFECTIF DU GROUPE	11
Répartition France de l'effectif selon le type de contrat.....	13
Répartition Cadre / Non Cadre - France.....	14
Répartition Manager / Non Manager – Groupe.....	14
Répartition par Services.....	14
Répartition de l'effectif par Tranche d'Age.....	15
VARIATION DU PERSONNEL	16
Embauches.....	16
Départs.....	17
Le Turnover.....	17
LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION	18
ANCIENNETÉ	18
ORGANISATION DU TRAVAIL	18
L'ABSENTÉISME	19
RELATIONS SOCIALES	19
L'Organisation du Dialogue social.....	19
Bilan des Accords Collectifs.....	19
BIEN ÊTRE AU TRAVAIL	19
SANTÉ ET SÉCURITÉ	20
Conditions de Santé et de Sécurité au Travail.....	20
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé.....	20
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles.....	20
FORMATION	21
Les Politiques mises en œuvre en matière de formation.....	21
Le nombre d'heures de formation.....	22
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	22
Mesures prises en faveur de l'égalité Homme / Femme.....	22
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.....	22
Politique de lutte contre les discriminations.....	23



PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES.....	23
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.....	23
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire.....	23
À l'abolition effective du travail des enfants.....	23
POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE :	24
L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	24
LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	25
LE MONTANT DE PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT.....	25
LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES.....	25
ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS.....	25
POLLUTION.....	26
LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT.....	26
LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE A UNE ACTIVITE.....	27
LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DECHETS.....	28
LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES.....	29
LA CONSOMMATION DE MATIERES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION.....	30
L'UTILISATION DES SOLS.....	30
LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE.....	31
LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE GÉNÉRÉS DU FAIT DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT.....	31
L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	32

TABLE DES MATIÈRES

MESURES PRISES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ.....	32
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	33
EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	33
SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES.....	33
LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS.....	33
ACTIONS DE PARTENARIAT OU MECENAT.....	34
PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....	37
L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	37
LES MESURES ENGAGÉES POUR PREVENIR LA CORRUPTION.....	37
LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SECURITÉ DES CONSOMMATEURS.....	38
LES AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME.....	38
LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	38

RESSOURCES HUMAINES

Les femmes et les hommes qui composent le Groupe MND sont les acteurs majeurs de son succès depuis sa création. Le Groupe exerce ses activités au travers de différentes implantations industrielles principalement en France, ainsi que ses filiales commerciales réparties dans 8 pays.

La croissance continue du Groupe qui reste encrée dans sa stratégie à moyen et long terme nécessite une politique ressources humaines axée sur le développement de ses employés. En 2017, le Groupe a recruté un Directeur des Ressources Humaines afin de renforcer sa capacité à piloter une stratégie ressources humaines et déployer, au niveau de ses entités Françaises et internationales, une politique de développement RH et de rémunération.

Trois orientations stratégiques portent ce développement des ressources humaines :

- Créer les conditions culturelles et organisationnelles pour développer l'autonomie et la responsabilisation des équipes.
- Etre capable d'anticiper les évolutions de nos métiers et les besoins en compétences afin d'accompagner la croissance du Groupe.
- Positionner la DRH en business partner afin d'aider les organisations à réaliser leurs plans de transformation.

Afin d'améliorer l'exécution de la stratégie du Groupe et mieux la piloter, un Comex a été institué ; il se réunit mensuellement. Cette instance a pour mission de contribuer à la réalisation de la stratégie du Groupe, à sa mise en œuvre, à travers des indicateurs clés de performance et à prendre les décisions nécessaires à la bonne gestion des activités.

2017/18 se caractérise également par la mise en place d'un processus stratégique qui a conduit, la Direction Générale, le Comex puis une cinquantaine de collaborateurs à définir un nouveau projet de développement qui doit conduire la croissance du Groupe à horizon 2022. Ce projet nommé « Succeed Together » définit la raison d'être, la mission et les valeurs du Groupe et sert de cadre commun permettant à chacune des BU de définir son plan de transformation.

EFFECTIF DU GROUPE

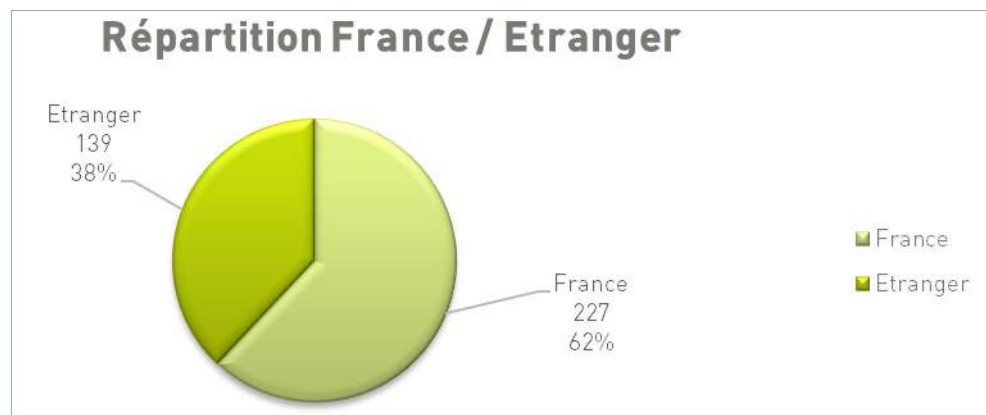
A la clôture au 31 Mars 2018, l'effectif du Groupe est de 366 personnes. Il est en hausse par rapport à Mars 2017 (17 personnes). Cette hausse est conséquente à la croissance d'activité du Groupe notamment en Chine.

La croissance de nos effectifs est principalement tirée par la Chine ; à noter le doublement de nos effectifs.

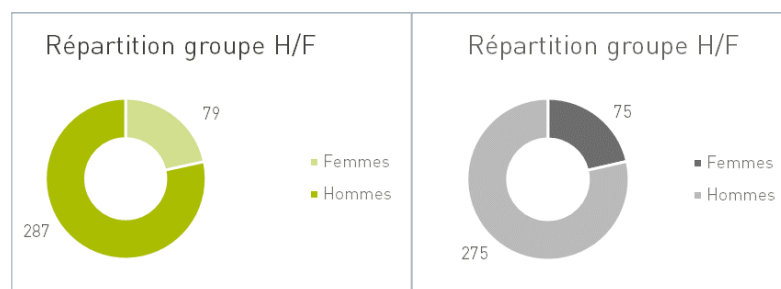
Il est à noter le peu de recours à du personnel intérimaire.

VOLET SOCIAL

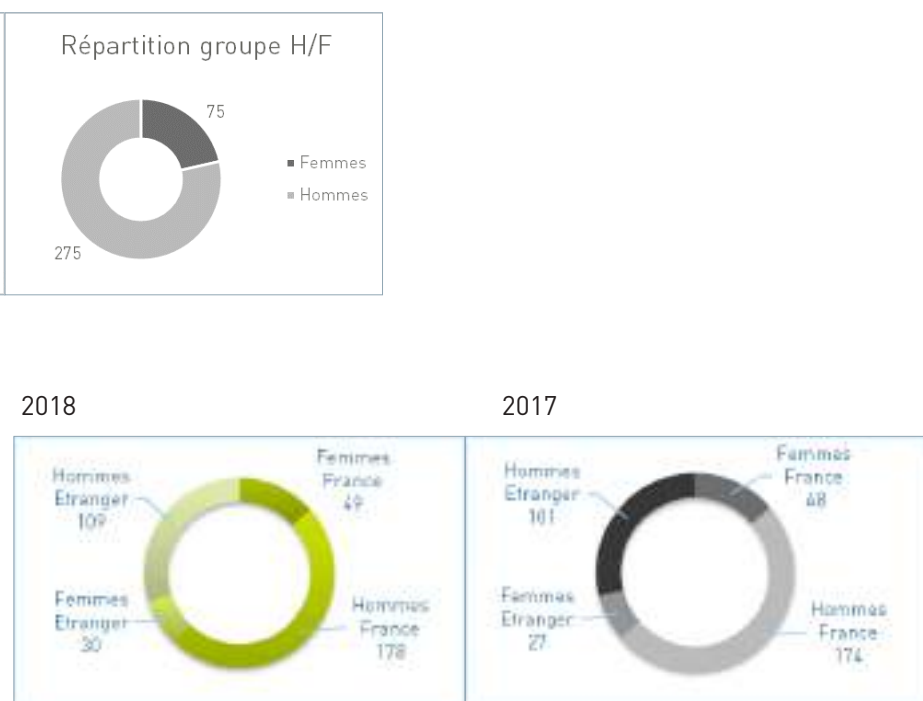
2018



2018

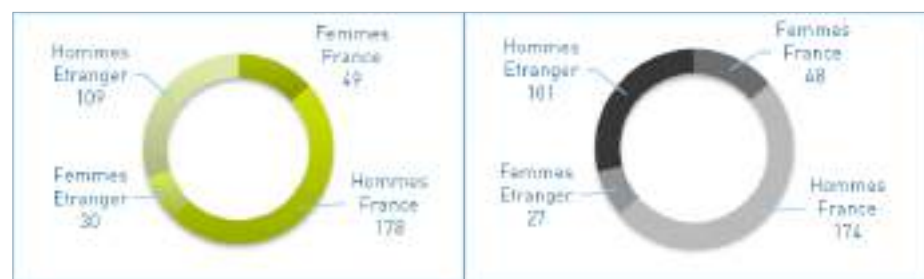


2017



2018

2017



La majorité du personnel étranger se situe en Europe.

Au 31 mars 2018, les collaborateurs présents en dehors de l'Europe sont :

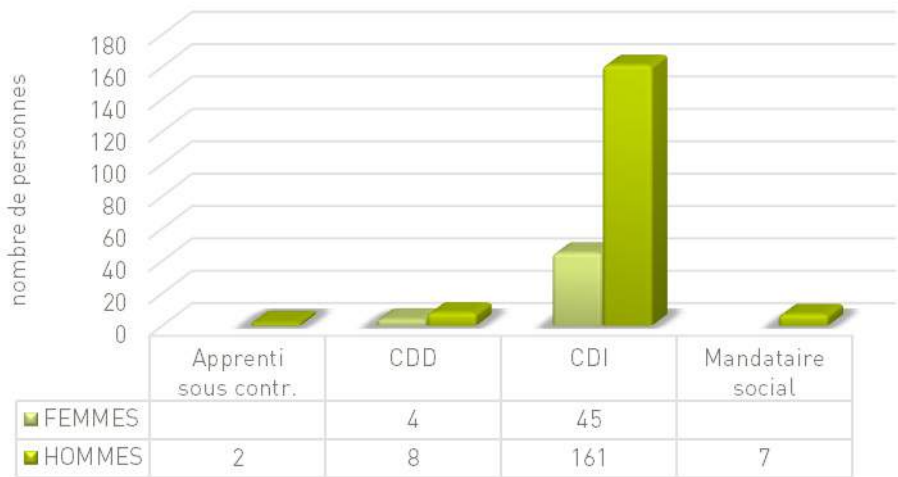
- En Turquie et USA sont au nombre de 13 (11 en 2017)
- En Chine, les collaborateurs sont au nombre de 24 (12 en 2017)

A noter la stabilité de l'effectif féminin entre les deux années.

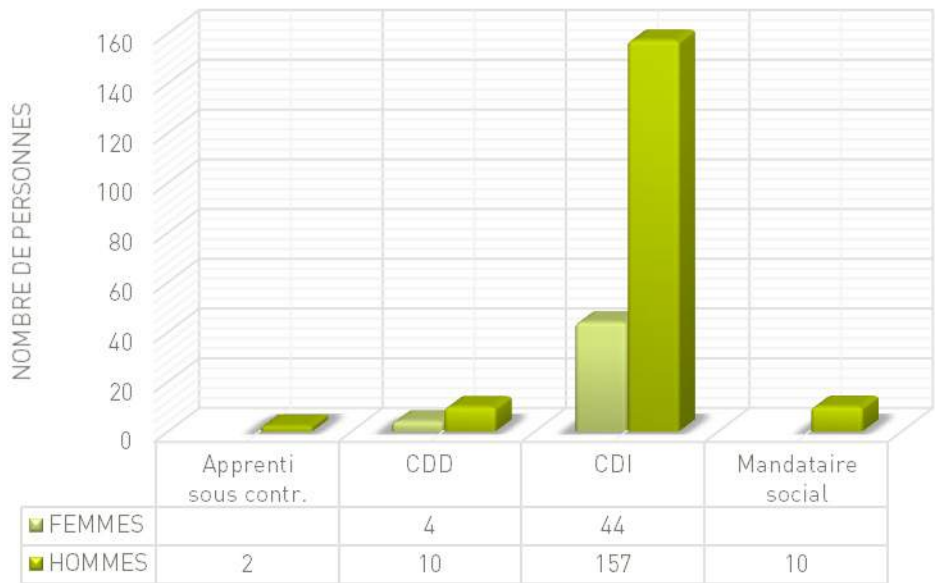


Répartition France de l'effectif selon le type de contrat

Répartition France de l'effectif
selon le type de contrat - Effectif
physique

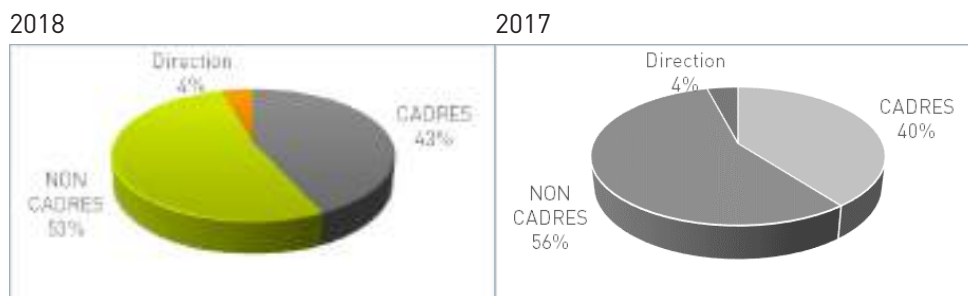


En ETP

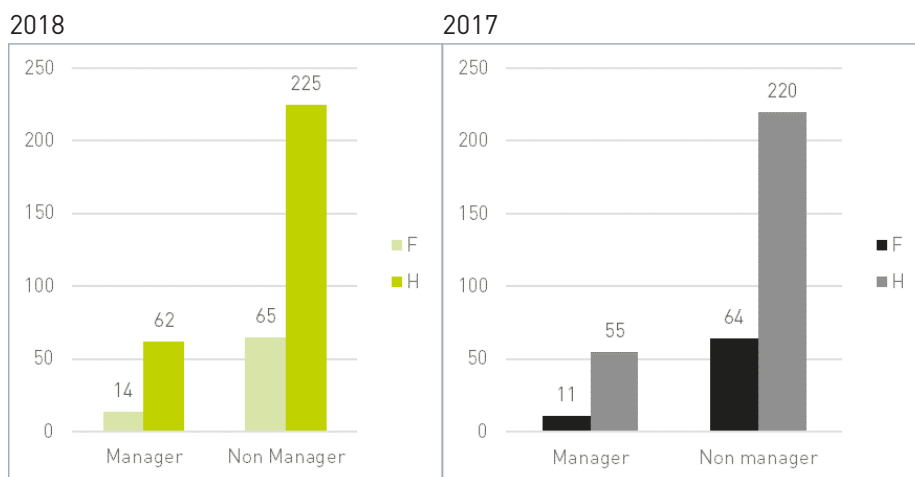


VOLET SOCIAL

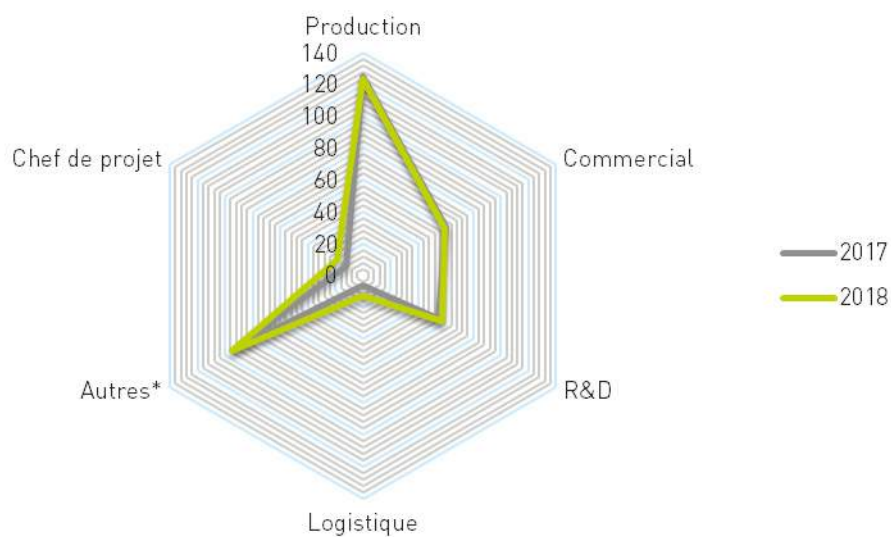
Répartition Cadre / Non Cadre - France

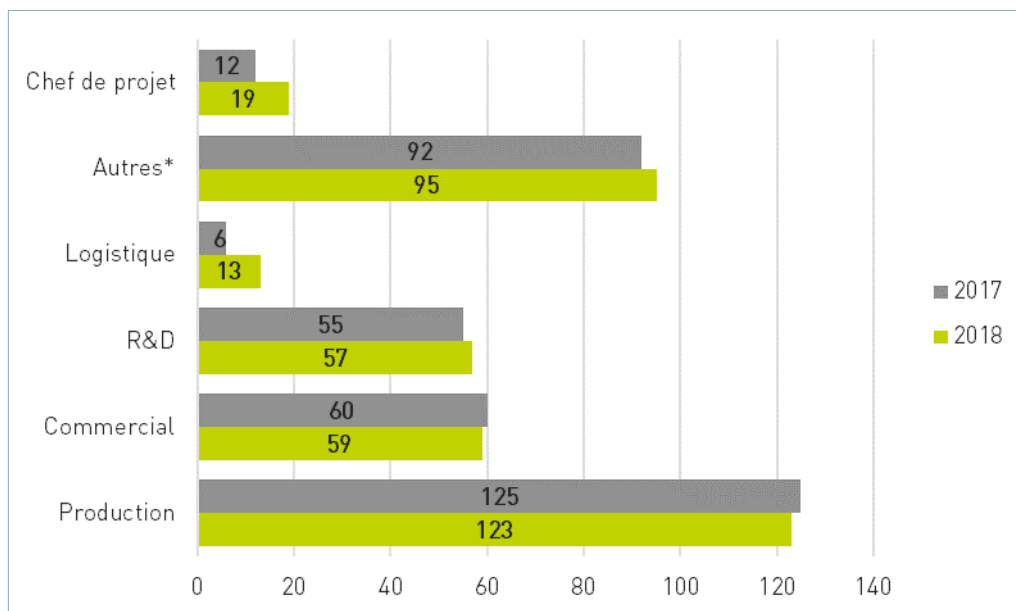


Répartition Manager / Non Manager - Groupe



Répartition par Services



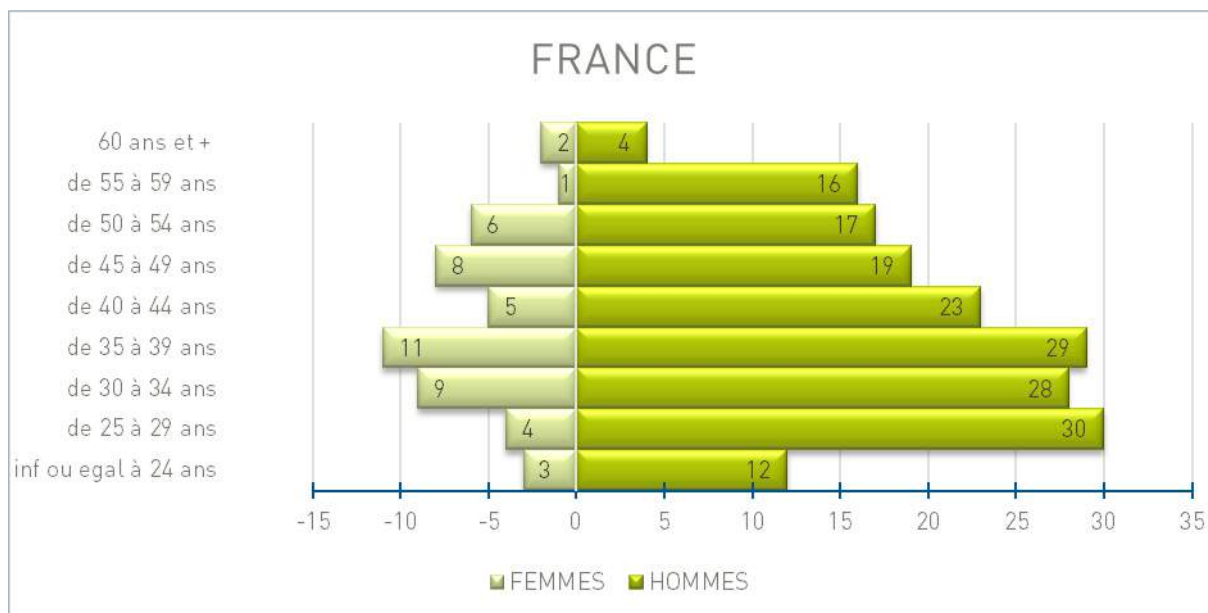


Répartition de l'effectif par Tranche d'Age

Au 31 mars 2018, la moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe est de 41 ans :

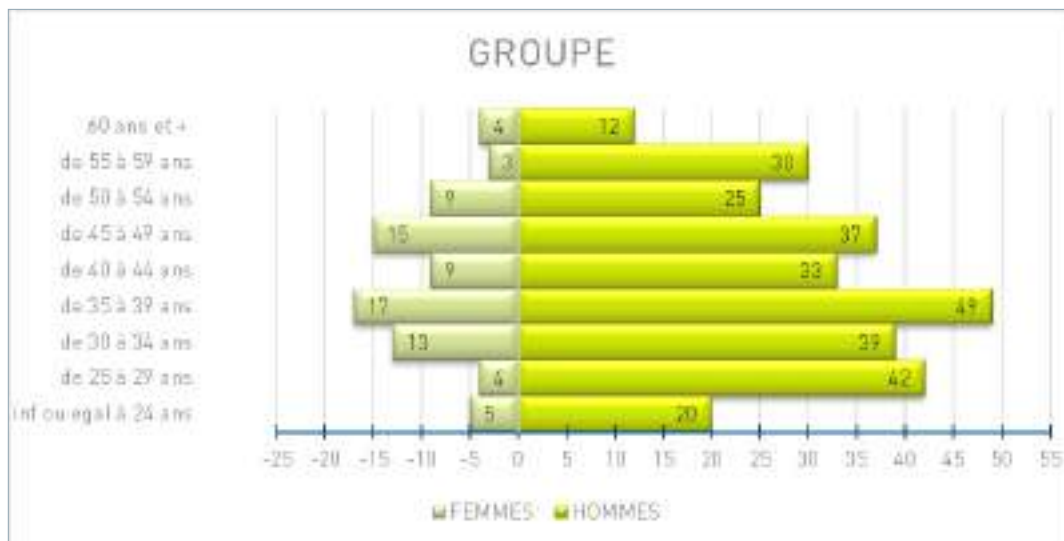
La moyenne d'âge en France est de 40 ans,

La moyenne d'âge à l'étranger est de 42 ans.



* Administratif, Achats, Direction

VOLET SOCIAL



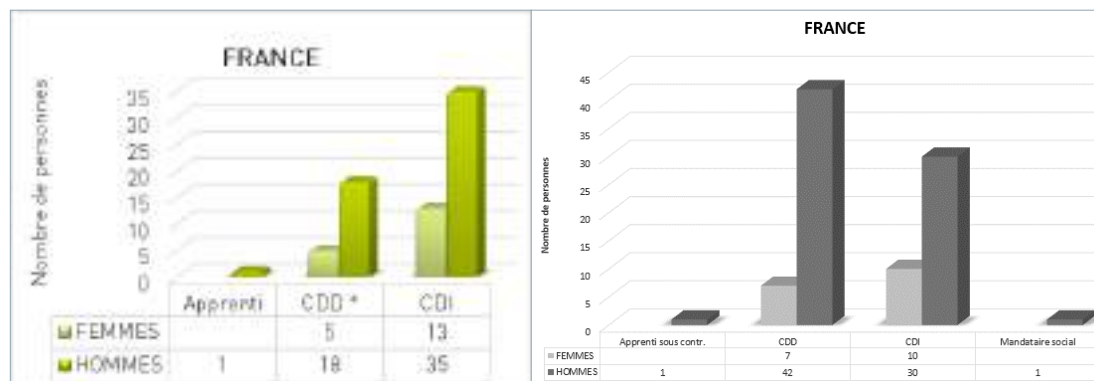
VARIATION DU PERSONNEL

EMBAUCHES

La période de référence retenue correspond à notre exercice fiscal, soit du 1er Avril 2017 au 31 Mars 2018.

2018

2017



*Dont 3 contrats professionnels

Sur le périmètre du Groupe, 123 embauches (72 France + 51 Etranger) ont été réalisées sur la période de référence contre 142 sur le précédent exercice. Ces embauches sont proportionnellement plus importantes dans nos sites étrangers qu'en France et principalement pour les fonctions ventes, productions et installations de nos produits. La croissance du Groupe et son internationalisation ont également nécessité le renforcement des fonctions d'expertises transversales (Juridique, RH, finances, ...)



DÉPARTS

Nombre de Départs par Nature



* Sont inclus : fin de CDD, fin de période d'essai, fin de collaboration, Licenciement autres causes économiques, Rupture anticipée CDD à l'initiative salarié, Rupture CDD commun accord.



* Démission, Fin période essai salarié, Licenciement autre cause économique

Le Turnover

Il est calculé sur l'effectif en CDI et Apprenti au 31/03/18 en prenant la moyenne des entrées et sorties et divisé par l'effectif physique.

Sur notre périmètre France, il est cette année de 20% (16% en 2017) et de 21% en donnée Groupe (19% en 2017).

Cet accroissement du turnover s'explique par un nombre d'entrées proportionnellement plus important que le nombre de sorties comparativement à l'année précédente.

LES RÉMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION

La rémunération brute annuelle moyenne Groupe est de 40 408€ (contre 39 936€ l'année dernière).

ANCIENNETÉ



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
MND	2,98	4,11	3,49
MBS	5,14	6,74	6,20
TAS	9,82	10,10	10,05
TECHFUN	12,03	4,29	5,15
LST	6,12	6,17	6,17
SUFAG	4,86	4,63	4,67
ATM	0,57	3,61	2,60
TOTAL France	4,91	5,87	5,65



LST GMBH	5,06	4,91	4,93
LST SRL	0,24	1,32	0,96
MND AMERICA	2,55	2,15	2,29
MND AUSTRIA	6,72	3,81	4,29
MND CHINA	0,92	0,84	0,87
MND IBERIA	1,48	2,90	2,43
MND ITALIA	9,29	4,10	5,14
MND SVERIGE	1,50	1,24	1,31
MND SWISS	1,92	2,56	2,40
MND TURKEY	5,37		5,37
SUFAG AB	5,33	8,71	8,17
Total Etranger	3,42	3,94	3,83
Total Groupe	4,55	4,25	4,25

ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent et, le cas échéant, selon les fonctions exercées.

En France, plusieurs régimes de travail existent.

Pour les salariés non cadres en régime horaire :

Horaire légal : 35 heures

- Un horaire hebdomadaire de 39 h dont 37 heures payées et un RTT attribué par mois pour compenser les 37-39 heures
- Un horaire hebdomadaire de 39 heures, répartis sur 5 jours
- Un horaire de 35 heures, répartis sur 5 jours (lundi-vendredi) pour les alternants

Les salariés cadres et agents de maîtrise à temps plein en forfait jours travaillent 218 jours/an.

Le Temps partiel :

A leur demande, les salariés peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel ; cela représente 4 % du personnel (8/227). Essentiellement féminin.

En 2018 un accord de modulation a été mis en place au sein de la société MBS ; il concerne l'organisation du temps de travail du personnel affecté à la production, à la logistique à l'assistance commerciale et marketing. Il prévoit une modulation et une annualisation du temps de travail.



L'ABSENTÉISME

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe France.

Le taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence en calendaires/(360 x ETP)), en pourcentage observé sur l'exercice clos au 31/03/2018 est de 2.96% contre 1.86% au 31/03/2017 et 3.43% en 2016.

Maladie* : 1.86% en 2018 contre 1.42% en 2017 et 2,79% en 2016.

Accident du Travail : 1.11% en 2018, 0.44% en 2017 contre 0.64% en 2016 et 0.31 % en 2015

**L'absentéisme maladie comprend les durées d'arrêt maladie, arrêt mi -temps thérapeutique et les arrêts maladie pour grossesse pathologique.*

RELATIONS SOCIALES

L'Organisation du Dialogue Social

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation employeur-salariés, sur des questions économiques et sociales présentant un intérêt commun. Cette concertation intervient sous forme d'information ou de négociation en vue d'un accord.

En France, afin d'assurer le dialogue social au sein des entreprises, des délégués du personnel sont en place au sein des Sociétés : MND, SUFAG, MBS, et TAS, conformément, au Code du Travail. Ils présentent les questions individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs.

Depuis 2017, une délégation unique du personnel recouvrant délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène de sécurité et conditions de travail a été mise en place sur la société LST suite à la fusion des 3 entités (ETS-GRC-LST).

Bilan des Accords Collectifs

Un accord de modulation et d'annualisation du temps de travail a été signé, le 27 octobre 2017, au sein de la société MBS.

Un dispositif d'épargne salariale via un PEI est désormais accessible pour 100% du personnel en France. MND abonde les sommes versées par les salariés.

BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

Des actions sont menées pour améliorer le bien-être au travail sur le site de sainte Hélène du Lac, site qui regroupent 87 % des effectifs France :

Le Groupe est très attaché à la qualité des environnements de travail, des bureaux et à la qualité du matériel mis à

disposition de ses collaborateurs. Les espaces de travail sont constitués soit de bureaux individuels, soit de bureaux collectifs de petites tailles. Un amphi permet de réunir les équipes, chaque fois que cela est nécessaire, pour des informations ou formations. L'organisation du temps de travail laisse à chacune et chacun une flexibilité pour s'organiser au plus près de ses contraintes personnelles et familiales.

Le Groupe est également attaché à mettre à disposition de ses collaborateurs des solutions ou des activités permettant de faciliter la conciliation entre vie personnelle et vie privée :

- Berceaux réservés auprès de la crèche privée du parc d'activités pour les enfants du personnel âgés de moins de 3 ans
- Cours de yoga dispensés au sein de l'établissement par un professionnel,
- Team Building...

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Conditions de Santé et de Sécurité au Travail

Au sein des différentes sociétés françaises, une attention particulière est portée en matière de sécurité et de santé. Des procédures et formations sont en place afin de garantir les meilleures conditions lors de l'intégration et pendant la durée du contrat de travail :

- Visite médicale d'embauche et de suivi, prise en compte des inaptitudes temporaires ou définitives,
- Livret d'accueil et formations lors de l'arrivée d'une nouvelle personne,
- Sensibilisation sécurité pour le personnel nouvellement embauché, réalisée par la Direction QSE ou le service ressources humaines,
- Pour le personnel se déplaçant à l'étranger : un programme d'assistance est en place (couverture déplacement professionnel GAN – assistance et conseil), ainsi qu'une police d'assurance Kidnapping et Rançon pour des déplacements éventuels sur des pays considérés plus à risque,
- Pour le personnel se déplaçant et/ou travaillant en altitude (3000 m et +)
- Couverture frais médicaux et gros risques (accidents, invalidité, incapacité) négociée pour le Groupe sur le périmètre France,
- Couverture Prévoyance négociée pour le Groupe sur le périmètre France,
- Des règles de circulation sont définies et mise en place au sein des ateliers et zones de stockage,
- Afin d'assurer la sécurité de son personnel et de permettre les gestes de premier secours, le Groupe MND dispose de Secouristes sauveteurs du travail dans les différents locaux et sur les chantiers,

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé

Il n'existe pas à ce jour d'accord signé en matière de Santé.

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles



Le nombre d'accidents du Travail avec arrêt sur l'exercice 2017/2018 sur notre périmètre France a été de 13 (contre 19 précédemment) pour un taux de fréquence de 34.77 (contre 55.26 précédemment) .

Taux de fréquence= nombre AT avec arrêt *1000000 / Nombre heures travaillées x ETP

Compte-tenu de la nature des activités du Groupe, le taux de gravité des AT est un indicateur qui fait l'objet d'un suivi.

Taux de gravité = nombre de jours d'absences *1000 / Nombre heures travaillées

Taux de gravité : 2.42 % en 2018 contre 0.95% en 2017.

Aucune maladie professionnelle n'est à déplorer à ce jour.

Les principales problématiques santé-sécurité des entités françaises sont évaluées annuellement dans les documents uniques d'évaluation des risques. Les unités de travail distinguées sont les activités bureaux, chantiers et SAV, Ateliers, Magasins & logistique, les opérations de déplacement.

Dans l'activité chantier ou SAV, les interventions sont réalisées en montagne. Les conditions climatiques, la météo, les engins de chantiers, le terrain sont des facteurs de risques. Les moyens de manutention sont dangereux et le recours à l'hélicoptère est courant. Nous avons recours à des sociétés d'hélicoptères spécialisées et des pilotes ayant des formations de levage en haute montagne. Avant chaque intervention, une analyse est faite entre le pilote, le client et notre personnel pour définir si les conditions météorologiques permettent le transport en sécurité de personnel ou de matériel.

Concernant les activités d'ateliers, les pièces sont volumineuses et lourdes. L'utilisation de ponts roulants est un générique. Enfin, un autre facteur de risque pour la santé est présent pour l'activité mécano-soudure : il s'agit de l'exposition aux fumées de soudure.

La politique de prévention santé-sécurité du Groupe MND vise le « zéro accident ». Elle contribue, dans une logique d'amélioration continue, au développement, à l'épanouissement et à la réussite de chaque collaborateur en leur fournissant des conditions de travail modernes et motivantes. Le risque est inhérent à ce qui est fait, malgré les différentes conditions de travail, le respect des procédures permettra d'atteindre cet objectif.

Une charte environnement et sécurité existe et recense les génériques sécurités, conduite à tenir en cas d'accident, les précautions à prendre sur les chantiers, les règles à prendre en considération dans nos locaux.

FORMATION

Les Politiques mises en oeuvre en matière de formation



Le Groupe continue à mettre l'accent sur les formations réglementaires et sécurité. Il renforce également les connaissances des salariés en organisant des formations « métiers » (logiciels, commercial, ...).

Le nombre d'heures de formation

Sur le périmètre France, le nombre total d'heures de formations terminées sur l'exercice s'élève à 1151,50 heures contre 497 heures en 2017.

. 94 % des personnes formées ont suivi une formation de nature sécuritaire. . 73 % des formations dispensées concernent des aspects réglementaires.

Le service Ressources Humaines, via son plan de formation et ses outils de suivi, contrôle et suit la bonne réalisation des formations réglementaires ainsi que les recyclages.

La filiale TECHFUN est reconnue en tant qu'organisme de formation. Sur la période du 1er Avril 2017 au 31 Mars 2018, TECHFUN a formé 23 stagiaires au sein du groupe pour un total de 280 heures .

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Mesures prises en faveur de l'égalité Homme / Femme

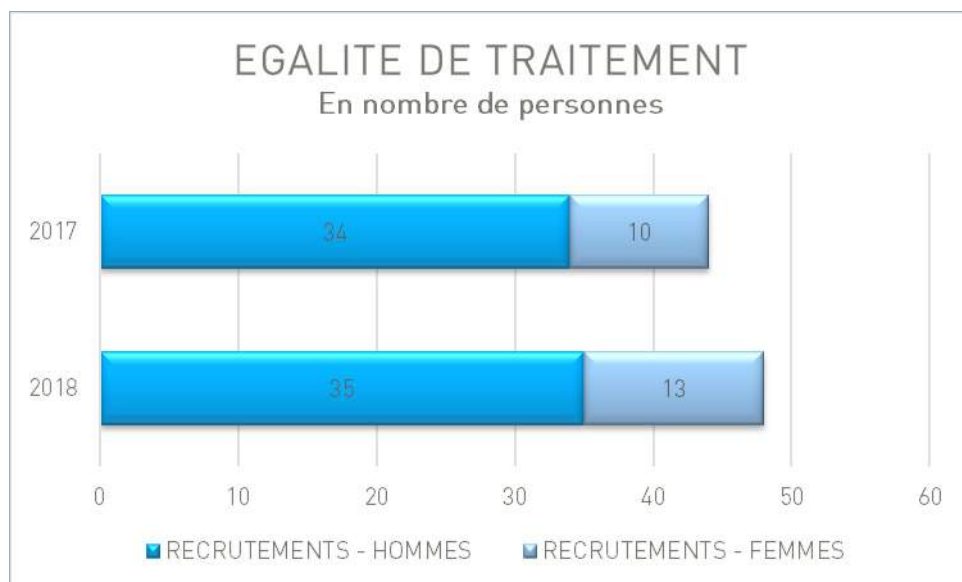
En France, sur 48 recrutements à durée indéterminée (44 en 2017) , 13 (10 en 2017) ont concerné des femmes soit 27% (23% en 2017).

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Pour favoriser l'emploi de travailleurs handicapés, le Groupe MND a mis à disposition des locaux adaptés pour rendre accessibles les postes de travail et accès aux parties communes.

Dans le cadre de recrutements externes sur l'exercice 2017/2018, nous n'avons pas eu de candidatures de personnes handicapées.

Un effort particulier a été fait en 2018 pour l'aménagement d'un poste de travail en production afin de permettre le maintien dans l'emploi d'un salarié en situation de handicap.





Politique de lutte contre les discriminations

En Mars 2018, le Groupe, sur son périmètre France comprend 10 nationalités différentes, et 21 nationalités sur le Groupe.

Les nationalités étrangères représentant 5 % de l'effectif en France.

Le Groupe favorise également la mobilité interne au sein des différentes entités. Plusieurs promotions internes ont ainsi été réalisées ces douze derniers mois.

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Au 31 mars 2018 aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant l'obstruction à la liberté d'association ou à l'entrave au droit de négociation.

A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Au 31 mars 2018, aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant le recours au travail forcé ou obligatoire ou à la discrimination en matière d'emploi et de profession.

A l'abolition effective du travail des enfants

Au 31 mars 2018 aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant le recours au travail des enfants. Les risques sont très limités avec une présence majoritairement européenne.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement, et ce en fonction de la nature de nos activités et de ses effets.

L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Une politique environnementale est en place au sein du Groupe MND. L'ambition du Groupe est d'acquiescer au fil du temps une culture environnementale qui puisse permettre d'évoluer dans ce domaine, notamment par la maîtrise accrue des consommations énergétiques et des déchets ainsi que la mise en place d'une politique d'éco-conception.

Le Groupe a fait évoluer son système de management environnemental afin de se mettre en conformité avec la nouvelle version de la norme ISO14001 version 2015 pour une certification.

Cette démarche a été l'occasion de faire évoluer son périmètre de certification. Lors de l'audit en avril 2018, seules les sociétés françaises MND, SUFAG et LST ont été auditées pour l'ISO 14001.

Compte tenu de l'ampleur des projets, il a été choisi pour TECHFUN de suspendre la certification ISO 14001 durant un an. Elle sera de nouveau intégrée lors du prochain audit.

Concernant TAS et MBS, il a été décidé de ne pas maintenir la certification ISO 14001, n'étant pas une exigence de la part des clients.

N.B. : Les entités LST, SUFAG et MND sont certifiées ISO 14001.

Les sites non certifiés ISO14001 ont tout de même maintenu leur système de management environnemental. Sans être certifiées, ces entités respectent des règles et des principes communs en matière d'environnement (production et chantiers).

	ISO 9001	ISO 14001	EN 1090	DESP	STRMTG	ATEX
MND	✓	✓				
TAS	✓			✓		✓
MBS	✓					
SUFAG	✓	✓				
SUFAG AB						
LST France	✓	✓	✓		✓	



	ISO 9001	ISO 14001	EN 1090	DESP	STRMTG	ATEX
LST DE	✓				✓	
TECHFUN	✓					
Filiales de distribution						
Légende	✓ : Certification obtenue EN 1090 : Norme constructions métalliques DESP : Directive européenne Equipements Sous Pression STRMTG : Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés ATEX : Atmosphères Explosives					

Compte tenu des évolutions de la version 2015, la direction a fait évoluer la politique QSE Groupe. Cette politique a été rédigée en tenant compte du contexte, des enjeux internes et externes ainsi que des orientations stratégiques du Groupe.

LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe MND organise systématiquement lors des sessions d'arrivées des nouvelles personnes embauchées des actions de sensibilisation aux différents enjeux environnementaux (respect de la charte, maîtrise des consommations, tri et recyclage des déchets). Tout nouvel arrivant bénéficie également d'une sensibilisation aux instructions en place concernant l'environnement.

La mise en place d'un affichage dynamique sur les sites français permet la communication du programme d'information en matière d'environnement. En 2017-2018, les thèmes environnement évoqués ont été les suivants : plan de déplacement entreprise, Challenge mobilité, Politique QSE, et tri du papier.

LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Néant au 31 Mars 2018.

LES MOYENS CONSACRÉS A LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

La prévention des risques environnementaux et des pollutions est adressée dans l'ensemble des métiers par la certification ISO14001 déployée dans les différents sites.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

La norme ISO14001 prévoit, en effet, que le système de management environnemental intègre une analyse des risques préalable (identification des impacts, hiérarchisation de ces derniers, définition des objectifs de réduction des impacts, détermination des moyens, ...) sur laquelle sont basées les procédures permettant à la structure de répondre aux enjeux environnementaux liés à son activité. Les managers s'assurent, ensuite que ces processus soient mis en œuvre jusque sur les chantiers.

La certification ISO14001 permet également de se préparer et de répondre aux situations d'urgence potentielles qui peuvent avoir un impact sur l'environnement. Il existe donc, dans les entités industrielles, des procédures d'urgence en cas de pollutions accidentelles et de mise en œuvre de moyens adaptés pour y répondre. Concrètement, chaque site industriel concerné est équipé de kit d'absorption, de bacs de rétention, de fûts double peau.

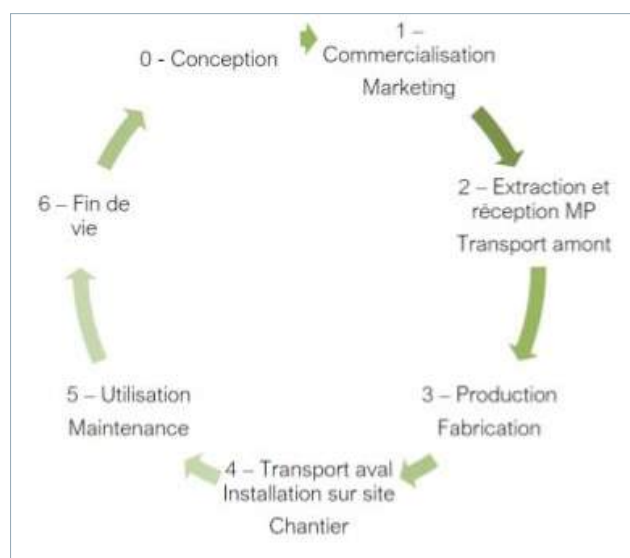
Suite à l'évolution de la norme ISO14001, l'analyse environnementale du Groupe a été modifiée afin d'intégrer la perspective de cycle de vie. Les aspects environnementaux sont identifiés et associés aux différentes phases du cycle de vie. Le cycle de vie présenté ci-joint est propre au Groupe MND.

Les aspects environnementaux considérés comme étant les plus significatifs sont à l'origine de la définition des plans d'action.

Issu de l'analyse environnementale nous mettons en œuvre soit :

- Des actions de sensibilisation,
- Des modes opératoires de maîtrise opérationnelle,
- Des procédures de gestion des situations d'urgences.

Enfin, dans le cadre des sites industriels classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), les mesures sont prises en application du Code de l'Environnement, nos installations sont soumises uniquement à déclaration.



POLLUTION

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

La charte environnement du Groupe MND prévoit des actions de prévention concernant les chantiers visant clairement à maîtriser l'impact des activités sur l'eau, l'air et le sol. Elle rappelle également les interdictions incontournables (brûlage des déchets, usage d'essence pour les opérations de nettoyage).



- Les produits dangereux : Stockage des carburants/lubrifiants en fûts double peau ou rétention
- L'air : Non applicable.
- L'eau : Aucun bloc rocheux ne sera prélevé dans le lit mineur d'un cours d'eau
- Le sol : Récupération de la laitance lors des opérations de coulage de béton,
Interdiction de toute vidange de béton hors des fouilles prévues pour les fondations
des pylônes ou des gares,
Ne pas nettoyer les outillages permettant la fabrication des bétons sur site,
Protection des routes, arbres lors des opérations de purge.

Concernant nos produits installés, nos systèmes de déclenchement préventif d'avalanches ne présentent aucune pollution ni de résidus après les tirs.

Sur les sites industriels, nos activités ne génèrent aucun rejet dans le sol.

L'atelier de l'activité mécanique est équipé d'un bac de récupération des huiles de coupe qui sont retraitées via une société externe spécialisée.

Les activités de décapage sont réalisées sur rétention par des sociétés spécialisées externes qui récupèrent et traitent les effluents.

Quant aux rejets dans l'air, ils sont limités aux fumées de soudure aspirées dans les ateliers.

LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE A UNE ACTIVITE

Les produits susceptibles de créer des nuisances sonores sont les installations de déclenchement préventif d'avalanches, les solutions de production de neige de culture et les installations de remontées mécaniques.

Sur les premiers, si des mesures peuvent être réalisées lors des phases de conception et de développement, ces valeurs ne sont pas représentatives du niveau de nuisance produit en montagne. En effet, les conditions météorologiques (brouillard), la quantité du manteau neigeux, la situation géographique viennent atténuer ou amplifier le bruit. L'explosion dure quelques millièmes de seconde. Des calculs, à partir d'une mesure à 1m, permettent par extrapolation d'estimer le niveau de bruit à 50m, à 200m, à 500m. Ceci est une extrapolation très théorique de la propagation du son dans l'air en ligne droite et ne tient pas compte des facteurs ayant une forte influence comme la température, le degré hygrométrique de l'air, la pression atmosphérique, le vent ...



Concernant les perches d'enneigement, le niveau de bruit est directement proportionnel au niveau d'air consommé. L'étape de détente de l'air est celle produisant le plus de bruit. L'esprit d'éco-conception des équipes du bureau d'études permet d'améliorer sensiblement le niveau de bruit. Par exemple, à performance égale en production de neige, le ventilateur Peak Silent dégage des performances à 50 m de 66dB devant, 60 dB de côté et 59 dB derrière en comparaison avec le Peak (de 66dB devant, 64 dB de côté et 64 dB derrière).

VOLET ENVIRONNEMENTAL



La nouvelle gamme d'appareils de débrayables LST possède des qualités intrinsèques qui les démarquent des appareils classiques : consommation énergétique en baisse, durée de vie des équipements allongée, coûts de construction et maintenance fortement réduits. C'est ainsi que les efforts d'ouverture et de fermeture des pinces en gare sont réduits ce qui entraîne une réduction de la consommation électrique. Le système de convoyage des véhicules en gare a évolué permettant de diviser le nombre de pneus par 4 : moins d'usure, source de pollution. Les équipes R&D ont également travaillé pour réduire le volume des gares de départ et d'arrivée diminuant ainsi l'impact sur l'environnement.

D'autres initiatives existent également concernant les activités d'installations. Les chantiers peuvent être réalisés sans gêne sonore par l'utilisation dans certains cas de compresseurs silencieux.

Les activités industrielles quant à elles ne sont pas génératrices de nuisance sonore pour le voisinage. Les sites sont situés dans des zones industrielles éloignées des riverains.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PRÉVENTION ET GESTION DES DECHETS

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DECHETS

De manière cohérente avec l'ensemble de la politique environnementale du Groupe, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets sont traitées au sein de la démarche environnementale et de la charte.

Celle-ci prévoit :

- Le tri des déchets
- Les obligations réglementaires
- La recherche et la mise en place de nouvelles filières
- La recherche de solutions pour réduire le volume des déchets
- La signalétique sur les bennes à déchets
- La sensibilisation des équipes au tri des déchets
- La mesure des volumes de déchets, du taux de recyclage ou valorisation

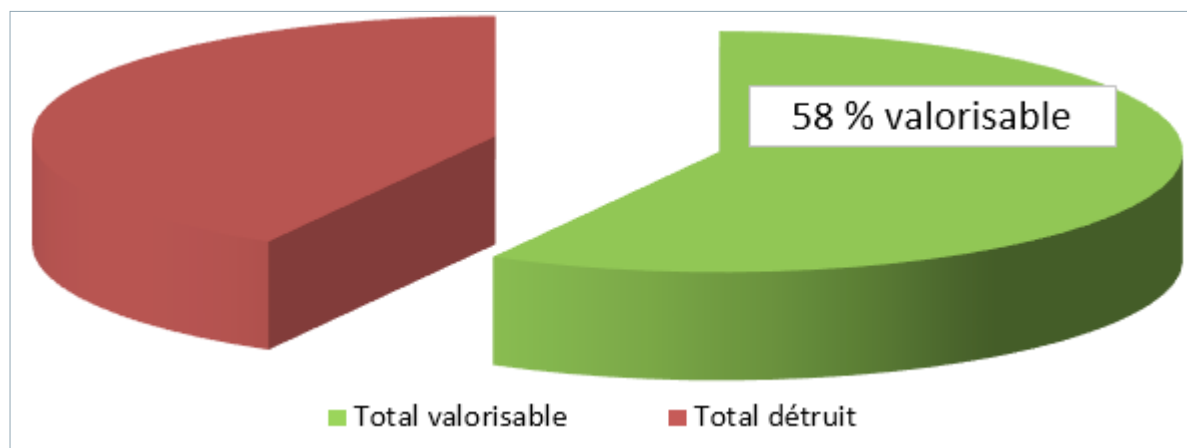
Les déchets collectés dans les bennes pour les sites français ont représenté un volume de 101 tonnes dont moins de 2 % de déchets dangereux. La diminution des quantités de déchets par rapport à l'année n-1 est liée à l'utilisation d'une matelasseuse pour réutiliser le carton comme calage lors de nos envois. Cette opération permet ainsi de diminuer nos quantités de déchets carton.

59 tonnes de déchets valorisés

42 tonnes de déchets détruits



58% des déchets sont valorisés : la diminution du pourcentage de déchets valorisés par rapport à l'année n-1 est liée à une opération exceptionnelle d'évacuation de DEEE.



Concernant les sites industriels étrangers :

Les ateliers en Allemagne ont produit :

- 11,7 tonnes de déchets industriels non dangereux
- 60,2 tonnes de métal

Le site Suédois a produit 6,8 tonnes de déchets non dangereux détruits et a mis en place plusieurs filières de recyclage :

- 4,3 tonnes de cartons
- 18,1 tonnes de bois
- 0,3 tonnes de plastique
- 2,6 tonnes de métal

Depuis 2016, le Groupe MND gère ses déchets papier grâce à des points de collecte disposés dans des zones stratégiques de l'établissement. Le projet intègre également une dimension sociale puisque l'opération de collecte est réalisée par un organisme ayant pour but de favoriser l'insertion de personnes handicapées.

En 2017, ce sont 1556 kg de papiers qui ont été triés et recyclés, ce qui a contribué à fournir 56h de travail à des personnes en situation de handicap et a permis la fabrication de 1264 kg de nouveaux papiers blancs 100 % recyclés.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Concernant l'eau, tous les sites sont raccordés sur le réseau d'eau courante. L'eau est utilisée principalement pour des besoins sanitaires car elle n'entre pas dans le process de production, elle n'est donc pas critique pour cette

dernière et ne bénéficie donc pas d'une source d'approvisionnement de secours.

Sur l'ensemble des sites français, la consommation annuelle, en hausse de 12% par rapport à l'année dernière, a été de 1848 m³ soit environ 8.14 m³/personne/an. Cette hausse est liée à un nombre de tests plus importants des enneigeurs basse pression.

L'eau est toutefois utilisée dans le cadre de tests lors du contrôle final en fabrication dans l'activité enneigement. L'eau est utilisée en circuit fermé sur le site français.

Sur le site Suédois, la consommation d'eau entre dans le contrôle des enneigeurs également. La consommation annuelle a atteint cette année 1081 m³, (2173 m³ en 2017) le site ayant produit et testé beaucoup moins d'enneigeurs par rapport à l'année dernière.

LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

Le gaz est une matière première utilisée uniquement pour le chauffage des ateliers. Tout comme l'eau, il n'entre pas dans nos différents process de fabrication. Pour diminuer au maximum la consommation de gaz, le chauffage des ateliers est sur programmateur. Sur la France, cela représente 941 MWh/an.

Le gaz de soudure est une énergie utilisée dans notre process de fabrication, il représente 10 421 m³ (Oxygène, Argon, Mison) et 1 047 kg de CO₂. Les variations pour les gaz de soudure (11 146 m³ consommés l'an dernier) proviennent de la planification de la charge de l'atelier. Les variations pour le CO₂ (1 829 kg consommés l'an dernier) proviennent de la continuité du changement de mélange sur les soudures, amorcé l'année dernière.

Des initiatives de conception permettent de limiter la consommation de matières premières. Par exemple, afin de limiter le recours au béton, le Groupe explore des modes constructifs alternatifs et propose dans certains cas l'utilisation de corps morts.

La fabrication des piquets est réalisée grâce au procédé d'extrusion de matières plastiques. 4 extrudeuses sont en activité. Les rebuts sont triés et réexpédiés à un recycleur qui nous fournit les granulés recyclés qui peuvent être réinjectés dans le process.

Depuis cette année, MBS a initié le recyclage de ses bâches plastique par l'intermédiaire d'un organisme employant des personnes en réinsertion professionnelle.

L'UTILISATION DES SOLS

Quant à l'utilisation des sols, nous utilisons 3 pompes eau / eau pour chauffer et climatiser les bureaux du siège social qui utilisent l'eau de la nappe phréatique (pompage et rejet).

A noter que pour éviter toute dérive, ces consommations sont suivies mensuellement et sont comparées aux statistiques historiques.

Les projets d'aménagements clients prévoient un volet biodiversité, permettant notamment à partir de l'étude géotechnique, de définir les mesures à mettre en place pour éviter d'endommager les habitats des espèces



faunistiques et floristiques locales.

Nous travaillons également en amont de la réalisation des projets avec des cabinets de Maitrise d'œuvre spécialisés intégrant ainsi un volet environnement.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Concernant l'électricité, les puissances mises en jeu ne nécessitent pas l'utilisation d'un transformateur. L'électricité sert aussi bien au process qu'au fonctionnement des services administratifs (bureaux, espaces communs).

Il n'y a pas d'objectif chiffré car cela dépend essentiellement du volume de production. Néanmoins, à chaque fois que cela est possible, nous prenons les décisions qui vont dans le sens de la réduction de nos consommations.

Ces consommations font l'objet d'un suivi mensuel avec un comparatif à l'historique, les dérives étant ainsi rapidement identifiées et analysées.

Les nouveaux bâtiments de Sainte-Hélène-du-Lac sont par exemple complètement équipés d'éclairage à LED, y compris à l'extérieur.



La consommation électrique des sites de production français a été de 922 MWh/an, soit une baisse de 10% par rapport à l'année dernière. Le site suédois est pour sa part à une consommation annuelle de 116 MWh.

La consommation électrique annuelle du site allemand s'est élevée à 181 MWh, en légère baisse par rapport à l'année dernière. L'électricité sert principalement au process de production (atelier mécanique).

Une centrale photovoltaïque d'une puissance de 100 kW a été installée et mise en service en juin 2014 sur le site de Sainte-Hélène-du-Lac. La réduction de l'émission de CO2 depuis la mise en service a été de 300 tonnes.

Le site dispose également de détecteurs de luminosité, de brise soleil, de toiture végétalisée et est classé RT 2012.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE GÉNÉRÉS DU FAIT DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT

Le Groupe n'est pas soumis au bilan Carbone.

En revanche, des initiatives permettent de limiter lors des chantiers les émissions de CO2 liées aux transports avec le recours à des fournisseurs locaux pour le béton par exemple.

Dans la mesure du possible, le co-voiturage est également encouragé. Il en est de même pour le recours à la visio-conférence permettant de limiter les déplacements, le site de Sainte-Hélène-du-Lac étant connecté avec les principales filiales étrangères.

La flotte de véhicules du Groupe est composée de différentes gammes de véhicules adaptées aux spécificités des métiers devant intervenir sur site de montagne (véhicules 4x4). Le taux de CO₂ moyen est resté identique cette année par rapport à l'année dernière : 134 grammes contre 135. La mise en place à compter du 1er septembre 2018 des nouvelles normes WLTP va engendrer de nouvelles contraintes sur les nouveaux véhicules, une attention particulière sera donc portée à chaque nouvelle commande.

Dans le cadre de la Politique Voyage du Groupe, un contrat a été mis en place avec une agence de voyage permettant de centraliser et optimiser les coûts.

Les données ne sont pas forcément comparatives d'une année à l'autre en raison du nombre de déplacements effectués et de la distance de trajets. Néanmoins pour l'année 2017/2018, les émissions de dioxyde de carbone ont représenté 948 T pour 1447 déplacements aériens sur du court, moyen et long courrier (une hausse liée au nombre plus important sur les moyens et longs courriers).

L'ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe MND ayant une majeure partie de ses activités liées à l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables est sensible aux conséquences d'un changement climatique. Les équipes de R&D sont sensibilisées à cette contrainte et travaillent au développement de nouveaux produits permettant de gommer ces variations climatiques pouvant avoir un effet sur nos produits et prestations.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

MESURES PRISES POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE

Des initiatives permettent de protéger la biodiversité ; le site de Sainte-Hélène-du-Lac est équipé de panneaux photovoltaïques (400 Modules Photovoltaïques sur 700 m²), de toitures végétalisées et des ruches ont été installées à l'entrée du site. En moyenne chaque ruche produit 12.50 kg de miel par an. Cette production est répartie en pots de miels transmis aux salariés du Groupe.

IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le Groupe MND a mis en place un magazine annuel d'informations lié à ses activités, informations mais également des témoignages clients, fournisseurs, et des collaborateurs permettant ainsi de rassembler des lecteurs fidèles et partager les dernières informations et évolutions liées à nos activités et marchés. Il est diffusé en 4 langues : Français, Anglais, Allemand et chinois avec un tirage total à 5000 exemplaires papiers et 3000 exemplaires en version électronique. La dernière édition (n°5) a été diffusée au mois d'avril.

EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT REGIONAL

Par ses implantations en Savoie, le Groupe MND est très attentif et impliqué dans les relations qu'il peut avoir avec les différentes instances locales.

Sa participation dans différentes associations montre le vif intérêt et l'importance d'être présent aux côtés d'autres acteurs économiques régionaux afin de pourvoir faire perdurer et améliorer l'ensemble des métiers de la Montagne.

Pour servir ses clients et répondre à leurs attentes, le Groupe a mis en place des centres de services et renforce ses équipes en particulier sur les périodes de forte saisonnalité.

En matière de recrutement, la priorité est donnée à la promotion interne des salariés. Selon les profils recherchés, plusieurs cabinets de recrutement accompagnent le Groupe et sélectionnent les meilleures candidatures en proposant des dossiers ciblés sur des postes clés.

Avec un niveau d'embauche élevé cette année (72 vs 91 sur l'année dernière), le Groupe MND est un acteur significatif du développement de l'emploi territorial.

SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Les différents sites industriels sont situés en zones d'activités et sans proximité immédiate de riverains.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Dans le cadre de ses recrutements, le Groupe MND noue des relations privilégiées de différentes natures avec différentes écoles.

ACTIONS DE PARTENARIAT OU MECENAT

Le Groupe MND soutient et accompagne depuis plusieurs saisons Victor MUFFAT-JEANDET, skieur de l'équipe de France de Ski Alpin. Une saison plus que réussie et pleine de promesses pour l'avenir ! Très belle victoire à Wengen et médaille de bronze pour sa première participation aux Jeux Olympiques de PyeongChang en Corée du Sud. Plaisir que les salariés du groupe ont pu partager avec Victor début mars au siège social de MND.



- Médaillé de Bronze en combiné aux JO D'HIVER 2018
- Vainqueur de l'étape de Coupe du Monde de Wengen (Suisse) en combiné
- 4ème au slalom Coupe du Monde de Kitzbuhel
- Champion de France de combiné
- Vice-champion de France en slalom
- Classement général coupe du monde 2017 :
9ème en super combiné
12ème en géant
- Champion de France 2018 en Géant et Slalom



Tom CREY, second sportif qui bénéficie du soutien du Groupe MND.

Tom, jeune skieur de 18 ans, est membre du Groupe « Espoirs » de l'équipe de France de Ski Alpin Handisport. Après une saison 2017 qui a tourné court en raison d'une blessure au genou droit lors d'un entraînement de slalom, l'hiver 2017/2018 était vraiment une saison de reprise.

Vous pouvez trouver avec ce lien une présentation de Tom :

<https://www.youtube.com/watch?v=pB0leGKSTrQ>



Le Groupe, via ses filiales est un partenaire impliqué et référent au sein d'Associations ou de Fédérations.

 Fournisseur Officiel des équipes de France de Ski 	 Fournisseur Officiel FIS Fédération Internationale de Ski 
 sont membres du Cluster Montagne 	 est membre de l'AFMONT 
 est membre du Réseau Entreprendre Savoie 	 soutient l'ANENA 
 soutient le Comité de Ski de Savoie et le Club des Sports de Val d'Isère  	 soutient l'Association Réseau Ski Partenaire 

VOLET SOCIÉTAL

MND s'est engagé cette année aux côtés de la FIS dans la campagne internationale du programme « Bring Children to the snow » qui incite les enfants de 4 à 14 ans à s'amuser sur la neige et avec la neige.



MND soutient les initiatives en faveur du développement durable et des nouvelles mobilités de demain.

MND participe en tant que partenaire officiel du coureur Eric Morel à la course SUN du Sun Trip 2018 Lyon-Canton. Une course de près de 12 000 km et à travers 10 pays, en vélo solaire et sans assistance.





SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La Politique Achats assure la continuité de la Politique Qualité, Sécurité et Environnement du Groupe.

La volonté d'acquérir une culture environnementale se traduit par :

- o Eco-conception : privilégier les produits recyclables lors de recherche de nouveaux produits
- o Privilégier les produits respectueux de l'environnement
- o Communication auprès des fournisseurs sur l'importance d'effectuer un tri des déchets
- o Communication auprès des fournisseurs pour éviter le suremballage
- o Anticipation des commandes pour groupement des livraisons et ainsi réduire notre empreinte carbone

Le Groupe noue des relations privilégiées avec certains de ses fournisseurs, des relations de confiance et de partenariat existent. Les équipes de R&D travaillent en collaboration avec certains fournisseurs pour le développement et la mise en place de nouveaux produits.

Les facteurs de risques sont repris et décrits dans le rapport de gestion.

L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe MND a recours à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution de ses contrats. Celle-ci a représenté au 31 Mars 2018, 15.06 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Ce ratio était à 13.46 % en 2017. Cette hausse est liée au développement du pôle remontées mécaniques.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

LES MESURES ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION

Au 31 Mars 2018, aucun incident de corruption n'a été rapporté, ni amende ou sanction non financière pour non-respect des lois et des réglementations.

Le Groupe demeure vigilant sur les problématiques liées à la corruption. Ainsi, la confiance dont bénéficie le Groupe

MND auprès de ses clients, fournisseurs et partenaires est l'un de ses atouts clés. Nous devons tous nous assurer que nous faisons tout notre possible pour protéger cet atout, et de se conformer strictement à toutes les lois et réglementations.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

Non applicable.

LES AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe MND s'engage auprès de tous ses clients et fournisseurs à respecter les droits humains fondamentaux.

Sur le plan interne, chaque collaborateur peut recourir, s'il s'estime victime de discrimination ou de tout autre préjudice, aux représentants du personnel ou au Service des Ressources Humaines ou bien à la Direction Générale.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Non applicable.



One partner, many solutions

*Aménager la montagne
en France et à l'international,*
VALORISER LE
SAVOIR-FAIRE LOCAL



FR



One partner, many solutions

